







DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MAURICE LEROY

PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

Publication électronique

Dépôt légal à parution

ISSN N° 1291-2565

Sommaire

Méthodologie 4
Vie quotidienne5
Niveau d'équipement des communes
Certaines zones du Nord du Loir-et-Cher sous-équipées7
3 habitants sur 10 vivent en dehors d'un pôle
ou supérieur
oc qu'il laut letelii
Services généraux11
L'organisation administrative et territoriale
Le Conseil départemental : une couverture territoriale de sa mission "solidarité"
L'impact de la nouvelle carte intercommunale sur l'organisation des services
L'accès à la mairie, de fortes inégalités 14
15 000 habitants ont accès à leur mairie moins de 8 heures par semaine14
De fortes inégalités territoriales14
Encore peu de possibilités d'effectuer des démarches er ligne sur les sites communaux et intercommunaux 15
Des temps de trajet allongés pour la réalisation des passeports 15
Les communes disposent de plus en plus souvent d'un site Internet
Une mission principalement informative
Des efforts importants en faveur de l'accès à Internet. 16 Des Espaces Publics Numériques (EPN) pour faciliter l'accès à Internet
Un accompagnement des publics pour démocratiser l'usage d'Internet
Un réseau et des services des finances publiques qui évoluent pour mieux répondre
aux attentes des usagers 17
La couverture des risques : tous les habitants à moins de 10 minutes d'un centre d'intervention
La sécurité et le maintien de l'ordre public appellent une adaptation permanente
Les services juridiques sont facilement accessibles sur l'ensemble du département
Une concentration des tribunaux à Blois20
Les Points d'accès au droit, une information de proximité20
Certaines parties du territoire très éloignées des structures liées à l'emploi
Un demandeur d'emploi sur 6 habite à plus de 30 min d'une agence Pôle emploi21
Le Perche et la bordure de la Sarthe très éloignés des agences d'intérim23
Une présence plutôt satisfaisante des organismes de formation continue
Des formations qui peuvent être dispensées sur l'ensemble du territoire départemental

Des organismes de prestations sociales de moins en moins présents sur le territoire départemental Un maillage moins serré des permanences des organismes	25
de prestations sociales	
qui s'accompagne du déploiement de services en ligne Maintien d'un service social de proximité	
Des services sociaux départementaux au plus proche de la population	
Jn nombre de CCAS qui va diminuer dans le futur	
Des CIAS peu nombreux mais qui couvrent une part importante de la population	27
54 000 habitants sans point de contact de La Poste dans leur commune	28
1 point de contact pour 2 170 habitants	
Une amplitude horaire parfois peu adaptée aux actifs	
1 600 habitants à plus de 10 min en voiture d'un bureau de poste ou d'une agence postale	
Le réseau des Maisons de Services Au Public (MSAP) se structure	
5 MSAP actives - 5 autres en cours de labellisation par l'Etat	31
Le déploiement du réseau de MSAP devrait renforcer l'offre de se vices aux usagers	er- 32
Le Très Haut Débit en marche	
Une large couverture en très haut débit d'ici 2020	
Déchèteries, un excellent maillage territorial	
5 % des habitants à plus de 10 km d'une déchèterie	34
Une accessibilité moindre aux services généraux en Beauce et en Gâtine	35
15 % de la population à plus de 15 min d'un pôle de services généraux	35
nquiétude des élus face au maintien des services publics	36
Les élus attachés à la présence physique des services publics	
sur leur territoire	36
mais sont aussi sensibles au développement des	
nfrastructures et services numériques	
Ce qu'il faut retenir	37
Equipements sportifs	39
Equipements sportifs, des inégalités territoriales	
Un taux d'équipement plutôt élevé	
Le Loir-et-Cher se distingue	41
Des taux d'équipements élevés pour les disciplines es plus répandues	
Une forte densité de terrains de grands jeux	
Les salles de pratiques collectives	
Les terrains en accès libre	41
Un temps d'accès relativement court à un pôle d'équipements sportifs de proximité	42
3 200 habitants à plus de 10 min d'un pôle d'équipements sportifs	
Environ 16 000 habitants à plus de 20 min d'une piscir publique couverte	
Une petite moitié des piscines publiques sont couvertes	
De nombreux projets évoqués par les élus	44
Ce qu'il faut retenir	

Equipements culturels	47
L'enseignement artistique absent dans 180 communes	48
L'offre culturelle globale difficile à appréhender	
Un enseignement artistique géographiquement très concentré	
Un enseignement musical proposé dans au moins 68 communes	
La danse, une offre très inégalitaire	
La lecture publique accessible à 297 000 habitants	
35 000 habitants en dehors du champ des équipements	
de la lecture publique	. 50
Quelques ludothèques	.50
30 000 habitants très éloignés des cinémas	51
10 cinémas dont 2 structures itinérantes	
Une animation culturelle riche mais plutôt concentrée	52
Plus de 90 communes sans animation culturelle	
Ce qu'il faut retenir	
Commerces	55
Pôles de commerces : 67 communes, 214 000 habitants	56
Un maillage de pôles de commerces plus dense	
dans la moitié sud du département	
Des pôles parfois sans distributeur de billets	. 56
Les produits de 1ère nécessité présents dans 94 communes et accessibles à tous en moins de 10 min	57
241 000 habitants peuvent se procurer les produits de 1ère nécessité dans leur commune	. 57
Produits de 1 ^{ère} nécessité, une offre commerciale partielle dans 142 communes	50
Petits commerces isolés, marchés, AMAP, tournées	
55 communes sans aucune offre commerciale	
14 000 habitants concernés	
dont près de 13 000 proches d'un pôle	. 59
Les grandes et moyennes surfaces alimentaires accessibles en moins de 20 minutes	
La population est plutôt bien desservie	60
25 000 habitants à plus de 10 min d'un distributeur automatique de billets	61
Des pôles de commerces parfois sans DAB	61
5 600 personnes à plus de 10 min d'une station essence	62
3 habitants sur 4 à moins de 5 min d'une station-service	
Maintenir les commerces de proximité,	
au 2ème rang des priorités des élus	63
Une priorité affichée par 45 communes	
1 commune sur 3 propriétaire de murs ou	
de fonds de commerce	
Ce qu'il faut retenir	65
Accès aux soins	67
Des temps d'accès parfois importants aux structures hospitalières	68
Un faible niveau d'équipements hospitaliers en médecine, chirurgie et gynéco-obstétrique	
1 habitant sur 6 à plus de 20 min d'un établissement de soins en médecine	
Près du tiers de la population à plus de 20 min d'un service d'urgences	
Une faible densité médicale	
Le Loir-et-Cher au 74e rang des départements pour sa densité d	
médecins généralistes	.70
Davantage de tension dans le nord du département	. 70

mais une répartition encore équilibrée des médecin	S
généralistes sur l'ensemble du territoire départemental	71
Moins de 1 200 habitants à plus de 10 minutes d'un médecin généraliste	
Une dégradation récente qui pourrait s'accentuer	
rapidement	
4 médecins sur 10 ont 60 ans ou plus	
De nombreux départs récents ou annoncés	
Une nouvelle organisation en marche	
Une volonté politique forte pour favoriser l'implantation de jeunes médecins sur le territoire	
L'exercice regroupé et/ou coordonné a revêtu différentes formes dans le département	
Un bon maillage de proximité	75
Moins de 3 % de la population à plus de 10 min d'un pôle de santé de proximité	75
mais peu de spécialistes en dehors des 3 villes principales	76
Des spécialistes présents dans une vingtaine de communes	76
Faible densité de chirurgiens dentistes : le département au 77 ^e rang	76
Près de la moitié de la population à plus de 10 min en voiture de l'ophtalmologue le plus proche	76
De faibles effectifs également parmi les para-médicaux	77
Le Loir-et-Cher au 15e rang pour sa densité de psychiatres libéraux	78
Le transport - santé	78
La santé : 1ère priorité des élus Ce qu'il faut retenir	
Ce qu'il faut retenir	
oe qu'il laut letelli	00
Mobilité - Transports	81
2 % de la population dans les communes	
sans offre de transport	82
La voiture au cœur des déplacements	
Un réseau ferroviaire plutôt étoffé	
Un réseau de lignes de car en étoile	
2 réseaux urbains à Blois et Vendôme	83
Plus d'un habitant sur 10 non desservi par le réseau régulier de transport collectif	83
Le transport à la demande,	84
une offre complémentaire	84
peu usitée	84
Peu de communes sans offre de transport	84
L'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite se renforce	84
Une offre dédiée au tourisme	84
L'accès à un pôle supérieur par les transports en commun	85
Des pôles supérieurs parfois peu accessibles sans la voiture	85
Des temps d'accès à Paris très inégaux	86
De 45 minutes à près de 3 heures au départ des gares	86
Une qualité de la desserte qui pose question	86
De nouveaux services de mobilité	87
La promotion du vélo électrique	
Le prêt ou la location de vélos	
Le covoiturage	87
Les bornes de recharge électriques	
Les bornes de recharge électriques	88

Eclairage par public	91
Enfance, famille, jeunesse	92
Familles du Loir-et-Cher, des temps d'accès aux	
équipements relativement élevés	93
Des inégalités territoriales sur les accès des parents	
aux équipements et services	93
Suivi médical des femmes et périnatalité : plusieurs secteurs éloignés des professionnels	94
Sages femmes : un bon réseau de proximité excepté	•
dans la partie Nord	94
400 enfants naissent chaque année à plus de 30 minutes du domicile	95
2 % des jeunes enfants à 20 min ou plus d'un lieu de	
consultation pédiatrique La densité de pédiatres libéraux risque de se réduire	96
prochainement	96
Une capacité d'accueil de la petite enfance	
globalement satisfaisante	
Un département rural qui offre peu de places d'accueil collectif	97
mais une offre d'accueil chez les assistants maternels qui comble largement les manques	98
Accueil de la petite enfance,	
quelques secteurs moins bien pourvus	
38 communes sans école et hors RPI	100
Près de la moitié des communes de moins de 200 habitants sans école et hors RPI	100
Une offre d'accueil de loisirs inégale selon les territoires et les catégories d'âges	101
Un maillage territorial relativement dense pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans	101
Une offre d'accueil de loisirs à destination des adolescents moins étoffée	102
Des enfants parfois éloignés	
des pôles d'équipements sportifs	103
Les enfants de Beauce, plus souvent éloignés des communes bien équipées	103
L'information en direction des jeunes	104
38 % des jeunes à plus de 10 minutes	
en voiture d'un point d'information jeunesse	104
Peu de remarques des élus mais des préoccupations centrées sur les questions scolaires	105
La population paraît plutôt bien desservie	105
Ce qu'il faut retenir	106
Publics fragiles	107
L'éloignement des services pourrait accentuer	
les difficultés sociales dans quelques secteurs	108
Des difficultés sociales inégalement réparties	108
parfois importantes dans des territoires éloignés des	
principaux services	108
Structures d'insertion, assez bonne couverture territoriale	109
Une offre diversifiée	109
Une proportion de jeunes non insérés	
importante dans le sud du département	110
Près de 5 920 jeunes de 15 à 24 ans	44.5
ni en emploi ni en formation	110
19 % des jeunes non insérés habitent à 10 min et plus d'une Mission locale ou de ses permanences	
Des aides à la mobilité pour les publics fragiles	112
Un taux d'équipement en structures d'accueil pour	

personnes handicapées plutôt satisfaisant 113
Des services pour les travailleurs handicapés
davantage présents dans les grandes villes113
Environ 900 places de travail adapté113
Le Loir-et-Cher est globalement bien doté
en structures d'hébergement pour personnes handicapées114
Ce qu'il faut retenir
Seniors 117
Seniors, des temps d'accès aux équipements plus élevés qu'ailleurs
De fortes inégalités territoriales pour l'accès des seniors aux équipements et services
Un territoire vieillissant mais attractif 119
Près d'un habitant sur 8 a 75 ans ou plus119
75 ans ou plus : 2 700 hab supplémentaires en 5 ans119
L'installation de nouveaux retraités vient renforcer le poids d'une population âgée déjà importante119
Assez peu de situations de pauvreté119
Jusqu'à 95 ans, la majorité des personnes vivent à leur domicile 120
Une forte proportion de propriétaires120
Création de 379 logements adaptés regroupés en centre bourg depuis 2007
L'accès des seniors aux équipements et services
de la vie courante
Des zones de fragilité dans le Nord121
L'accès des seniors aux services de santé de proximité
·
Un recours accru aux professionnels de santé
97 % des personnes âgées à moins de 10 min
d'un pôle de santé de proximité
8 % des personnes de 75 ans ou plus résident à plus de 30 minutes d'un service d'urgences124
La mobilité des seniors et les difficultés d'accès aux pôles de services de proximité125
Plus d'un ménage âgé sur 5 n'est pas motorisé125
De nombreuses initiatives en faveur
du maintien à domicile 126
Des personnes de plus en plus dépendantes avec l'âge126
Vivre autonome 41 : une plateforme départementale d'information et de coordination
Une offre de services pour le maintien à domicile sur l'ensemble du territoire départemental126
La domotique au service des personnes âgées
Services de soins infirmiers à domicile : un taux de couverture
global dans la moyenne
Une bonne capacité d'accueil en établissement
pour personnes âgées128
Une bonne couverture territoriale
L'accueil des personnes atteintes
de la maladie d'Alzheimer se développe
La problématique des personnes âgées, au 5e rang des priorités des élus
Ce qu'il faut retenir
OC qu'il laut letelli

Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui, conformément aux dispositions de la loi NOTRe adoptée en août 2015, définit pour une durée de 6 ans le programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un certain déficit en la matière.

Son objectif est de dresser un état des lieux le plus complet possible de la desserte de la population pour un champ très large de services, allant des services publics généraux aux équipements proposés dans les domaines sportifs et culturels ou ceux liés à la santé, aux transports, etc. Seuls ont été écartés ceux faisant l'objet d'un schéma départemental récent, et par conséquent ayant donné lieu à un diagnostic spécifique et à un plan d'actions (couverture très haut débit, sécurité incendie par exemple) ou traités par ailleurs (Education nationale); quelques éléments ont parfois été rappelés dans ce document, lorsqu'ils apportaient des éclairages utiles à la compréhension globale du sujet.

Les travaux ont été suivis par un **comité technique** associant la Préfecture, le Conseil départemental, la DDT et l'Observatoire.

La première phase du travail a consisté en une vaste et ambitieuse campagne de mobilisation et de collecte des données, opérée y compris à l'extérieur du Loir-et-Cher pour permettre une vision précise de la situation des territoires situés aux abords des limites départementales. Une attention particulière a été accordée à leur dimension qualitative (plages horaires, capacités, etc.) pour permettre des analyses nuancées que n'aurait pas autorisé le seul pointage de la présence de tel ou tel service.

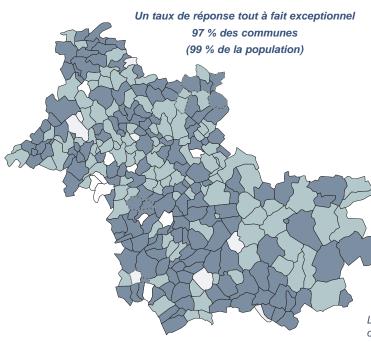
La montée en puissance des **applications numériques**, qui offrent de multiples possibilités de démarches en ligne et révolutionnent la relation entre citoyens et administrations, ont conduit à **recenser les initiatives prises localement**.

Le choix a été fait de mener parallèlement une enquête auprès de l'ensemble des communes ou communes déléguées et des communautés de communes ou d'agglomération du département. L'objectif était pluriel : valider certaines données et compléter l'information sur certains sujets, sensibles (présence des professions médicales par exemple) ou ne faisant l'objet d'aucun recensement par ailleurs (présence commerçante sous ses différentes formes), recueillir le sentiment des élus, identifier leurs préoccupations prioritaires, etc. Les questionnaires destinés aux mairies ont été administrés en ligne ; ceux des EPCI et des trois villes principales ont été renseignés essentiellement par téléphone et complétés par consultation des sites Internet. Ces enquêtes ont été réalisées du 18 mai à mi-juillet 2016. Elles bénéficient d'un taux de réponse tout à fait exceptionnel : 97 % des communes (représentant 99 % de la population du Loir-et-Cher) et tous les EPCI se sont prêtés à l'exercice, signe de leur intérêt pour ces questions.

A noter que l'ensemble des informations recueillies alimente une banque de données que l'Observatoire s'efforcera de maintenir à jour. Afin d'apporter des éléments d'analyse très concrets, les informations recueillies ont été géolocalisées. Dans la mesure du possible, la notion de pôles par catégorie de services a été privilégiée. L'approche par isochrones a été systématisée lors du traitement cartographique, permettant de donner des ratios de tranches de population desservie selon le temps d'accès, par type de service et par territoire (pour l'ensemble du Loir-et-Cher et par EPCI, dans leurs périmètres actuels et futurs, au 1^{er} janvier 2017 pour tenir compte des évolutions à venir).

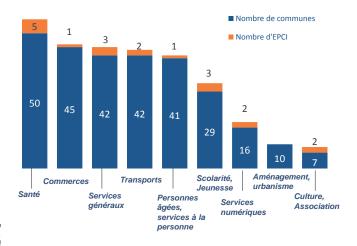
Pour faciliter l'appropriation de l'analyse, des cartes de synthèse ont ensuite été réalisées, par thématiques, afin de présenter de manière schématique les territoires présentant certaines fragilités et qualifier les différents enjeux auxquels ils semblent confrontés.

Enquête auprès des communes



Commune ayant validé le questionnaire
Commune ayant répondu sauf au sentiment général
Commune ayant partiellement répondu
Commune n'ayant pas répondu

Les priorités définies par les élus



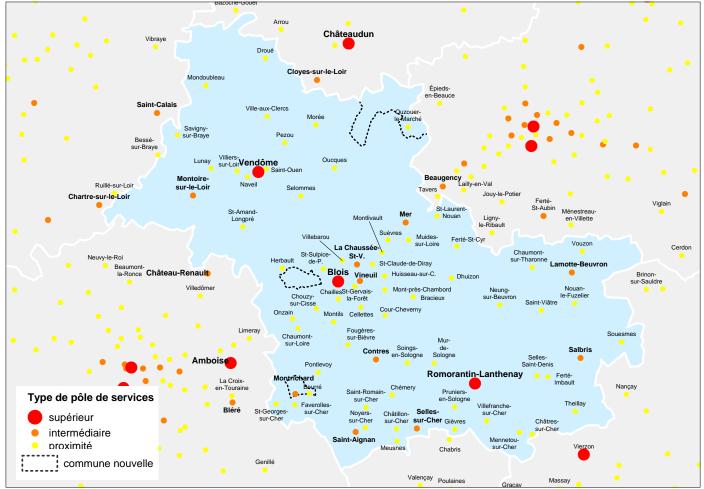
L'enquête auprès des communes et des communautés de communes ou d'agglomération du Loir-et-Cher a permis de vérifier l'importance des questions de santé et d'accès aux soins parmi les préoccupations des élus. Quatre autres thématiques ressortent plus particulièrement: les commerces de proximité, le maintien des services généraux, les transports et la mobilité, les services aux personnes âgées et à la personne. Le détail des réponses figure dans les différentes parties de l'étude.



Niveau d'équipement des communes

Un niveau d'équipement moindre dans la partie Nord du département

Les pôles de services et d'équipements de proximité, intermédiaires et supérieurs



D'après source : INSEE - BPE 2014, Observatoire

Certaines zones du Nord du Loir-et-Cher souséquipées

Le département compte 74 pôles de services et d'équipements. Seules les **trois villes principales** regroupent au moins la moitié des **équipements de la gamme supérieure** tels que définis par l'Insee, 11 autres communes ont un niveau d'équipement intermédiaire.

La moitié Nord du département apparaît sous-équipée comparée au Sud: 1 pôle supérieur (Vendôme), 1 intermédiaire (Montoire-sur-le-Loir) et 15 de proximité. Les 9 communes du département qui ne disposent d'aucun équipement sont toutes localisées en Vendômois et en Beauce.

L'axe ligérien, la Vallée du Cher et la Sologne autour de l'A28, territoires les plus peuplés, présentent un maillage dense de pôles.

Les communes situées en bordure des limites départementales bénéficient également de la proximité de 3 pôles supérieurs extérieurs (Amboise, Châteaudun et Vierzon) et de 7 pôles intermédiaires situés hors Loir-et-Cher.

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS DE L'INSEE

En 2014, la Base Permanente des Équipements (BPE) se compose de 179 types d'équipements répartis en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sports, loisirs et culture.

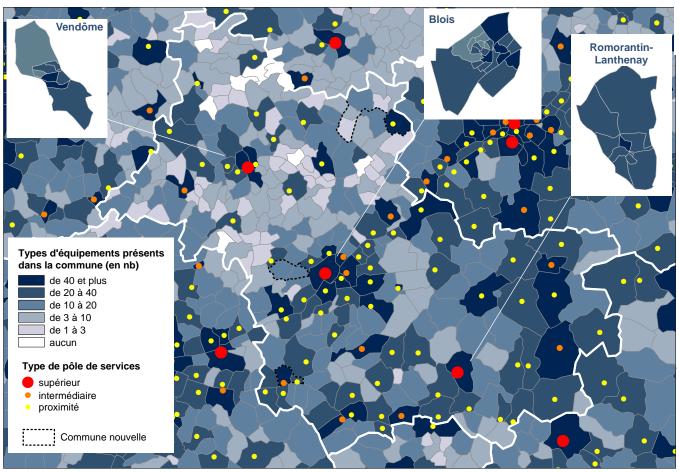
Elle permet d'indiquer le niveau d'équipement et de service rendus par un territoire à la population.

Un **pôle de proximité** regroupe au moins 16 des 30 équipements de la gamme de proximité (école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...)

Un pôle intermédiaire regroupe au moins 18 des 34 équipements de la gamme intermédiaire (collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie ...)

Un pôle supérieur regroupe au moins 20 des 40 équipements de la gamme supérieure (lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi...)

Niveau d'équipement des communes et des quartiers de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay et localisation des différents pôles de services et d'équipements

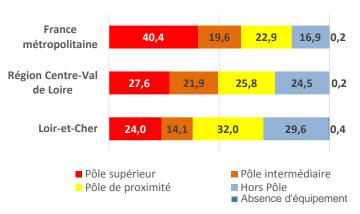


D'après source : INSEE - BPE 2014, Observatoire

3 habitants sur 10 vivent en dehors d'un pôle

La part de la population résidant dans une commune pôle supérieur ou intermédiaire est sensiblement plus faible qu'en moyenne régionale et nationale (38 % contre respectivement 50 et 60 %). Même si les pôles de proximité abritent davantage de population (32 %) que sur les autres territoires de référence, 3 habitants sur 10 vivent en dehors d'un pôle. Le Loir-et-Cher se positionne au 61e rang des départements de métropole (le 1er rang étant celui pour lequel la proportion de population vivant hors d'une commune pôle est la plus faible). Cette proportion dépasse 50 % dans la plupart des communautés de communes de Beauce et Vendômois ainsi qu'en Sologne des étangs. Elle est de 70 % en Beauce et Gâtine et même 76 % dans les Collines du Perche.

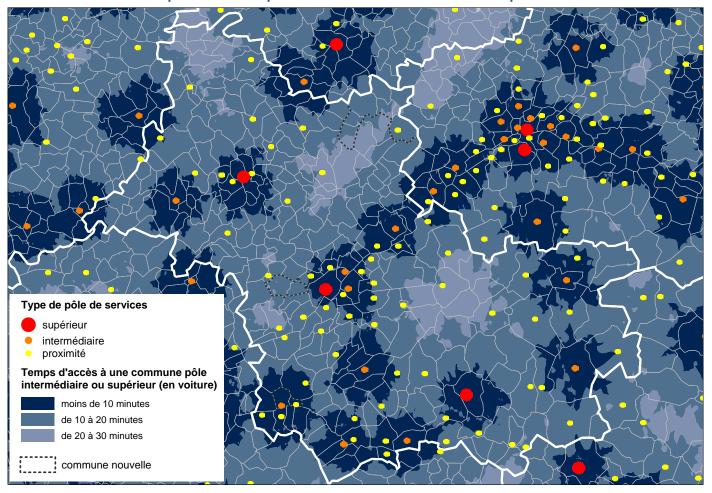
Répartition de la population selon le niveau d'équipement de la commune de résidence (en %)



D'après source : INSEE - BPE 2014, RP 2013

Des écarts importants entre territoires dans l'accès aux principaux pôles de services et d'équipements

Temps d'accès aux pôles de services intermédiaires et supérieurs



D'après source : INSEE - BPE 2014, Observatoire

36 % de la population à plus de 10 minutes d'un pôle intermédiaire ou supérieur

3 % de la population loir-et-chérienne habite à plus de 20 minutes d'un pôle supérieur ou intermédiaire. Quatre **territoires** sont particulièrement **éloignés des équipements structurants** :

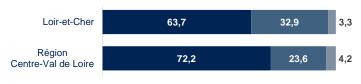
- la Beauce : 5 400 habitants (soit 20 % de la population)

le secteur d'Onzain : 4 000 habitants
le secteur de Dhuizon : 1 700 habitants

- le Perche: 1 400 habitants

Dans 3 communautés de communes, l'ensemble de la population est éloignée de plus de 10 minutes du pôle structurant le plus proche. A l'opposé, l'essentiel des habitants de la Vallée du Cher accèdent rapidement à ce niveau d'équipement et de service (moins de 18 % à plus de 10 minutes).

Répartition de la population selon les temps d'accès à un pôle de service intermédiaire ou supérieur (en %)



■ moins de 10 minutes ■ de 10 à 20 minutes ■ 20 minutes et plus

D'après source : INSEE - BPE 2014, RP 2013, Observatoire

Part de la population à plus de 10 minutes d'un pôle de service intermédiaire ou supérieur (en %)



D'après source : INSEE - BPE 2014, RP 2013, Observatoire

Ce qu'il faut retenir

30 % des habitants vivent hors d'une commune pôle de services

61 ème rang des départements de métropole (au 1er rang, la proportion de population vivant hors d'une commune pôle est la plus faible)

36 % des habitants vivent à plus de 10 minutes d'un pôle intermédiaire ou supérieur

Vie quotidienne

Services généraux

L'organisation administrative et territoriale

Une présence des services de l'Etat concentrée à Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay

L'administration préfectorale, qui fait la jonction entre les citoyens et l'Etat, notamment pour la délivrance des titres officiels, s'organise entre les services de la **Préfecture et** des **2 Sous-Préfectures**. Si la plupart des procédures administratives sont réalisables dans ces trois administrations, d'autres en revanche ne peuvent l'être que dans certains sites. Ainsi, **la Préfecture de Blois** a la charge de la **gestion des cartes grises** pour l**'ensemble du département**. De son coté, la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay s'occupe en particulier de la réglementation concernant les armes (permis de chasse, etc).

La Préfecture propose un accueil du public 5 jours par semaine, avec des plages horaires plus resserrées pour les démarches relatives aux cartes grises et permis de conduire (l'après-midi seulement) et sur rendez-vous pour le renouvellement de titre de séjour, la délivrance d'un document de circulation pour étranger mineur ou d'un titre d'identité républicain. Les 2 sous-préfectures sont ouvertes au public uniquement le matin. Notons que désormais certaines démarches peuvent aussi être réalisées hors Loir-et-Cher.

Un ensemble de **services déconcentrés de l'Etat** est placé sous l'autorité du Préfet :

- la Direction départementale des territoires (DDT)
- la Direction départementale de la protection des populations et de la cohésion sociale (DDCSPP)
- la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)
- le Groupement de gendarmerie départementale
- la Délégation départementale de l'Agence régionale de la santé (ARS Centre-Val de Loire)
- la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
- l'Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- l'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Sont également présents sur le territoire d'autres services dont la Direction départementale des finances publiques, le Service départemental de l'architecture et patrimoine ou le Service départemental de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre).

Ces services, tous localisés à Blois, assurent un accueil du public tous les jours de la semaine, sur rendez-vous pour la DIRECCTE.

Une réflexion sur la modernisation de l'organisation de certains services de l'Etat est engagée depuis 2013. Cela a abouti à la **création de**

Etat

Préfecture et services déconcentrés
Sous-Préfecture
Maison départemental

Hôtel du département

Maison départemental

de cohésion sociale (MDCS)

Permanence des MDCS

Maison départemental

Maison départemental

Maison départemental

Conseil départemental

Maison départemental

Conseil départemental

Maison départemental

Conseil départemental

D'après sources : Préfecture de Loir-et-Cher, Conseil départemental de Loir-et-Cher

maisons de l'Etat dans les sous-préfectures de Vendôme et Romorantin-Lanthenay, qui regroupent la DDT, la DSDEN, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Ces Maisons de l'Etat bénéficient de plages d'ouverture au public plus larges, puisqu'elles sont ouvertes toute la journée, du lundi au vendredi.

L'ARS n'est pas une structure ouverte au grand public. Elle constitue l'interlocuteur unique des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations

Afin de faciliter les démarches des Loir-et-chériens, de limiter leurs déplacements et de réduire les temps d'attente aux guichets d'accueil, le site Internet des services de l'Etat en Loir-et-Cher a intégré de nouvelles fonctionnalités depuis mi 2015 (développement de nouveaux téléservices et formulaires en ligne).

Le Conseil départemental : une couverture territoriale de sa mission "solidarité"

L'Etat partage un ensemble de compétences avec les différentes collectivités territoriales qui assurent ainsi l'organisation et le fonctionnement de nombreux services publics. Des évolutions législatives ont lieu régulièrement. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe redéfinit sensiblement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale et impose une évolution de la carte intercommunale du département.

Le rôle des **Départements** en matière de solidarités humaines et territoriales est conforté. Le département est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. Il conserve un ensemble de compétences comme les collèges, la jeunesse, les infrastructures numériques, et en partage certaines avec d'autres collectivités locales (culture, sport, etc.) qui font l'objet d'une analyse dans ce document.

Notons que les transports voyageurs, aujourd'hui gérés par les départements, doivent être repris par les Régions au 1^{er} janvier 2017, en application de la loi « NOTRe » et les transports scolaires (à l'exception du transport des élèves handicapés vers leur établissement scolaire qui demeure une compétence du Département) au 1^{er} septembre de la même année.

L'Hôtel du département est ouvert au public 5 jours par semaine. C'est également le cas des services de sa Direction générale adjointe aux Solidarités (DGAS) et des 5 Maisons départementales de la cohésion sociale qui y sont rattachées (localisées à Blois pour 2 des territoires de MDCS, à Contres, à Romorantin-Lanthenay et à Vendôme). Une soixantaine de lieux, répartis dans 45 communes, accueillent des permanences des différents services de la DGAS (voir chapitre relatif aux services sociaux).

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Groupement d'intérêt public piloté par le Conseil départemental, est un guichet unique destiné à faciliter les démarches liées au handicap. Elle assure un accueil physique à Blois et un accueil téléphonique du lundi au vendredi.

Sont également ouverts au public les **Archives départementales** (chaque jour sauf mardi de 9 h à 17 h), le **Laboratoire départemental d'analyses** (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30) et **la Maison bleue** (sur RDV le matin du lundi au vendredi et visite libre de 13 h 30 à 17 h 30 – ouverture le samedi matin en visite libre)

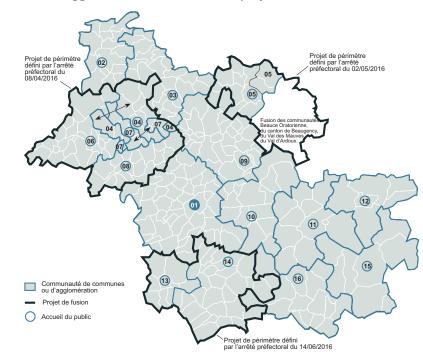
(a)

LES E-SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le site Internet du Conseil départemental le-loir-et-cher.fr propose un ensemble de télé-procédures, accessibles via la rubrique «Services pratiques» :

- Infos Routes (alertes météo, trafic en temps réel, travaux routiers ...)
- Circuits et horaires des transports
- Inscription aux transports scolaires
- Demandes de bourse dans l'enseignement agricole
- Offres d'emploi
- Trouver une assistante maternelle : www.assistant-maternel-41.fr
- Archives consultables en ligne, etc.
- -cartes interactives.

Communautés de communes et d'agglomération au 1/01/2016 et projet d'évolution



Communauté d'agglomération

Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois

Communautés de communes

- 02 : Communauté des Collines du Perche
- 03 : Communauté du Perche et Haut-Vendômois
- 04 : Communauté du Pays de Vendôme
- 05 : Communauté de la Beauce Oratorienne
- 06 : Communauté Vallées Loir et Braye 07 : Communauté du Vendômois Rural
- 08 : Communauté Beauce et Gâtine
- 09 : Communauté Beauce Val de Loire
- 10 : Communauté du Grand Chambord
- 11 : Communauté de la Sologne des Etangs
- 12 : Communauté du Coeur de Sologne
- 13 : Communauté du Cher à la Loire14 : Communauté du Val-de-Cher Controis
- 15 : Communauté de la Sologne des Rivières
- 16 : Communauté du Romorantinais et du Monestois

D'après source : Arrêtés préfectoraux

L'impact de la nouvelle carte intercommunale sur l'organisation des services

Le département compte 1 communauté d'agglomération et 15 communautés de communes mi-2016 mais plusieurs modifications de périmètre sont en cours suite à la loi NOTre. Celle-ci prévoit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Ce document de programmation a été établi le 30 mars 2016 pour le Loir-et-Cher. Il propose une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale :

- fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois Rural, des Vallées Loir-et-Braye et de Beauce et Gâtine,
- fusion des communautés de communes Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire
- une vingtaine de syndicats intercommunaux ou mixtes devraient être dissous ou fusionner.

Notons que la communauté de Beauce Oratorienne doit également fusionner avec 3 communautés de communes du Loiret au 1^{er} janvier 2017.

Cette nouvelle organisation nécessite une remise à plat des compétences qui avaient été retenues par les établissements concernés par une fusion. Parallèlement, la loi NOTRe donne aux EPCI de nouvelles obligations : les compétences "eau" et "assainissement", optionnelles dans un premier temps, deviendront obligatoires au 1er janvier 2020. La compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage devient obligatoire dès le 1er janvier 2017 (5 EPCI ne l'avaient pas retenue jusqu'alors). C'est aussi le cas de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (3 ne l'ont pas encore intégrée mais des modifications de statuts sont en cours). Cette dernière est généralement confiée à des syndicats mixtes intercommunaux dont les périmètres géographiques sont davantage étendus (cf. chapitre relatif aux déchèteries).

3 communautés seulement disposent d'un CIAS, parmi lesquelles la Communauté du Pays de Vendôme dont le périmètre pourrait être étendu suite à la fusion des 4 communautés de communes.

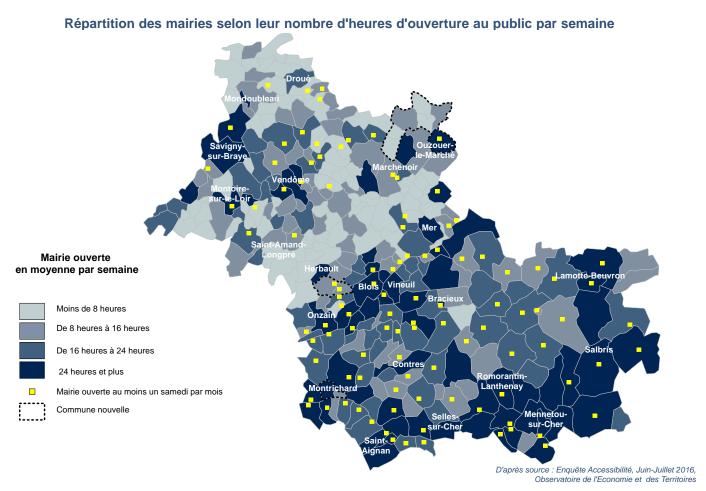
Notons que toutes les communautés sont ouvertes au public au moins 4 journées par semaine.

Principaux champs de compétences pris par les communautés de communes ou d'agglomération dans le domaine des services à la population

Communautés de communes	Insertion ou formation pro- fessionnelle	CIAS	Actions en faveur du maintien à domicile des pers. âgées	Accueil petite enfance	SPANC	Déchets	Équipements sco- laires, sportifs ou culturels	Lutte contre la désertification médicale
Agglopolys	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	
des Collines du Perche	Oui			Oui		2017	Oui	Oui
du Perche et Haut Vendômois					Oui	Oui	Oui	Oui
du Pays de Vendôme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
de la Beauce Oratorienne	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vallée Loir et Braye	Oui			Oui	Oui	2017	Oui	Oui
du Vendômois Rural	Oui				Oui	Oui	Oui	
de Beauce et Gâtine					Oui	Oui	Oui	Oui
de Beauce - Val de Loire				Oui	Oui	Oui	Oui	
du Grand Chambord			Oui		Oui	Oui	Oui	
de la Sologne des Etangs		Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	
Coeur de Sologne			Oui		Oui	Oui	Oui	
du Cher à la Loire	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui
du Val de Cher - Controis	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
de la Sologne des Rivières			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
du Romorantinais et du Monestois	Oui			Oui		2017		Oui

SPANC: Service public d'assainissement non collectif - CIAS: Centre intercommunal d'action sociale

L'accès à la mairie, de fortes inégalités



15 000 habitants ont accès à leur mairie moins de 8 heures par semaine

La mairie constitue aux yeux des usagers le lieu polyvalent le plus naturel et le plus simple d'accès pour effectuer leurs démarches administratives

Le nombre d'heures d'ouverture des mairies apparaît étroitement corrélé avec la taille de la commune. Il semble ainsi plus simple pour une personne vivant dans une commune plus peuplée de réaliser une démarche administrative.

Pour la majorité des Loir-et-chériens, accéder à la mairie ne pose guère de problème : pour 82 % d'entre eux celle-ci est ouverte plus de 16 heures par semaine et même **plus de 24 heures pour 63 %.**

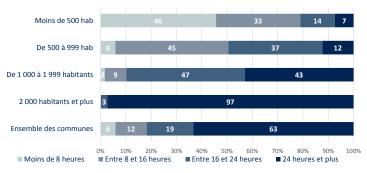
C'est plus difficile **le samedi** puisque **36** % **seulement des mairies** sont ouvertes au public au moins un samedi par mois. Celles-ci regroupent néanmoins 55 % des habitants (plus de 180 000). Notons que la mairie de Vendôme est fermée le samedi ; à Blois seul le service d'état civil est ouvert de 9 h à 11 h 45.

L'accès semble plus problématique pour les habitants des 79 communes (souvent de petite taille) ayant une plage hebdomadaire d'ouverture de moins de 8 heures. Elles représentent 6 % des administrés du département (environ 15 000 personnes).

De fortes inégalités territoriales

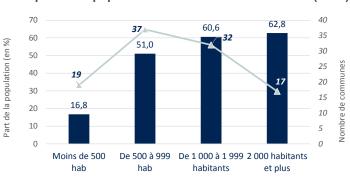
Les communes de l'axe ligérien et plus globalement de la moitié sud du département proposent des amplitudes horaires intéressantes et assez souvent une ouverture le samedi matin. La situation est tout autre dans la **moitié nord** où, en dehors d'une zone Vendôme-Montoire-Savignysur-Braye, les **temps d'accessibilité sont nettement plus restreints** et l'**ouverture le samedi plus rare.** La carte est très explicite.

Répartition de la population selon le nombre d'heures d'ouverture de la mairie et la taille de la commune (en %)



D'après sources : Enquête Accessibilité, Juin-Juillet 2016, Insee - RP 2013

Nombre de mairies ouvertes le samedi et part de la population concernée selon leur taille (en %)



Nombre d'heures d'ouverture de la mairie

Part de la population (en %) ——Nombre de communes

D'après sources : Enquête Accessibilité, Juin-Juillet 2016, Insee - RP 2013

Encore peu de possibilités d'effectuer des démarches en ligne sur les sites communaux et intercommunaux

Des temps de trajet allongés pour la réalisation des passeports

Autrefois réalisable dans l'ensemble des mairies du département, la demande de passeport n'est possible, depuis la mise en place du passeport biométrique, que dans les **16 mairies ou annexes de mairies du Loir-et-Cher** et celles des départements limitrophes **équipées** pour ce service. Près de 36 % de la population doit effectuer un trajet de plus de 10 minutes pour y accéder (près de 120 000 habitants).

Les communes disposent de plus en plus souvent d'un site Internet

En juin 2016, **120 communes ou communes déléguées** du département, (soit 4 sur 10) souvent de très petite taille et couvrant **13 % de la population** (environ 40 000 habitants), ne disposent pas **d'un site web**.

Par ailleurs, **35 communes**, représentant **40 % des habitants**, sont présentes sur les **réseaux sociaux** (Facebook étant de loin la plateforme la plus utilisée). Ces réseaux viennent le plus souvent **compléter le site Internet existant** et non se substituer à celui-ci.

Les communes disposant de tels outils sont le plus souvent les plus peuplées.

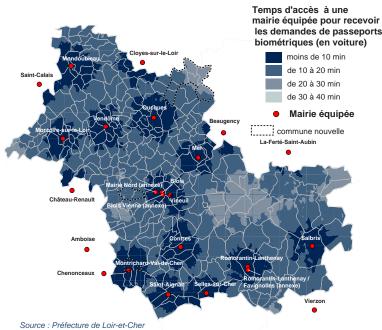
Seules 2 des 16 communautés de communes ou d'agglomération n'ont pas de site web (Collines du Perche et Beauce Oratorienne). Certaines sont, à l'inverse, particulièrement en pointe sur le sujet (notamment les communautés de communes du Pays de Vendôme et du Vendômois Rural).

Une mission principalement informative

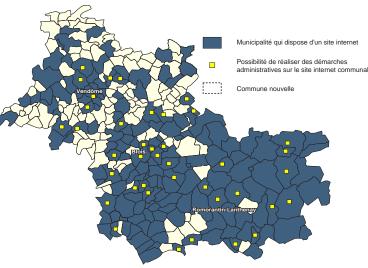
125 communes mettent en ligne les bulletins municipaux sur leur site, et 123 (souvent les mêmes) les délibérations du Conseil municipal. Outre une mission d'information et de communication, les sites web communaux peuvent être utilisés afin de faciliter la vie des administrés. Environ 128 000 habitants peuvent réaliser une partie de leurs démarches administratives communales en ligne. Il s'agit le plus souvent des procédures d'état civil et des réservations de salles municipales.

Parallèlement, 5 communautés de communes proposent également ce type de services.

Temps d'accès aux mairies équipées pour recevoir les demandes de passeports biométriques



Communes disposant d'un site Internet (avec ou sans possibilité de réaliser des démarches en ligne)



Source : Enquête communale Accessibilité des services, Juin-Juillet 2016

Nombre de communes présentes sur les réseaux sociaux



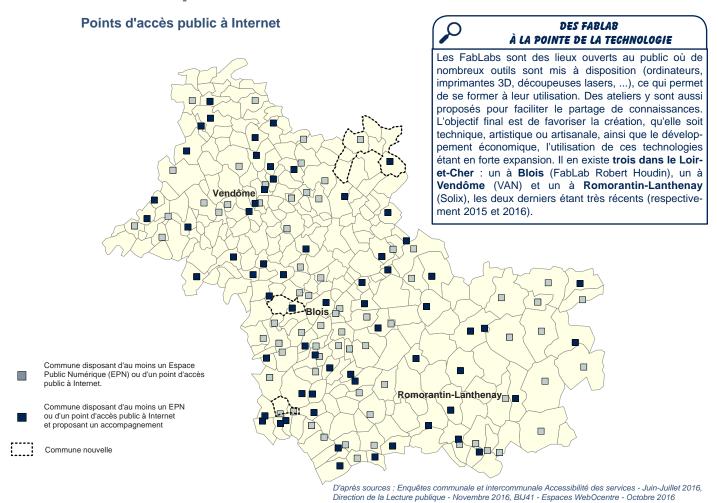
Source : Enquête Communale Accessibilité des services 2016 Note: Plusieurs réponses possibles par commune

Nombre de municipalités proposant de réaliser en ligne des démarches administratives sur leur site Internet selon leur nature



Source : Enquête Communale Accessibilité des services 2016 Note: Plusieurs réponses possibles par commune

Des efforts importants en faveur de l'accès à Internet



Des point d'accès à Internet pour faciliter son accès

D'après le baromètre du numérique 2015 du CRÉDOC, les personnes ne disposant pas chez elles d'Internet sont en majorité des personnes seules (59 %). Ce sont aussi plus souvent des femmes, plutôt âgées.

Les technologies de l'information et de la communication (et au premier rang Internet) prennent une place de plus en plus importante dans la vie de tous les jours. Ainsi, de nombreux organismes sociaux (CAF, Pôle Emploi, URSSAF) se sont lancés dans une dématérialisation de plus en plus grande de leurs services. Pôle Emploi a pour objectif de parvenir à 100 % d'inscriptions réalisées en ligne en 2016. Pour ceux disposant du matériel et des compétences nécessaires pour accéder à ces services, Internet permet de résoudre, en partie, les problèmes de mobilité. Le déploiement d'espaces publics numériques vise à faciliter l'accès au plus grand nombre à de nouveaux services.

133 communes (46 % des communes du département) disposent d'au moins un point d'accès public à Internet en leur sein. Ils peuvent avoir été mis en place par les communes, les communautés de communes, par le Département ou encore par des structures étatiques (comme le ministère de la jeunesse, entre autres). Le détail des équipements présents dans un certain nombre de ces points d'accès, recueillis au cours de l'enquête Accessibilité des services auprès des municipalités et des EPCI, tend à montrer qu'ils ont principalement pour objectif de satisfaire des besoins "basiques" des usagers. En effet, très peu de communes et de communautés de communes déclarent disposer d'espaces dotés de matériel permettant une projection et aucune d'un dispositif de visio-conférence.

Un accompagnement des publics pour démocratiser l'usage d'Internet

L'appropriation des techniques d'utilisation et des possibilités offertes par Internet (et plus largement par l'informatique) n'est pas forcément évidente, en particulier pour les moins diplômés et les personnes âgées.

Pour aider ces individus, 64 municipalités accueillent au moins un point d'accès à Internet proposant un accompagnement.

Certaines associations se mobilisent également pour faciliter la maîtrise des outils numériques par le plus grand nombre. Ainsi le Secours Catholique, par exemple, a mis en place des lieux dédiés à ces usages à Blois, Montrichard, Oucques et Vendôme.

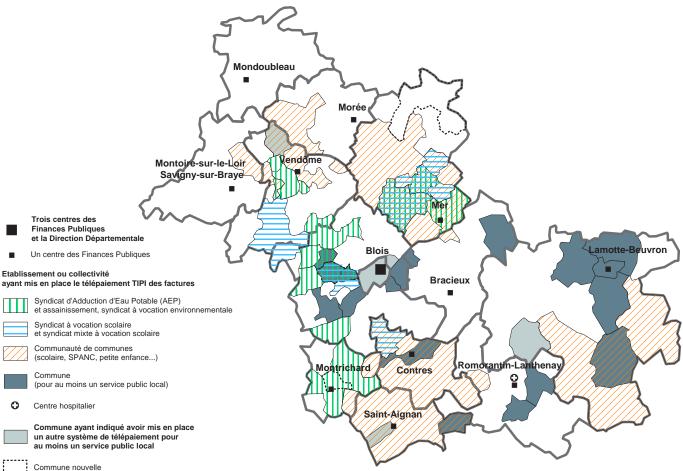
LA CHARTE NETPUBLIC ET LES ESPACES WEBOCENTRE

Le méta-label "NetPublic", mis en place par l'Etat et géré par l'Agence du Numérique, vise à promouvoir le développement et la visibilité des points d'accès numériques. Toute commune qui a une politique d'accès et d'initiation à la bureautique et à Internet peut décider d'adhérer à la charte "NetPublic". Elle peut ensuite labelliser "NetPublic" les espaces numériques sur son territoire qui répondent selon elle aux critères énumérés par cette charte. En plus des communes, les organismes publics ou para-publics peuvent eux aussi certifier des lieux leur appartenant. Au delà de l'amélioration de la visibilité des points d'accès, ce label permet aussi à ces espaces de bénéficier de réduction sur des produits informatiques ainsi que pour des formations pour les médiateurs. Il offre aussi la possibilité de délivrer le B2iAdultes et le PIM.

Parmi les espaces numériques labellisés NetPublic, on peut citer les espaces WebOcentre. Au nombre de 16 dans le département et répartis dans 8 municipalités, ils sont placés sous l'autorité du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Un réseau et des services des finances publiques qui évoluent pour mieux répondre aux attentes des usagers

Les centres des finances publiques et les services de télépaiement



D'après sources : DGFiP - fin juin 2016 et enquête communale 2016



L'ACCUEIL FISCAL DE PROXIMITÉ

La volonté d'améliorer les services rendus aux usagers conduit les services des finances publiques à maintenir un réseau adapté aux besoins, tout en engageant un effort constant de simplification des démarches et en développant des procédures dématérialisées

Depuis 2009, la mise en place d'un **accueil fiscal de proximité** a été généralisé.

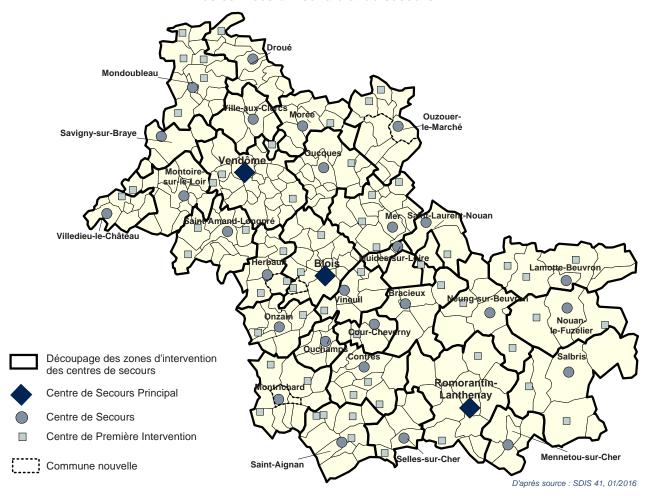
Ce service permet aux usagers d'obtenir des réponses en matière fiscale (date de dépôt des déclarations, d'envoi des avis d'imposition, de la déclaration par Internet, etc.) et leur assure une prise en charge de leur démarche, qu'elle concerne le calcul ou le paiement de l'impôt, sans déplacement supplémentaire.

Ils peuvent également obtenir tous les formulaires utiles (déclaration de revenus, délais de paiement, changement d'adresse, adhésion à la mensualisation, etc.) et y déposer tous leurs dossiers fiscaux. Si le traitement de ces derniers relève de la compétence d'un autre service, les dossiers sont transmis par l'administration au bon destinataire.

Par ailleurs, au-delà du maintien d'un réseau adapté, la DGFiP développe fortement des services complémentaires permis par les progrès de la dématérialisation et des télé-procédures au profit des élus, des contribuables et des partenaires du secteur local. La dématérialisation répond à une véritable attente des contribuables. 41 % des Loir et Chériens ont ainsi déclaré leurs revenus en ligne en 2016, cette proportion augmentant de manière continue.

La couverture des risques : tous les habitants à moins de 10 minutes d'un centre d'intervention

Les services d'incendie et de secours





LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)

Le SDACR définit les orientations de couverture des risques sur le département pour cinq ans.

Il a vocation

- à permettre l'adéquation entre les moyens de secours et les risques
- à permettre de faire des choix d'acquisition de moyens et d'implantation des centres d'incendie et de secours.

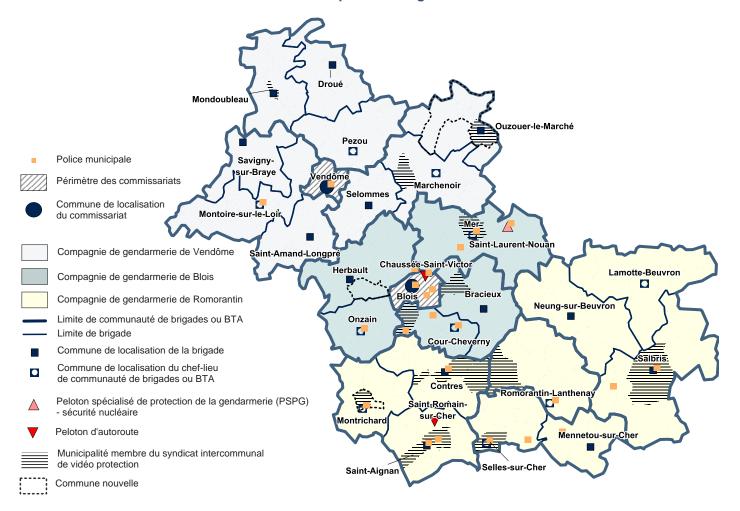
Le SDACR « est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental d'incendie et de secours »

Par délibération du 4 septembre 2015, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est prononcé sur le projet de schéma.

L'arrêté du Préfet portant approbation du schéma est entré en vigueur le 6 octobre 2015.

La sécurité et le maintien de l'ordre public appellent une adaptation permanente

Les services de police et de gendarmerie



D'après sources : Gendarmerie Nationale - 05/2016, Préfecture de Loir-et-Cher 04/2016, Observatoire Enquête Communale Accessibilité Juin - Juillet 2016



DEUX FORCES DE L'ORDRE CONCOURENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT

Le groupement de la gendarmerie départementale est l'échelon de commandement des forces de gendarmerie. Il est comprend trois compagnies (Blois, Vendôme, Romorantin-Lanthenay), elles-mêmes composées de brigades ou de communautés de brigades territoriales. Le groupement de gendarmerie comprend également des unités spécialisées, telles que des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) et le peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG).

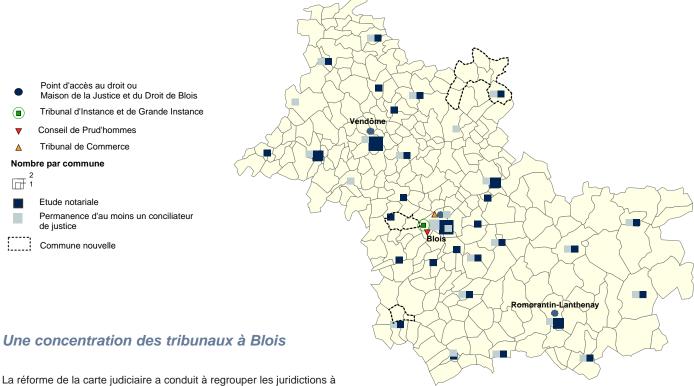
La direction départementale de la sécurité publique dirige les forces de police dans les circonscriptions de Blois et de Vendôme. Elle comprend des services ayant des missions départementales, notamment le service départemental de renseignement territorial.

Les forces de l'ordre exercent des missions d'ordre judiciaire au sein de chacune de leurs entités.

Leur organisation sur le territoire s'établit selon des critères fixés au niveau national, notamment en ce qui concerne le dimensionnement des effectifs et des ressources

Les services juridiques sont facilement accessibles sur l'ensemble du département

L'accès au droit aux services de justice



l'échelle départementale fin 2009, les tribunaux d'instance de Romorantin-Lanthenay et Vendôme ont été fermés. Celui de Blois, comme le Tribunal de Grande instance, a désormais vocation à intervenir sur l'ensemble du département. C'est aussi le cas du Tribunal de commerce et du Conseil de Prud'hommes.

Le Palais de justice de Blois est ouvert du lundi au vendredi. Il abrite également le Bureau d'aide juridictionnelle départemental.

Les Points d'accès au droit, une information de proximité

Pour répondre à toute **demande d'information juridique**, 3 lieux d'accueil sont accessibles au public. Ils regroupent un ensemble de permanences juridiques de proximité de professionnels du droit (Délégué du procureur de la République, SCJE, avocat, etc.), d'institutions et d'associations intervenant dans des domaines variés (santé, défense du consommateur, logement, médiation, etc.):

- la **Maison de la Justice et du Droit de Blois,** située au coeur du "quartier nord", nouveau quartier prioritaire,
- 2 Points d'Accès au Droit (PAD), à Romorantin-Lanthenay, et depuis avril 2016, à Vendôme.

Un délégué du Défenseur des droits réalise aussi des permanences à la Préfecture de Blois. Une autre permanence sera bientôt présente au PAD de Vendôme. Pour rappel, le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, a pour objectif d'informer, de défendre les droits des citoyens. Il occupe également une place de médiateur.

26 conciliateurs de justice sont répartis sur le territoire départemental, principalement dans les anciens chefs-lieux de canton, hormis Herbault (Onzain n'en disposant pas non plus). Auxiliaire de justice, le conciliateur intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.

Notons enfin la présence de 41 études notariales localisées dans 31 communes. Les notaires peuvent renseigner la population sur rendezvous, à titre gratuit, dans leurs études.

Type et nombre de permanences présentes au sein des Points d'Accès au Droit et de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Blois

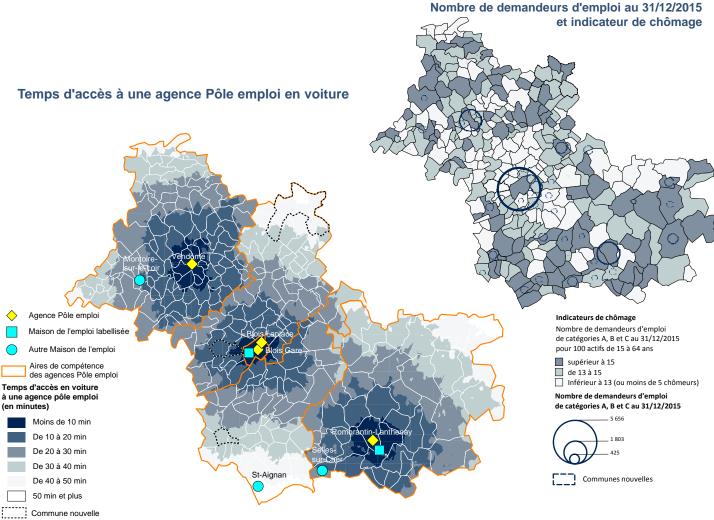
D'après sources : Chambre des notaires 07/2015, Observatoire

ot da brott (mob) do broto							
Tuno do normanano	Point d'Accès au Droit de						
Type de permanence	MJD Blois	Romorantin- Lanthenay	Vendôme				
Droit - Médiation							
Délégué du procureur de la République	1						
Délégué du Défenseur des droits	1	1	Bientôt				
Conciliateur de justice	1	1					
Médiation familiale	1	1	1				
Autres (Avocat, SEMAD, SCJE,)	3	1					
Emploi - Insertion			1				
Informations - Orientation - Conseil							
ADIL		1	1				
Autres structures dans le champ du logement		1	1				
Défense des consommateurs			2				
Droits des femmes		1	2				
Santé			8				
Aide aux victimes		1	2				
VA41	1						
UDAF	1						
Ecrivain public	1						
Total	10	8	18				

D'après source : Observatoire de l'Économie et des Territoires, 2016

ADIL : Association départementale d'information sur le logement, SEMAD : Service de médiation et d'accès au droit, SCJE : Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes, UDAF : Union départementale des associations familiales, VA41 : Vivre autonome 41.

Certaines parties du territoire très éloignées des structures liées à l'emploi



Observatoire d'après sources : Pôle Emploi, INSEE RP 2013

Un demandeur d'emploi sur 6 habite à plus de 30 min d'une agence Pôle emploi

Le département compte **plusieurs lieux d'accueil** pour les actifs en recherche d'emploi :

- 4 agences Pôle emploi localisées à Blois (2 structures), Vendôme et Romorantin ;
- 2 maisons de l'emploi labellisées (Blois et Romorantin-Lanthenay).
 3 autres structures créées par des collectivités sous le nom de maisons de l'emploi (Montoire, Selles-sur-Cher et Saint-Aignan) proposent des ateliers et des actions ponctuelles avec des intervenants extérieurs en direction des chômeurs.

Ces structures disposent d'Internet en libre accès afin de permettre au public d'effectuer une bonne partie de leurs démarches en ligne (inscription, consultation des offres d'emploi, etc.).

Globalement, l'analyse montre des **temps d'accès aux agences Pôle emploi assez longs**. Seul, un tiers de la population active réside à proximité (moins de 10 min en voiture) et 42 % des demandeurs d'emploi, ces derniers étant proportionnellement plus nombreux dans les 3 villes principales où sont localisées les agences.

17 % des demandeurs d'emplois du Loir-et-Cher habitent à plus de 30 minutes en voiture d'une structure (4 500 demandeurs concernés environ). Aucune permanence n'est en effet assurée en dehors de ces agences.

Des inégalités sont perceptibles d'un secteur à l'autre : ainsi les communautés Coeur de Sologne et Beauce Oratorienne apparaissent les plus éloignées (pas d'agence à moins de 30 minutes en voiture). C'est aussi le cas du secteur de Saint-Aignan où l'indicateur de chômage est assez défavorable.

Répartition des demandeurs d'emplois et la population active selon le temps d'accès à une agence Pôle emploi (en %)

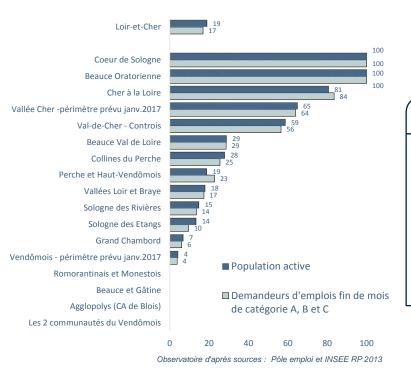


Observatoire d'après sources : Pôle Emploi, INSEE RP 2013, Observatoire

MÉTHODOLOGIE

Indicateur de chômage : A défaut de disposer de taux de chômage pour les territoires plus petits que les arrondissements, il s'avère intéressant de rapporter le nombre des demandeurs d'emploi à la population active locale.

Part des demandeurs d'emplois au 31 décembre 2015 et de la population active à plus de 30 min d'une agence pôle emploi (en %)



🔎 2 MAISONS DE L'EMPLOI LABELLISÉES EN LOIR-ET-CHER

Le Plan de cohésion sociale de 2005 a initié la création de Maisons de l'emploi (MDE) regroupant les acteurs locaux de l'emploi. La loi du 13 février 2008 crée Pôle emploi et modifie structurellement le rôle des MDE en enlevant leurs missions sur « l'accès et le retour à l'emploi ». Elles ont pour principales missions de développer une stratégie territoriale partagée, de participer à l'anticipation des mutations économiques, contribuer au développement de l'emploi local, réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'embauche. La MDE de Blois est labellisée dès 2006, celle de Romorantin-Lanthenay en 2009.

Principales actions proposées par les maisons de l'emploi du Loir-et-Cher

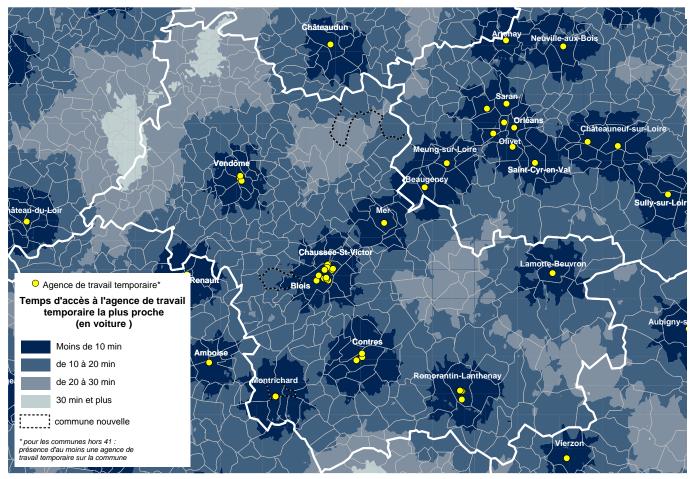
· ····································									
	Maisons d labell		Autres maisons de l'emploi						
Actions menées	Blois	Romorantin- Lanthenay	Montoire- sur-le-Loir	Saint- Aignan	Selles- sur-Cher				
Travail particulier sur des secteurs précis (en matière d'image, de formation ou de lisibilité de l'offre de travail), notamment via des GPECT*	Oui (industrie, dev. durable et intérim)	Oui (hors aéro défense)		Oui (forum emploi)	Oui (forum emploi)				
Actions spécifiques en matière d'orientation des jeunes (nuit de l'orientation)	Oui	Oui							
Actions spécifiques dans la lutte contre les discriminations	Oui								
Forum de l'Emploi sur la thématique "Jobs d'été"	Oui			Oui	Oui				
Programme de formation gratuit pour des savoirs de bases		Oui	Oui	Oui					
Gestion des clauses d'insertion pour certaines entreprises	Oui								
GPECT*, PIA*	Oui	Oui							
Pôle de formations professionnelles		Oui							

Observatoire d'après sources : Rapports d'activités, documents statistiques et site Internet des maisons de l'emploi

PIA: Plan investissement avenir

^{*} GPECT : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales

Temps d'accès à l'agence de travail temporaire la plus proche



Le Perche et la bordure de la Sarthe très éloignés des agences d'intérim

Observatoire d'après source : CCI mars 2016 Insee BPE 2014 pour les départements limitrophes

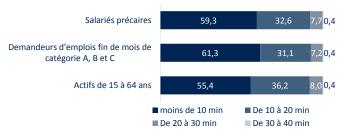
L'intérim peut être une voie d'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes. **Une cinquantaine d'agences de travail temporaire** sont présentes en Loir-et-Cher, plusieurs agences de spécialités différentes (tertiaire, industrie...) pouvant être localisées dans un même lieu.

Globalement, l'offre est géographiquement concentrée : surtout dans le Blaisois, le long de l'axe ligérien, et dans une moindre mesure en Controis, Romorantinais ainsi qu'à Lamotte-Beuvron et Montrichard. Elle apparaît plus clairsemée dans la moitié nord du département où les agences sont concentrées sur Vendôme (6 agences proches les unes des autres). Aucune structure n'est recensée dans les communes sarthoises proches.

Globalement, 12 500 actifs se trouvent à plus de 20 min d'une agence d'intérim (8,4 % de la population active âgée de 15 à 64 ans). Les temps d'accès calculés pour les salariés dits "précaires" (c'est à dire en intérim, en contrat à durée déterminée, en apprentissage ou en contrat aidé) ou les demandeurs d'emploi sont assez proches (respectivement 8,1 % et 7,6 % à plus de 20 min).

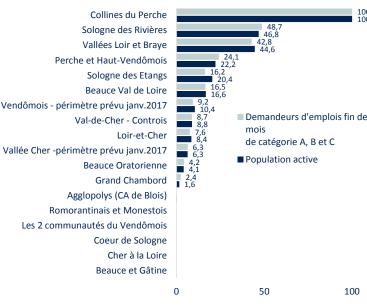
Répartition comparée des salariés précaires, des demandeurs d'emploi, de la population active selon le temps d'accès

à l'agence de travail temporaire la plus proche (en %)



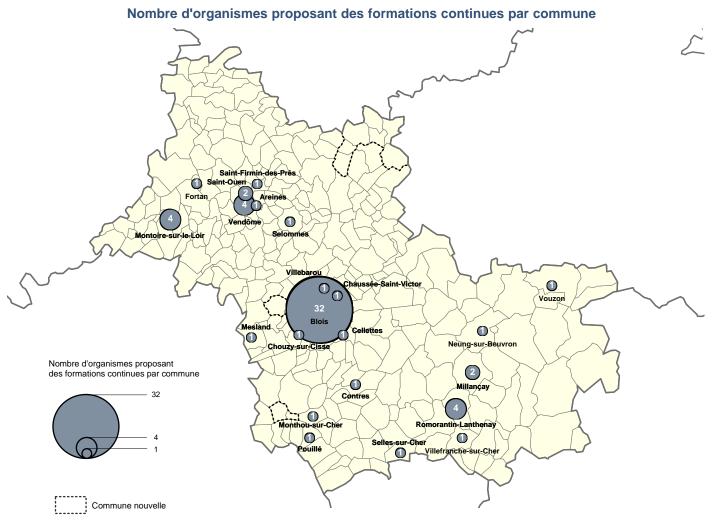
Observatoire d'après sources : CCI mars 2016, Insee RP 2013 et Pôle Emploi demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C à fin décembre 2015

Part des actifs de 15 à 64 ans et des demandeurs d'emplois à plus de 20 min d'une agence de travail temporaire (en %)



Observatoire d'après sources : CCI mars 2016, Insee RP 2013

Une présence plutôt satisfaisante des organismes de formation continue



Observatoire d'après source : Site Internet etoile.regioncentre.fr

Des formations qui peuvent être dispensées sur l'ensemble du territoire départemental

On recense en Loir-et-Cher plus d'une soixantaine d'organismes proposant des formations continues, allant des principaux réseaux nationaux aux entreprises individuelles.

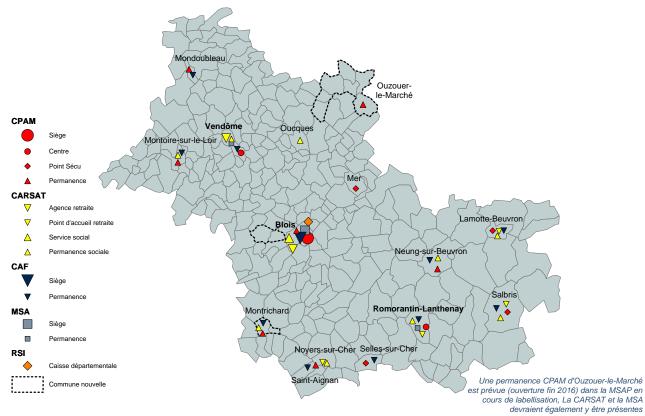
Parmi les plus importants, citons le CFA Interprofessionnel du Loir-et-Cher à Blois, le CFA des Transports à Saint-Ouen, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole d'Areines, le CFA géré par l'AFORPROBA du Loir-et-Cher à Blois (BTP), l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) à Blois, les 3 Chambres consulaires, le Conservatoire national des arts et métiers à Blois (CNAM), le GRETA du Loir-et-Cher (Blois, Vendôme, Romorantin), l'Institut Supérieur de Management et d'Entreprenariat Régional à Vendôme....

Plusieurs autres organismes de formation continue sont également localisés à Blois, tels que l'AFEC ou Start-Up formation. Ils organisent régulièrement des sessions décentralisées, sur demande, pour différents publics et en particulier les demandeurs d'emploi.

La répartition des structures sur le territoire n'apparaît pas homogène. Aucune n'est présente sur une large bande nord - nord-est, en Pays de Chambord ou dans le secteur de Salbris. Néanmoins des formations peuvent être organisées dans ces territoires. Les organismes consulaires indiquent d'ailleurs ne pas relever de difficulté particulière en Loir-et-Cher dans ce domaine. A noter également que l'offre de formation professionnelle est particulièrement fournie à faible distance du Loir-et-Cher dans les agglomérations de Tours et d'Orléans.

Des organismes de prestations sociales de moins en moins présents sur le territoire départemental

Présence des organismes de prestations sociales sur le territoire départemental



D'après sources: Observatoire de l'Economie et des territoires, 2016

Un maillage moins serré des permanences des organismes de prestations sociales...

Depuis 2005, on observe une concentration des permanences ouvertes au public dans un nombre réduit de communes conduisant la population des secteurs ruraux à se déplacer davantage pour rencontrer un professionnel. Ainsi, la MSA ne compte plus que 3 points de contact avec ses allocataires au sein du département, contre 9 en 2005. Les assurés du régime agricole peuvent toutefois bénéficier de services similaires dans les accueils de proximité en Indre et Indre-et-Loire.

Sur la même période, la CPAM a réduit de 20 à 13 son nombre de lieux d'accueil dans les communes du département. En parallèle, depuis 6 ans, les CPAM de la région ont décidé de mutualiser leurs accueils de proximité et d'offrir le même service à tous les assurés de la région. Sont ainsi désormais accessibles aux Loir-et-Chériens sept agences et une dizaine de points d'accueil de départements limitrophes. Une démarche similaire est engagée avec la Sarthe. Un accès au point d'accueil de Saint-Calais est notamment à l'étude. La CPAM a saisi l'opportunité d'intégrer les relais de services publics, puis les maisons de service au public, pour être présente dans des zones non couvertes où la population assurée présentaient des facteurs de précarité.

La CARSAT dispose principalement de deux réseaux, l'un consacré aux retraites et l'autre aux services sociaux. Comme la CPAM, elle permet aux usagers d'accéder aux différents points d'accueil proposés par la CARSAT Centre-Val de Loire.

La CAF a maintenu sa présence dans les mêmes communes qu'il y a 10 ans, ajoutant dans l'intervalle une permanence à Neung-sur-Beuvron. Ses points d'accueil sont en partie situés dans les territoires où davantage de difficultés sociales sont repérées : dans les 3 villes principales, à proximté des quartiers d'habitat social, en Vallée du Cher, à Mondoubleau ainsi qu'à Montoire et en Sologne où les

difficultés apparaissent un peu moins marquées.

Plus de la moitié des ménages de Loir-et-Cher résident à proximité d'un point CAF (moins de 10 min en voiture) mais 1 sur 7 à plus de 20 min, soit 20 700 ménages.

... qui s'accompagne du déploiement de services en ligne

Désormais, seules **14 communes bénéficient de la présence d'organismes de prestations sociales**, 3 d'entre elles se distinguant par la présence d'au moins 4 structures différentes (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay).

Parallèlement l'utilisation des services numériques est favorisée (gestion des dossiers allocataires en ligne, etc). Toutefois, cela peut poser problème pour une partie du public qui ne dispose pas nécessairement d'Internet ou ne maîtrise pas ces outils, renforçant alors les difficultés d'accès aux droits des personnes les plus en difficulté. Notons néanmoins que dans les trois villes principales, les permanences sont le plus souvent situées à proximité des quartiers qui concentrent une population plus fragile (quartier d'habitat social où les revenus moyens des ménages sont les plus faibles).

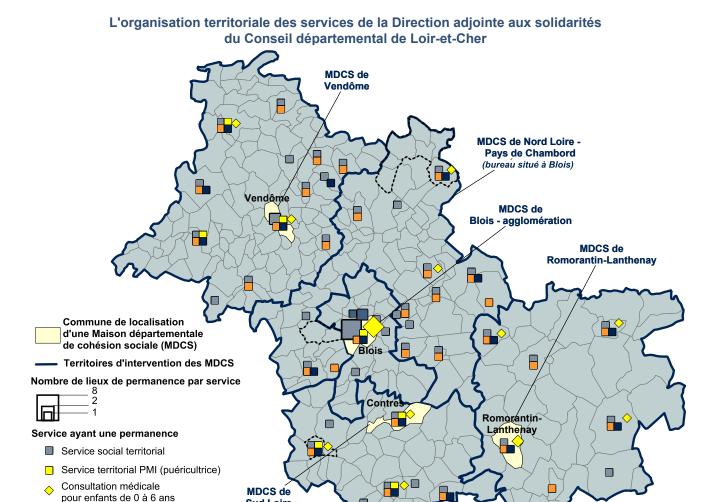
Répartition des temps d'accès en voiture (en min) des ménages de Loir-et-Cher aux points d'accueil de la CAF de Loir-et-Cher (en %)



D'après sources: Observatoire de l'Economie et des territoires, 2016

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie ; CARSAT : Caisse d'allocations de retraite et de santé au travail ; CAF : Caisse d'allocations familiales ; MSA : Mutualité sociale agricole ; RSI : Régime social des indépendants.

Maintien d'un service social de proximité



D'après source : Conseil départemental

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 désigne le département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

Service territorial insertionVivre autonome 41

Sud Loire

Des services sociaux départementaux au plus proche de la population

La Direction de la cohésion sociale du Conseil départemental s'appuie sur 5 Maisons départementales de la cohésion sociale (MDCS) pour garantir un accueil de proximité dans tous les domaines : social, enfance et famille, insertion.

Le service social territorial oriente, évalue et accompagne les personnes en difficulté concernant l'accès au droit, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, etc. Une cinquantaine de points de permanence sont répartis dans 43 communes.

Les modalités d'accueil diffèrent selon les MDCS et la taille de la commune. Dans les villes principales, les permanences peuvent être quotidiennes, parfois uniquement sur rendez-vous. L'ouverture au public est dans d'autre cas limitée à quelques heures hebdommadaires, bi-hebdommadaires, voire mensuelles.

Le service territorial d'insertion assure le suivi des bénéficiaires du RSA orientés vers un accompagnement social ou à vocation socio professionnelle. Chaque MDCS a en charge la mise en place d'un Plan local d'insertion (PLI). Ce service peut recevoir les usagers sur rendezvous dans 33 permanences (aucune sur le territoire de Bloisagglomération hors Blois).

Les MDCS interviennent également concernant la prévention et la protection maternelle et infantile, tant au niveau médical (18 permanences proposant des consultations pour les enfants de moins de 6 ans) que social (16 points de rencontres avec une puéricultrice). Ce maillage territorial devrait encore se renforcer : 2 projets de permanences de puéricultrice sur le territoire de la MDCS Nord Loire - Pays de Chambord.

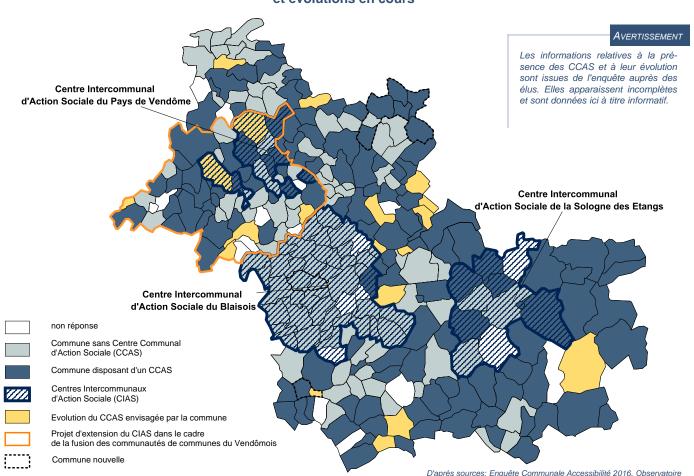
Les sages-femmes proposent aussi des suivis pré et postnataux à domicile (551 en 2015).

Afin d'améliorer la coordination de ses différents services avec ses partenaires, et de développer l'implication des habitants sur le territoire, la MDCS de Blois-Agglomération a élaboré un Projet social de territoire (PST). Sur les autres MDCS, les PST sont en cours de finalisation.

La plate-forme **Vivre Autonome 41**, rattachée à la Direction de l'autonomie et de la MDPH du Conseil départemental, a pour but d'informer et d'orienter les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes handicapées ainsi que de soutenir et coordonner les professionnels en contact avec ces populations. Elle a ouvert **17 permanences** dans le département courant 2014. Celles-ci sont assurées une demi-journée toutes les 3 ou 4 semaines.

Notons que **seul le service insertion** propose un accueil du public **dans le secteur de Mennetou-sur-Cher** où de nombreux indicateurs sociaux apparaissent plutôt défavorables.

Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) et évolutions en cours



Des complémentarités existent entre le Conseil départemental et les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale qui ont notamment pour missions : l'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur leur territoire, l'attribution d'aides sociales facultatives, une participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (RSA, aide aux personnes âgées, etc.) transmises par leurs soins aux autorités décisionnelles compétentes, la création et la gestion d'établissements ou de services publics sociaux ou médico-sociaux.

Des conventions sont établies entre le Conseil départemental et les principaux CCAS/CIAS précisant la répartition des publics pour les actions partagées ou déléguées, les CCAS/CIAS intervenant auprès des ménages sans enfants mineurs à charge.

Un nombre de CCAS qui va diminuer dans le futur

Jusqu'en 2015, il était obligatoire pour toutes les communes de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), même s'il s'agissait en réalité d'une structure juridique sans moyen. Dorénavant cette obligation ne s'applique qu'aux communes de 1 500 habitants et plus. 19 communes envisagent de faire évoluer leur CCAS, dont au moins 11 de petite taille qui projettent de le dissoudre.

Des CIAS peu nombreux mais qui couvrent une part importante de la population

Il est aussi possible pour les communes de transférer leur compétence en matière d'action sociale à l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres. Dans ce cas, des actions sociales d'intérêt communautaire sont définies et prises en charge par l'EPCI, parfois au travers d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), les autres actions

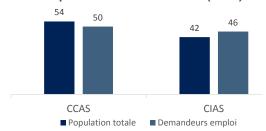
sociales pouvant être exercées par les communes, si elles le souhaitent. Il est donc possible pour une municipalité d'être à la fois membre d'un CIAS et de disposer d'un CCAS.

Le Loir-et-Cher compte actuellement 3 CIAS :

- Le CIAS du Blaisois, dont le territoire d'intervention des travailleurs sociaux a été étendu à l'ensemble de la communauté d'Agglomération en juin 2016. Les autres missions couvraient déjà les 48 communes.
- le CIAS du Pays de Vendôme, dont le périmètre devrait s'étendre suite à la fusion des 4 communautés de communes prévue au 1er janvier 2017.
- le CIAS de Sologne des Etangs.

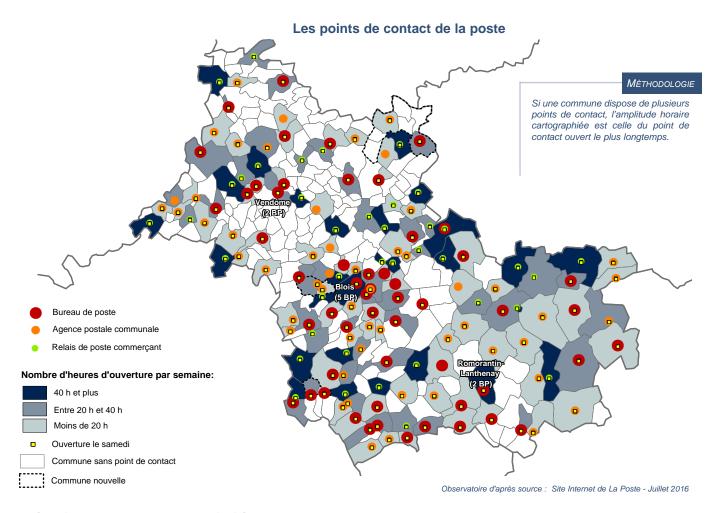
De manière générale, 42,3 % de la population est couverte par un CIAS (soit 140 600 personnes) et plus de 54 % par un CCAS (soit près de 180 000) en 2016. Près de 70 communes, administrant près de 27 000 habitants, ne sont couvertes ni par un CCAS, ni par un CIAS, ces chiffres devant prochainement augmenter.

Part de la population et des demandeurs d'emploi couverts par un CCAS ou un CIAS (en %)



D'après sources: Enquête Communale Accessibilité 2016, Observatoire

54 000 habitants sans point de contact de La Poste dans leur commune



1 point de contact pour 2 170 habitants

L'organisation territoriale du service postal connaît partout une véritable métamorphose, engagée de longue date.

A ce jour, elle repose en Loir-et-Cher sur 60 bureaux de poste, 54 agences postales communales et 39 relais de poste commerçant, soit au total 153 points de contact. Les relais poste du Plessis-Dorin et de Villeny sont actuellement en sommeil, les commerces sont fermés, en attente d'un repreneur.

La moitié des communes sont dotées d'au moins un point de contact, apportant une réponse directe aux besoins de leurs 278 400 habitants.

A contrario, 146 communes ou communes déléguées en sont privées. Elles totalisent **plus de 53 500 habitants** (16,2 % de la population loiret-chérienne). C'est le cas très souvent des plus petites d'entre elles.

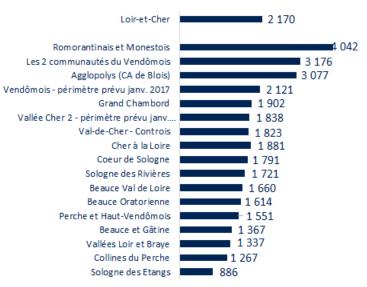
La couverture géographique des points de contact de La Poste n'est pas homogène : elle est assez dense dans la moitié sud, où se situent aussi les communes les plus peuplées ; elle est nettement plus clairsemée au nord de la Loire.

L'analyse du ratio du nombre moyen d'habitants desservis par point de contact apporte quelques éclairages supplémentaires. Elle révèle que dans les territoires où la présence postale est la moins dense, le nombre moyen d'habitants desservis par structure est aussi le plus faible.

Pour l'ensemble du Loir-et-Cher, chaque point de contact dessert en moyenne 2 170 habitants.

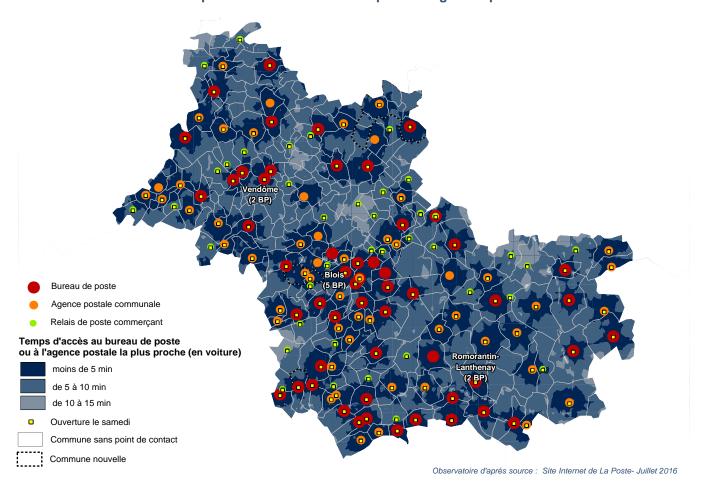
Notons qu'une **Commission départementale de présence postale territoriale** siège en Loir-Cher. C'est une instance de concertation entre La Poste et les élus. Sa mission est de veiller à la bonne application des dispositions du contrat de présence postale territoriale signé entre l'État, l'Association des maires de France et La Poste.

Nombre d'habitants pour un point de contact de La Poste



Observatoire d'après source : Site Internet de La Poste-Juillet 2016 - INSEE RP 2013

Les temps d'accès aux bureaux de poste et agences postales



Une amplitude horaire parfois peu adaptée aux actifs

La majorité des points de contact de La Poste sont ouverts le samedi (au moins en matinée). Cela apporte donc une souplesse aux usagers. C'est le cas des relais assurés par les commerçants. En revanche, une partie des bureaux de poste (y compris parfois ceux de communes relativement peuplées) et des agences communales ne sont accessibles qu'en semaine.

Les plages horaires de ces points de contact sont aussi très variables. On remarque qu'elles sont très limitées pour les communes les moins peuplées, mais aussi dans celles comptant entre 1 000 et 2 000 habitants. Globalement, 75 000 habitants environ résident dans des communes où ces services postaux sont ouverts moins de 20 h par semaine. Cela peut poser problème aux personnes exerçant une activité professionnelle.

1 600 habitants à plus de 10 min en voiture d'un bureau de poste ou d'une agence postale

Les points de contact ne permettent pas tous d'accéder à la palette complète des services proposés par la Poste. Les démarches plus complexes ne peuvent être effectuées que dans un bureau de poste ou dans une agence communale. Ceux-ci constituent un maillage inégal du territoire. 85 % des habitants peuvent s'y rendre en moins de 5 min en voiture. Mais 50 000 en sont plus éloignés, dont 1 600 de plus de 10 min.

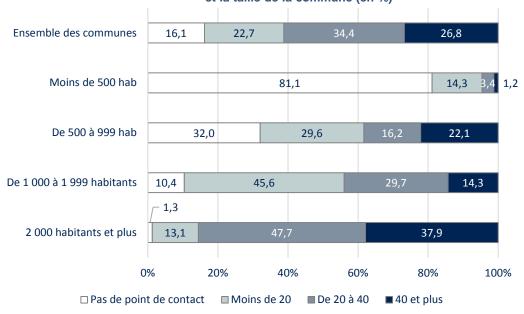
Toutefois la situation est différente pour les démarches postales les plus courantes qui peuvent être effectuées partout, sans nécessiter des temps élevés de trajet (accessibles à tous en moins de 10 min). Pas de difficulté majeure sur ce point donc, sauf à considérer les problèmes de mobilité auxquels peuvent être confrontées certaines personnes et les contraintes horaires dont il vient d'être fait état.

Répartition de la population selon le temps d'accès au bureau de poste ou agence postale la plus proche (en %)



Observatoire d'après source : Site Internet de La Poste- Juillet 2016

Répartition de la population selon le nombre d'heures d'ouverture du point de contact de La Poste et la taille de la commune (en %)



Nombre d'heures d'ouverture du point de contact

Observatoire d'après source : Site Internet de La Poste-Juillet 2016



DÉPLOIEMENT DE TABLETTES DANS LES AGENCES POSTALES COMMUNALES ET ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES RELAIS POSTE COMMERÇANT

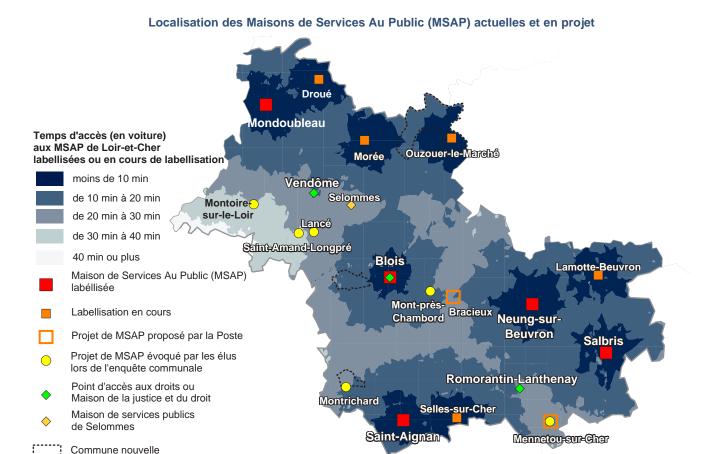


Fin 2016, les 3/4 des agences postales numériques du Loir-et-Cher devraient être équipées de tablettes. Cet équipement doit permettre aux foyers français qui n'ont pas accès à Internet de bénéficier d'un accès gratuit aux services de base en ligne : ceux proposés par Le Groupe La Poste,

mais aussi ceux des principaux services publics (servicepublic.fr, caf.fr, ameli.fr, poleemploi.fr, legifrance.gouv.fr...) et à un certain nombre de services locaux.

Un projet d'équipement numérique des relais de poste commerçant est également en cours.

Le réseau des Maisons de Services Au Public (MSAP) se structure



D'après sources : Enquête communale/EPCI Accessibilité, Juin-Juillet 2016, Préfecture de Loir-et-Cher. Mai 2016.

5 MSAP actives

5 autres en cours de labellisation par l'Etat

Dans le cadre de la loi NOTRe, les Relais de Services Publics ont cédé leurs places aux Maisons de Services Au Public (MSAP). Elles reprennent donc les missions des RSP, à savoir informer et accompagner les personnes dans leurs démarches de la vie quotidienne. Dans un même lieu peuvent ainsi être réunies des permanences d'acteurs divers, tant en termes de thématiques (emploi-insertion, prestations sociales, santé, droit - médiation, services à la personne, etc.) que de formes juridiques (organismes publics nationaux ou départementaux, associations, etc.). Les MSAP proposent aussi des espaces numériques où les individus peuvent être accompagnés afin de mieux maîtriser les technologies de l'information et de la communication.

La MSAP de Blois se distingue cependant par le fait qu'elle enveloppe les fonctions de base du Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS), c'est-à-dire l'information et l'accompagnement des individus. Elle n'accueille donc pas de permanences d'autres structures.

Les MSAP n'offrent pas toutes les mêmes services. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles peuvent s'inscrire dans des structures ayant des champs de compétences relativement précis. Ainsi la MSAP de Saint-Aignan est à la base une Maison de l'Emploi, tandis que celle de Salbris fait partie d'un pôle social. D'autres peuvent s'appuyer sur un bureau de poste existant.

Par ailleurs ces structures peuvent prendre une forme communale (c'est le cas à Salbris), intercommunale (à Saint-Aignan pour le Valde-Cher - Controis, dans les Collines du Perche et en Sologne des Etangs) ou associative (à Blois).

Ce réseau de MSAP devrait rapidement s'étoffer. La labellisation de 5 structures est attendue prochainement (Beauce-la-Romaine, Droué, Lamotte-Beuvron, Morée et Selles-sur-Cher), chacune d'elles devant respecter les strictes conditions d'éligibilité permettant d'assurer une bonne qualité de service et d'éviter une concurrence entre structures.

6 communes ont également fait part de projets dans ce domaine qu'elles n'ont pas nécessairement toutes porté à connaissance des services de l'Etat (Montoire-sur-le-Loir, Mont-près-Chambord, Saint-Amand-Longpré, sous une forme intercommunale ; Montrichard, Mennetou-sur-Cher sous une forme communale ; Lancé évoque un projet associatif).

De son côté, La Poste s'est rapprochée des services de l'Etat pour proposer la candidature de Mennetou-sur-Cher et Bracieux.

A noter aussi, la **maison de services publics de Selommes** qui accueille déjà quelques permanences **et les 2 Points d'accès aux droits de Vendôme et Romorantin-Lanthenay** où sont présents de nombreux acteurs du champ social et de l'emploi.



LES CONDITIONS DE LABELLISATION D'UNE MSAP

- Distance de 20 minutes en voiture entre les MSAP
- Avoir au moins 2 partenaires dans le champ de l'emploi, de la formation, des prestations ou de l'aide sociale
- Ouverture au moins 24 heures par semaine
- Agent formé par chaque administration concernée
- Existence d'un espace d'attente assise et d'un espace confidentiel
- Disposer d'un espace numérique doté d'Internet

Le déploiement du réseau de MSAP devrait renforcer l'offre de services aux usagers

L'une des règles pour les MSAP est qu'elles soient distantes de 20 minutes en voiture les unes des autres, ce qui permet à la population, dans le cas d'une couverture optimale, de résider à 10 min ou moins de la MSAP la plus proche.

Le dispositif étant récent, une partie du territoire n'est pas encore couverte à ce jour. 63 % des Loir-et-chériens habitent à plus de 10 min d'une structure ouverte ou en cours de labellisation ; 19 % à plus de 20 min.

Plusieurs secteurs en sont plus éloignés :

- celui de Montoire-sur-le-Loir Saint-Amand-Longpré en particulier. Les élus de ces 2 communes ont fait part de projets intercommunaux en réflexion, en lien à Montoire avec la Maison de l'Emploi. Tout le territoire de la Communauté de Beauce et Gâtine se situe actuellement à plus de 20 min d'une telle structure.
- la Communauté de Cher à la Loire, dont près de la moitié des habitants résident à plus de 20 min d'une MSAP. La commune de Montrichard a évoqué un projet dans le cadre de l'enquête réalisée par l'Observatoire mais n'a semble-t-il pas entamé de démarches en ce sens auprès de l'Etat.
- celui de **Mennetou-sur-Cher**, où la proportion de ménages rencontrant des difficultés sociales est relativement élevée. La Poste a formulé une proposition pour développer une MSAP au sein du bureau de Poste
- les communes situées dans une "troisième" couronne autour de Blois, jusqu'à Saint-Laurent-Nouan, Contres et Selommes. La Communauté de Grand Chambord figurent parmi les plus éloignées (aucun habitant à moins de 10 min et 1 sur 3 à plus de 20 min). Pour rappel, la commune de Mont-près-Chambord indique un projet en réflexion et la Poste a également émis une proposition pour son bureau de Bracieux. La situation est globalement plus favorable en Beauce-Val-de-Loire sauf dans le sud du territoire, dans le secteur de Mer.

L'absence d'une MSAP à **Vendôme et Romorantin-Lanthenay** apparaît moins préjudiciable à la population que cela peut l'être dans certains territoires ruraux. Ces communes **accueillent déjà de nombreux services** habituellement présents dans les MSAP (mise à disposition de matériel informatique et accompagnement dans la découverte des outils numériques, présence d'institutions intervenant dans le champs de l'emploi, des prestations sociales ou de l'aide sociale, **dont une partie au sein des PAD**).

Les projets en cours de labellisation ou en réflexion pourraient permettre d'étendre l'offre de services dans certains territoires actuellement moins bien desservis, comme à Beauce-la-Romaine, Mennetousur-Cher, par exemple).

Type et nombre de permanences présentes au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP)

	Maison de services au public de								
Type de permanence	Blois	Collines du Perche	Saint- Aignan	Salbris	Sologne des Etangs				
Droit - Médiation									
Conciliateur de justice				1	1				
Médiation familiale		1							
Emploi - Insertion									
Formation		1	2		1				
Intérim				1					
Pôle Emploi*			Ateliers						
Mission locale		1	1	1	1				
SIAE		1	2	1	1				
CAP Emploi			1						
Information - Orientation - Cons	seil								
ADIL				1					
VA41				1					
PIJ					1				
Autres (CIDFF, UFC - Que Choisir)		1		1	1				
Permanences et prestations so	ciales								
CAF		1	1	1	1				
CARSAT				1	1				
CCAS - CIAS				1					
MDCS		1	Service insertion		1				
Croix-rouge		1							
Santé - Accès aux soins									
CPAM		1		1	1				
Autres (VRS, centre de vacci- nation)				1	1				
Services à la personne				1	2				
Autre (Les ateliers de Béatrice)				1					
Total		9	8	14	12				

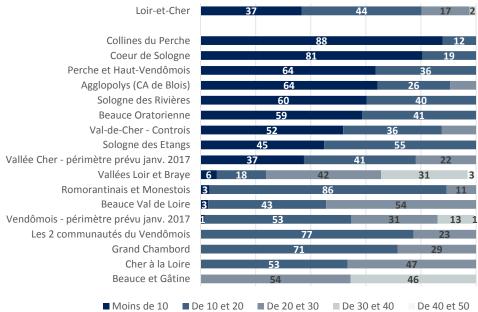
Certains partenaires (Pôle emploi, MSA etc.) proposent une offre de services mais n'assurent pas de permanence : espace avec poste informatique, affichage des annonces, accompagnement par un animateur formé, etc.

D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires, 2016

CAF: Caisse d'Allocations Familiales, CARSAT: Caisse d'Assurance Retraite et de SAnté au Travail, CCAS: Centre communal d'action sociale, CIAS: Centre Intercommunale d'Action Sociale, CIDFF: Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie, MDCS: Maison Départementale de la Cohésion Sociale, PIJ: Point Information Jeunesse, SIAE: Structures d'Insertion par l'Activité Economique, VA41: Vivre Autonome 41, VRS: Vers un Réseau de Soins.

Répartition de la population selon le temps d'accès à la MSAP la plus proche (en %)

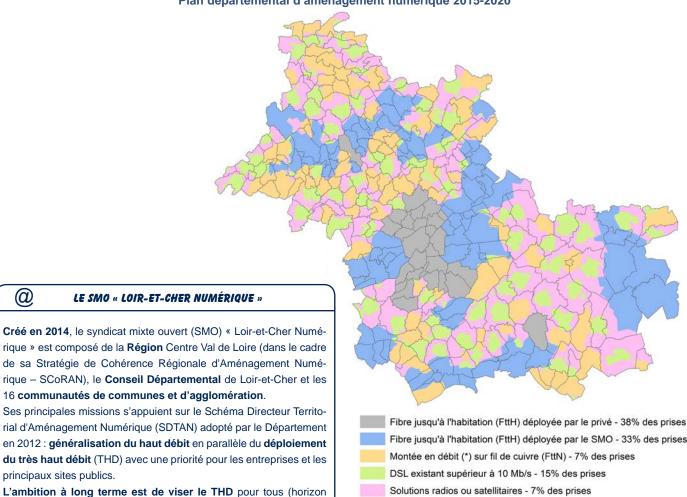
(MSAP labellisées ou en cours de labellisation)



D'après sources : Enquête communale/EPCI Accessibilité, Juin-Juillet 2016, Préfecture de Loir-et-Cher, INSEE RP 2013

Le Très Haut Débit en marche





Source : SMO Loir-et-Cher Numérique (mise à jour août 2016)

Une large couverture en très haut débit d'ici 2020

(a)

principaux sites publics.

2030).

L'objectif du SDTAN est de rendre 70 % de la population éligible à la fibre optique (FttH) - donc au très haut débit - à l'horizon 2020. Pour les 30 % de la population restante, un "mix technologique" sera mis en œuvre afin de garantir un débit minimum de 10 Mb/s.

A la mi-2015, la part de logements ou de locaux professionnels du Loir-et-Cher ne pouvant avoir un accès filaire à Internet est faible: 0,7 % (soit 1 500 locaux dits "non éligibles").

Pour autant, 15 % des locaux sont toujours desservis par un débit théorique inférieur à 3 Mb/s (seuil pouvant être considéré comme minimal pour utiliser correctement les services de base d'Internet).

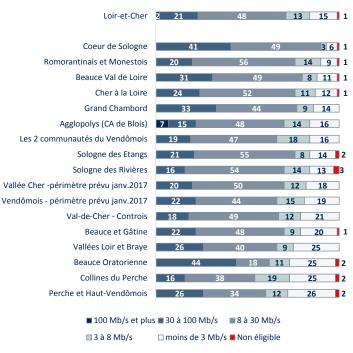
A cette date, on peut également considérer que près d'un tiers des locaux n'est pas éligible au débit minimal de 10 Mb/s fixé comme objectif du SDTAN.

Ces répartitions s'avèrent toutefois très différentes selon le secteur géographique concerné, entre d'un côté Cœur de Sologne où plus de 90% des locaux disposent déjà d'un bon débit (supérieur à 8 Mb/s) et de l'autre côté Perche et Haut-Vendômois où 28 % des locaux doivent se contenter d'un débit inférieur à 3 Mb/s voire n'ont pas d'accès Internet.

Entre 2014 et 2016, les premiers travaux de génie civil du réseau de fibre optique publique auront permis la "montée en débit"(*) du réseau ADSL pour 7 % des usagers.

Le déploiement par Orange de la fibre sur Blois permet en 2015 à près de 7% des locaux d'Agglopolys de pouvoir accéder au très haut débit.

Part en % des logements et locaux professionnels par classe de débit (DSL et Fibre) en 2015



D'après sources : Observatoire France Très Haut Débit (2e trim. 2015). Direction des services fiscaux

Note : les débits Internet sont exprimés en mégabits par seconde (Mb/s) Schématiquement l'ADSL permet des débits compris entre 1 et 25 Mb/s, le VDSL (à moins de 1 km des « nœuds de raccordement ») entre 30 et 100 Mb/s et la Fibre au-delà de 100 Mb/s

^(*) Cette opération consiste à réduire la distance en cuivre entre l'usager et son nœud de raccordement au réseau optique ce qui augmente « mécaniquement » son débit

Déchèteries, un excellent maillage territorial

Distance d'accès à une déchèterie Echelle des distances Secteur de Châteaudun Ge Saint-Calais Saint-Calais Saint-Calais Sictom Valdem Valdem Valdem Certaines communes ont conclues une convention à une déchèterie géographiquement proche mais relevant d'un syndicat de collecte autre que celui auquel elles adhiern du située sur le territoire d'une commune indépendante Commune non desservie par une déchèterie Périmètre des EPCI gérant la collecte Commune indépendante

D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires

La collecte et le traitement des déchets ménagers relevaient jusqu'à présent des communes qui avaient très souvent délégué ces compétences à un syndicat intercommunal, créé spécialement.

Accès à une déchèterie par convention

Limite départementale

Déchèterie en projet

Déchèterie

La loi NOTRe introduit une modification majeure en dotant les communautés de communes ou d'agglomération de la compétence collecte et transfert des déchets. Cela pourrait avoir des répercussions sur l'organisation territoriale actuelle.

De même, la responsabilité de la planification de la prévention et de la gestion des déchets a été transférée à la région, faisant sortir les départements de ce champ d'action.

Le domaine des déchets ménagers sera donc globalement écarté de cette analyse, à l'exception toutefois de la question des déchèteries, équipements stratégiques pour lesquels il semble y avoir une véritable appétence de la part de la population.

5 % des habitants à plus de 10 km d'une déchèterie

Avec 49 déchèteries, le Loir-et-Cher dispose du maillage géographique le plus dense de la région Centre - Val de Loire, soit 1 équipement pour 6 776 habitants desservis. A titre de comparaison le rapport national établi par l'ADEME est de 1 pour 13 800 personnes en 2013.

Une vingtaine de conventions ont été conclues afin de permettre à des habitants de certains EPCI d'accèder aux services d'une déchèterie relevant d'un autre syndicat ou collectivité mais plus proche de leur domicile.

Une seule commune du département n'est à ce jour pas desservie (Villeherviers, 482 personnes).

Globalement, seuls **5,2** % **des habitants des syndicats résident à plus de 10 km d'une déchèterie.** Un seul élu évoque, dans le cadre de l'enquête, l'éloignement des déchèteries, situées à plus de 10 km, qui génère des dépôts "sauvages" sur son territoire.

En lien avec les objectifs fixés au niveau national, visant à accroître la proportion de déchets valorisés, les collectivités locales ont diversifié les équipements et complété les services proposés : adaptation des

plages d'ouverture, ajouts de bennes, introduction de nouvelles filières de valorisation (meubles, appareils électriques ou électroniques, vêtements, etc.), diffusion croissante des consignes de tri, multiplication des actions de prévention...

Les déchèteries du Loir-et-Cher captent près de la moitié du gisement des déchets ménagers (46 % en 2014).

Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie



Q

(pour Gièvres, compéte

LA DÉCHÈTERIE MOBILE DU SMIEEOM VAL-DE-CHER

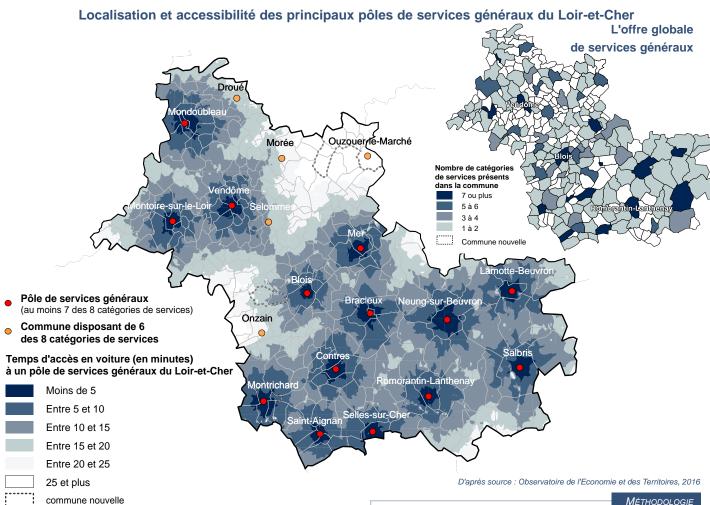
Afin d'étoffer son offre de service auprès de ses administrés, le SMIEEOM Val-de-Cher a développé en mai 2012 le concept de déchèterie mobile sur les communes de Mur-de-Sologne et de Lassay-sur-Croisne. Cette initiative originale vise à renforcer la proximité avec les



Photo : SMIFFOM Val-de-Cher

habitants et désenclaver les communes les plus éloignées (parfois à plus de 20 kilomètres) de l'une des 4 déchèteries du syndicat (Contres, Billy, Montrichard et Noyers-sur-Cher). Ayant remporté un vif succès dès le début de sa mise en place, ce service fonctionne toute l'année avec six passages par an sur chaque commune.

Une accessibilité moindre aux services généraux en Beauce et en Gâtine



15 % de la population à plus de 15 min d'un pôle de services généraux

Le Loir-et-Cher compte 14 pôles de services généraux regroupant au moins 7 des 8 catégories de services prises en compte dans la construction de l'indicateur. Le nord du département dispose de seulement 3 grands pôles de services généraux, contre 9 dans le sud et 2 sur l'axe ligérien. L'accessibilité aux services généraux apparaît donc réduite dans de larges zones du territoire. 92,2 % de la population loir-et-chérienne de Beauce Oratorienne habitent à 25 minutes et plus d'un grand pôle de services généraux. En sont également très éloignés les habitants des communautés de communes Beauce et Gâtine, Perche et Haut-Vendômois ainsi que le secteur de Mennetou-sur-Cher et Dhuizon. Au total, 15 % de la population réside à plus de 15 min d'un pôle, soit 50 700 habitants.

Des pôles de services généraux "secondaires" complètent la couverture du territoire : Droué, Morée, Ouzouer-le-Marché, où les MSAP en cours de labellisation devraient conforter l'offre existante, ainsi que Selommes et Onzain.

Selon les précédents travaux menés par l'Observatoire dans le domaine des services à la population on constate parmi les principaux changements intervenus en 10 ans la fermeture de plusieurs trésoreries générales, une réduction du nombre de permanences des conciliateurs de justice et des organismes de prestations sociales (en particulier la CPAM et la MSA). Les services généraux sont actuellement davantage concentrés dans les principaux pôles, au détriment de communes de plus petite taille. Ainsi, Herbault, Saint-Amand-Longpré, Savigny-sur-Braye, Oucques, Marchenoir ou Mennetousur-Cher disposent d'une offre plus réduite.

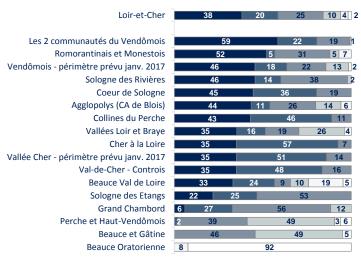
Globalement, 135 communes, regroupant plus de 48 000 habitants, n'enregistrent la présence d'aucun des services retenus dans cette analyse.

MÉTHODOLOGIE

Pour mesurer la disponibilité de l'ensemble des services généraux sur le territoire, un indicateur synthétique est calculé à partir des services suivants : police ou gendarmerie, SDIS, La Poste, trésorerie, conciliateur de justice, étude notariale, permanence d'au moins un organisme de prestation sociale, permanence sociale du Conseil départemental. Les communes qui regroupent au moins 7 de ces 8 catégories de services sont considérées comme pôles de services généraux.

Une partie de ces services relève d'une organisation départementale. Ne sont donc retenus pour l'analyse que les pôles du Loir-et-Cher.

Répartition (en %) de la population selon le temps d'accès (en minutes) au pôle de services généraux le plus proche

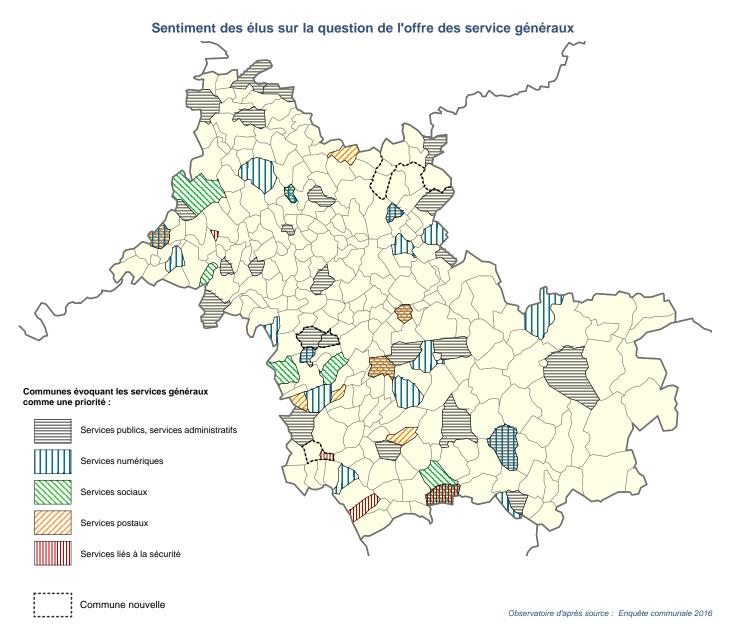


■ Moins de 5 ■ Entre 5 et 10 ■ Entre 10 et 15 ■ Entre 15 et 20 □ Entre 20 et 25 □ 25 et plus

Temps d'accès en minutes

D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires, 2016

Inquiétude des élus face au maintien des services publics



Les élus attachés à la présence physique des services publics sur leur territoire...

Des craintes d'une **réduction de la présence physique des services publics** sont ressenties chez certains élus du département. Ce thème a été évoqué spontanément par **31 communes** (près de **la moitié** des réponses concernent des **municipalités de moins de 500 habitants**).

Les commentaires le soulignent. Les élus des municipalités pointent notamment le maintien de **la mairie** comme "le dernier service public local à la disposition du public et facilement accessible" ; un service qu'ils tentent de "maintenir ouvert le samedi matin afin de garantir un accès à tous".

Plus généralement, le souhait de **préserver des "permanences** d'administrations ou d'organismes extérieurs" **au plus proche des administrés** a été cité à plusieurs reprises. **7 élus** ont pointé plus spécifiquement les **services sociaux**.

Le **maintien des services postaux** reste une préoccupation pour certains élus, 7 l'ont mentionné.

4 élus seulement ont abordé la thématique de la sécurité. Certaines municipalités y ont vraisemblablement déjà apporté des éléments de réponses à travers le déploiement de services de police municipale,

vidéo surveillance, etc.

Au total, **43 communes** se sont **exprimées** sur ce **thème des services généraux** (les 3/4 correspondent à des localités de moins de 1 000 habitants). **Elles couvrent plus de 53 500 habitants.**

... mais sont aussi sensibles au développement des infrastructures et services numériques

La "dématérialisation des procédures et la simplification administrative" sont par exemple perçues comme des solutions. Le numérique ressort comme un réel enjeu; cette question est évoquée par 16 communes. La nécessité d'améliorer le réseau est le plus souvent soulignée.

Plusieurs remarques portent sur l'accompagnement ou la formation de la population et en particulier des publics fragiles et des seniors : "Nous recevons de plus en plus de personnes âgées rencontrant des difficultés pour la gestion de leurs dossiers administratifs de plus en plus compliqués. Les personnes n'ont pas obligatoirement Internet et/ ou ne le maîtrisent pas".

Quelques élus soulignent la nécessité de "lutter contre la fracture numérique" géographique et générationnelle.

Ce qu'il faut retenir

Une concentration des services de l'Etat à Blois avec une présence à Romorantin et Vendôme qui bénéficient de la création récente de Maisons d'Etat.

Une présence territoriale réduite des organismes de prestations sociales au sein du Loir-et-Cher mais le déploiement de points d'accueil en périphérie et de nouveaux services au sein des permanences sociales du Conseil départemental



6 % des habitants ont accès à leur mairie moins de 8 heures par semaine



62 % des demandeurs d'emplois à plus de 10 min d'une Agence Pôle Emploi et 17 % à plus de 30 min

41 % des demandeurs d'emplois à plus de 10 min d'une agence d'Interim



1 point de contact de la poste pour 2 170 habitants

1 600 habitants à plus de 10 min de voiture d'un bureau ou d'une agence postale

Une nouvelle offre de services



La dématérialisation des services se généralise

9 EPCI et 91 communes ont mis en place au moins un espace public numérique (EPN) sur leur territoire

Près de 40 communes ou établissements intercommunaux proposent le télépaiement d'au moins un service public local

5 Maisons de Services Au Public (MSAP) labellisées et 5 en cours de labellisation

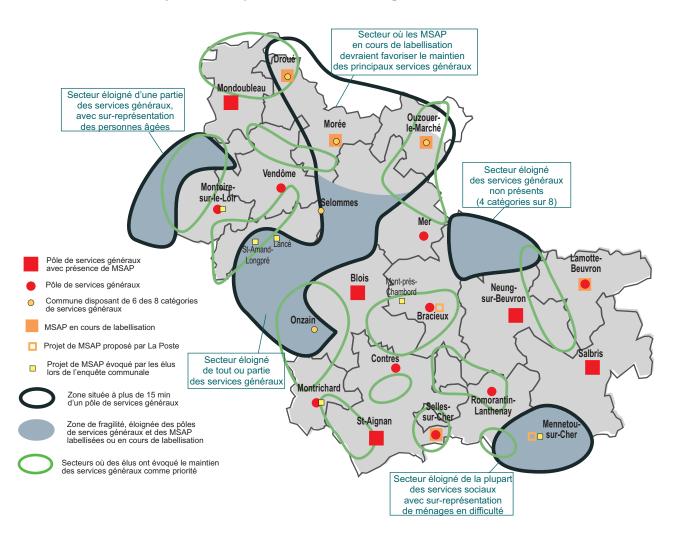


15 % de la population à plus de 15 min en voiture d'un pôle regroupant les principaux services généraux (50 700 habitants)

Le maintien des services généraux : une priorité pour 43 élus, 4e priorité

Le numérique : un enjeu pour 16 élus

Synthèse : la présence des services généraux sur les territoires



Vie quotidienne

Equipements sportifs

Equipements sportifs, des inégalités territoriales

Nombre d'équipements sportifs, espaces et sites de pratique par commune en 2015



Un taux d'équipement plutôt élevé

Le Loir-et-Cher dispose de **plus de 2 200 équipements sportifs** répartis dans plus d'**un millier d'installations.** Cela lui permet de répondre de façon globalement satisfaisante aux besoins de la population locale et des 75 000 licenciés sportifs.

Ainsi, avec plus de **53 équipements pour 10 000 habitants** (hors espaces et sites de pratique de sport de nature), le département se situe dans la moyenne régionale, elle même **supérieure de 11,6 points au ratio national.** Le Loir-et-Cher se classe au **44^e rang des départements métropolitains.**

Coeur de Sologne apparaît de loin comme la communauté la mieux pourvue. Elle dispose de quelques sites majeurs (dont Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne et le Parc Équestre Fédéral à Lamotte-Beuvron) qui tirent vers le haut son taux d'équipement.

A l'inverse, Beauce et Gâtine affiche un ratio moindre, proche cependant de la moyenne nationale (41,2). Globalement la moitié nord du Vallée Cher-périmètre prévu janv.2017 département apparaît moins bien équipée.

5,4 % de la population du Loir-et- Cher n'ont accès à aucun équipement (hors espaces et sites de sports de nature) dans leur commune de résidence (80 communes concernées, moins de 18 000 habitants).

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) a pour objectif d'avoir une bonne connaissance des réalités et une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements. Le RES a vocation à l'exhaustivité. Son actualisation permanente est confiée au ministère chargé des sports, qui s'appuie sur les services déconcentrés pour collecter les informations qui alimentent la base de données.

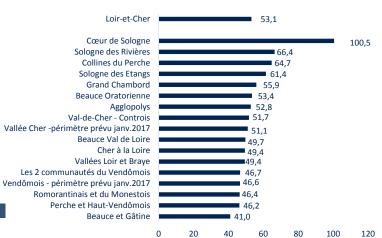
Une **installation sportive** est un lieu caractérisé par une adresse où sont installés un ou plusieurs équipements sportifs.

Un **équipement sportif** est un aménagement permettant la pratique d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives.

D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants

(hors espaces et sites de sports de nature)



D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

Le Loir-et-Cher se distingue

Des taux d'équipements élevés pour les disciplines les plus répandues

L'analyse comparée du taux d'équipement pour 100 000 habitants par famille montre que le **département est particulièrement bien pourvu en courts de tennis** (90 équipements pour 100 000 habitants contre 74 en moyenne régionale), **terrains de grands jeux**, **plateaux EPS**, **équipements équestres** (densité 2 fois plus forte qu'au niveau national) et **bassins de natation**.

Les boulodromes, les équipements d'activités de forme et de santé et les structures artificielles d'escalade sont en revanche en retrait par rapport au niveau national.

Une forte densité de terrains de grands jeux

Le **terrain de grand jeu** est l'équipement le plus représenté sur le territoire. Il est principalement utilisé pour la pratique du foot ou du rugby.

290 terrains de grands jeux sont recensés en Loir-et-Cher, soit une densité de **87 terrains pour 100 000 habitants** (66 au niveau national, 50^e rang des départements métropolitains). **138 communes** du département en sont **dotées**.

Les salles de pratiques collectives

La catégorie "salles de pratiques collectives" regroupe par ordre décroissant les salles multisports (ou gymnases), les salles polyvalentes ou salles des fêtes (où une activité sportive est pratiquée), les salles de gymnastique sportive, les dojos, les salles de musculation, les salles de tennis de table...

136 communes en sont **équipées** pour une densité départementale de 11 salles pour 10 000 habitants, supérieure de 1 point à celle observée au niveau national. Le département occupe une position médiane, au **43º rang.**

Les terrains en accès libre

Les équipements extérieurs présentent un intérêt pour la pratique sportive non encadrée. Ils regroupent principalement les plateau EPS/Multisports/city-stades, les terrains de pétanque, de basket-ball, les skate parks, parcours sportif/santé...

Le département est globalement bien pourvu : 13,3 équipements extérieurs et terrains en accès libre pour 10 000 habitants (11 au niveau national). Il se classe au 48e rang. 168 communes sont équipées.

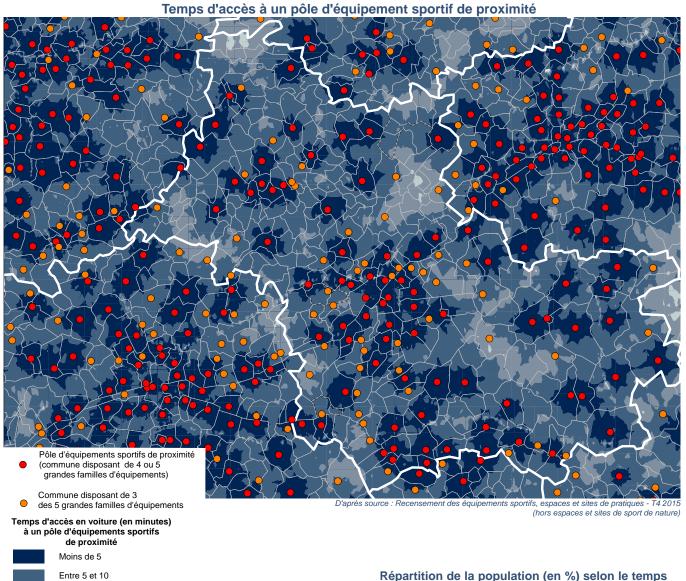
Fin 2006, les élus d'Agglopolys ont décidé d'installer des aires de jeux multisports sur toutes les communes du territoire de l'agglomération pour répondre à une demande de plus en plus forte d'espaces dédiés aux jeunes. Sur les 26 communes que comptait à l'époque Agglopolys, 23 ont reçu un équipement, Blois en ayant reçu 5 et Vineuil 2.

Nombre d'équipements sportifs par famille en 2016 et nombre d'équipements pour 100 000 habitants

(nors esp	aces et sites de sp	Nombre d'équipements pour				
	Nombre d'équipements en Loir-et-Cher		100 000 habitants			
Famille d'équipements		Loir-et- Cher	Centre- Val de Loire	France métro.		
Courts de tennis	300	90,4	74,3	63,2		
Terrain de grands jeux	290	87,3	86,9	66,5		
Plateau EPS	190	57,2	39,7	32,5		
Équipement équestre	151	45,5	33,4	21,6		
Boulodrome	130	39,2	76,0	45,3		
Salle multisports	106	31,9	29,1	27,9		
Salle non spécialisée	101	30,4	30,1	23,8		
Salle ou terrain spécialisé	90	27,1	22,1	22,8		
Terrain extérieur de petits jeux	79	23,8	28,7	22,4		
Équipement d'athlétisme	54	16,3	21,2	14,0		
Bassin de natation	51	15,4	12,6	9,7		
Pas de tir	44	13,3	13,5	8,1		
Salle de combat	42	12,7	13,3	10,8		
Équipement d'activités de forme et de santé	33	9,9	14,1	16,0		
Skate park et vélo Freestyle	22	6,6	6,1	5,0		
Circuit/piste de sports mécaniques	16	4,8	3,6	2,4		
Mur et fronton	14	4,2	5,9	5,0		
Parcours sportif/santé	14	4,2	5,0	3,6		
Parcours de golf	10	3,0	3,4	2,8		
Structure Artificielle d'Escalade	8	2,4	4,6	4,2		
Site d'activités aériennes	7	2,1	1,2	0,8		
Site de modélisme	6	1,8	1,8	1,0		
Bowling	3	0,9	0,5	0,4		
Équipement de cyclisme	2	0,6	0,7	0,5		
Aire de sports de glace	1	0,3	0,4	0,3		
Ensemble	1 764	531	528	411		

D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

Un temps d'accès relativement court à un pôle d'équipements sportifs de proximité



8 200 habitants à plus de 10 min d'un pôle d'équipements sportifs

Entre 10 et 15

Entre 15 et 20

commune nouvelle

Terrains de grands jeux, salles de pratiques collectives ou terrains extérieurs en accès libre, tennis et bassins de natation sont les équipements de base pour la pratique des sports les plus couramment demandés, tant dans le cadre des loisirs ou de l'école que pour la compétition.

76 communes, disposant d'au moins 4 des 5 grandes familles d'équipements, peuvent être considérées comme des pôles d'équipements sportifs de proximité.

48 autres communes en comptent 3. Certaines d'entre elles sont situées dans des zones relativement isolées, apportant quelques réponses aux besoins de la population.

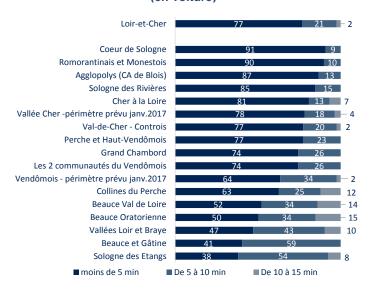
Le maillage territorial de ces équipements paraît moins dense en Loiret-Cher que dans les deux départements voisins, plus peuplés, d'Indreet-Loire et du Loiret.

Il est également très inégal au sein même du territoire.

Globalement, plus des 3/4 des habitants se trouvent à moins de 5 minutes d'un pôle d'équipement sportif de proximité.

Seuls 2 % s'en trouvent éloignés de plus de 10 min, soit environ 8 200 habitants. Ils résident principalement dans certains secteurs de la Beauce, du Perche et de la Sologne.

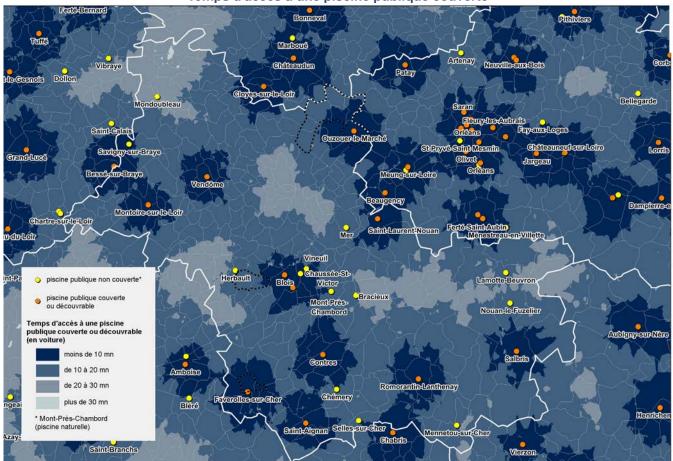
Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès à un pôle d'équipement sportif de proximité (en voiture)



D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

Environ 16 000 habitants à plus de 20 min d'une piscine publique couverte





D'après source : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature)

Une petite moitié des piscines publiques sont couvertes

On dénombre **24 piscines publiques** en Loir-et-Cher réparties sur 22 communes (2 installations à Blois et Vendôme). Notons la réouverture, après réfection, de la Pataugeoire du Parc des Mées à la Chaussée-Saint-Victor, en août 2013.

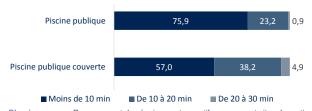
Elles sont accessibles à tous en moins de 20 minutes. Les trois-quart des habitants se trouvent à moins de 10 minutes d'un bassin de natation.

Cette proportion diminue nettement pour les piscines publiques couvertes (57 %) et près de 5 % de la population doivent effectuer un trajet de plus de 20 minutes pour y accéder* (16 100 habitants). En effet, seules 11 installations publiques disposent de bassins couverts ou découvrables proposant une pratique sur l'ensemble de l'année, soit à peine la moitié d'entre elles.

Plusieurs zones géographiques apparaissent éloignées d'une installation couverte : dans le nord autour de Mondoubleau, en Beauce et en Sologne autour de Neung-sur-Beuvron et Lamotte-Beuvron.

* Cet indicateur n'est pas disponible à l'échelon national pour effectuer une comparaison.

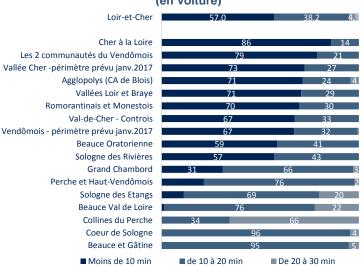
Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès à une piscine publique (en voiture)



D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

Observatoire de l'Économie et des Territoires

Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès à une piscine publique couverte (en voiture)



D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

De nombreux projets évoqués par les élus

Les municipalités ont bien voulu se prêter au jeu délicat des prévisions en matière d'équipements sportifs. 49 d'entre-elles ont évoqué des projets de création, d'extension ou de réhabilitation d'équipements sur leur commune à plus ou moins long terme. La quasi-totalité viennent renforcer une offre locale déjà existante, voire même fournie.

Parmi les équipements structurants, citons bien sûr la construction de la salle du **Jeu de paume** à Blois qui devrait ouvrir au Printemps 2017, l'extension - réhabilitation du complexe nautique de Vendôme, les programmes de travaux de réfection de la piscine de Salbris et l'aménagement de **2 dojos** à Onzain et Châtres-sur-Cher (transfert de celui de Mennetou).

Plus d'une **dizaine de salles multisports** sont également en projet de construction ou de réhabilitation (création d'équipements communautaires à Montrichard ou à Nouan-le-Fuzelier par exemple).

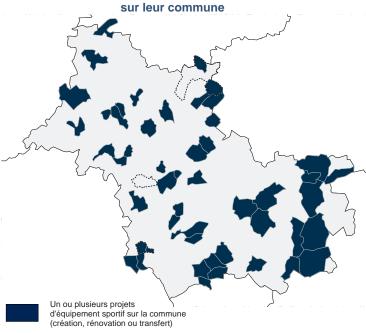
Des aménagements de **plateaux EPS/multipsorts/city-stades** sont à l'étude dans 12 communes, ce type d'équipement permettant la pratique de plusieurs disciplines sportives en un seul espace en accès libre, apportant notamment une réponse aux sollicitations des jeunes.

A signaler la destruction de la piscine de Oucques et le cas de Gombergean, actuellement dépourvu d'installation sportive, qui projette de mettre en place un parcours de santé.

Répartition des projets des communes selon le type d'équipement sportif

Type d'équi- pement	Création	Rénovation / Réhabilitation	Agrandissement / Extension / Transfert	Total	
Salle multisports	13		1	14	•
Plateau EPS/ Multisports / city-stades	13			13	
Autres équipements	3		1	4	
Court de tennis	2	2	1	5	
Terrain de foot- ball	1	3		4	
Dojo / Salle d'arts martiaux	2	1		3	
Parcours spor- tif/santé	2			2	
Skate park	2			2	
Autres salles ou terrains spécialisés			1	1	
Piscine		2		1	
Salle de danse			1	1	
Salle de gym- nastique spor- tive	1			1	
Terrain de bas- ket-ball (au sein du Jeune de Paume)	1			1	
Terrain de volley-ball		1		1	

Les mairies évoquant un projet d'équipement sportif



Communes nouvelles

D'après source : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016



Ouverture au Printemps 2017 à Blois du Jeu de paume, un équipement à vocation culturelle, sportive et économique

Vocation sportive : accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table...Avec une capacité de 2 200 places en configuration basket.

Vocation culturelle : accueil de tous types de spectacles et d'événements (concerts, représentations, spectacles, galas...). Avec des configurations multiples permettant d'accueillir de 1 000 spectateurs en spectacle assis à 3150 personnes en concert assis-debout.

Vocation économique : organisation d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences (555 places assises version congrès)

Ce qu'il faut retenir



Un taux d'équipements sportifs plutôt élevé : Plus de 53 équipements pour 10 000 habitants - 44e rang nat.

80 communes sans aucun équipement sportif (hors espaces et sites de sports de nature)

18 000 habitants

76 communes considérées comme pôles d'équipements sportifs de proximité disposant d'au moins 4 des 5 grandes familles d'équipements (terrains de grands jeux, salles de pratiques collectives, terrains extérieurs en accès libre, tennis, piscine publique)



3 habitants sur 4 à moins de 5 min en voiture d'un de ces pôles (près de 260 000 habitants)

8 200 habitants à plus de 10 min (2 % de la population)

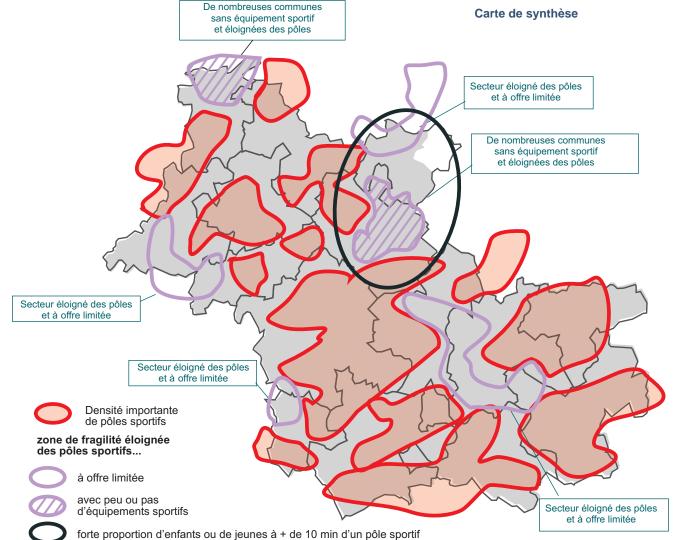


Une petite moitié des piscines publiques sont couvertes

16 000 habitants à plus de 20 min d'une piscine couverte

Une cinquantaine de projets signalés par les municipalités, concernant souvent des secteurs déjà bien équipés Des zones de fragilité... éloignées des pôles

... ou ayant une offre limitée, voire inexistante d'équipements

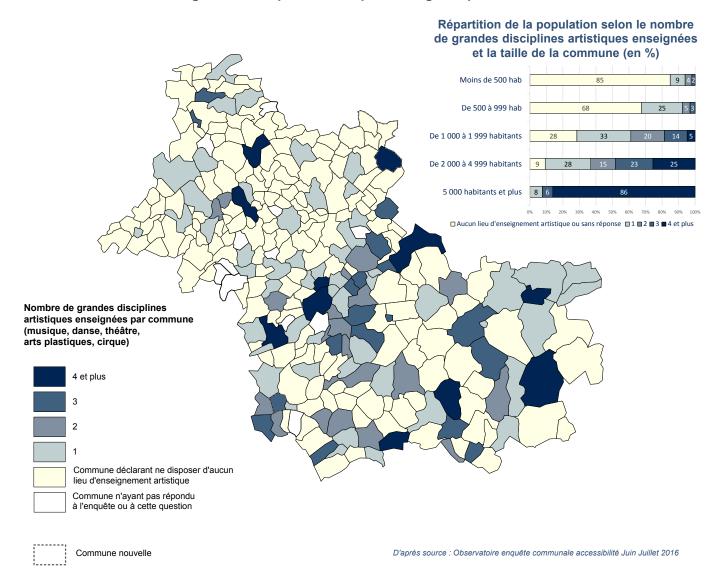


Vie quotidienne

Equipements culturels

L'enseignement artistique absent dans 180 communes

Nombre de grandes disciplines artistiques enseignées par commune



L'offre culturelle globale difficile à appréhender

Il ne semble pas exister de recensement complet et satisfaisant à l'échelle du département tant des lieux culturels que des enseignements dispensés dans le domaine artistique.

Différentes bases de données ont bien sûr l'avantage d'exister. Certaines ont parfois été constituées en ciblant une discipline particulière dans le cadre de l'élaboration d'un schéma par exemple. D'autres, répondent à des besoins précis mais ne permettent pas une exploitation rigoureuse dans un but d'analyse. Leur actualisation pose parfois problème ; la dimension qualitative fait souvent défaut.

L'enquête communale, qui ne fait qu'effleurer le sujet, a permis de vérifier que les possibilités proposées en milieu rural, protéformes, sont nettement sous-estimées. Aucune base de données n'approche un degré d'exhaustivité suffisant pour apporter les éclairages attendus sur cette question de l'accessibilité à l'offre culturelle dans son ensemble.

Un tel recensement resterait donc à réaliser.

L'analyse qui suit, volontairement sommaire, s'appuie sur l'ensemble des données qui ont pu être collectées, ainsi que sur les résultats de cette enquête communale. Elle requiert une certaine prudence dans l'interprétation et n'a véritablement qu'une portée indicative.

Un enseignement artistique géographiquement très concentré

102 communes du Loir-et-Cher déclarent disposer d'au moins un lieu où est prodigué l'enseignement artistique d'une ou de plusieurs disciplines parmi les suivantes : musique, danse, théâtre, arts plastiques et cirque.

Cela signifierait a contrario que l'enseignement artistique serait absent dans 189 communes ou communes déléguées (91 470 habitants).

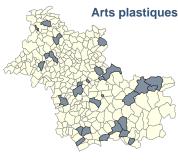
L'offre est le plus souvent limitée ; l'enseignement de trois disciplines différentes n'est possible que dans une trentaine de communes, dont la moitié correspond à des anciens chefs-lieux de canton. Elle est plus fournie dans une dizaine d'entre elles, parmi lesquelles se trouvent des bourgs de taille plus modeste (La Ville-aux-Clercs par exemple). Seule Blois offre le choix des cinq catégories.

Globalement, l'enseignement artistique est **géographiquement concentré** : surtout dans le Blaisois et le long de l'axe ligérien, et dans une moindre mesure en Sologne et en Vallée du Cher. Il est plus **clairsemé dans la moitié nord du département.**

Présence d'au moins un lieu d'enseignement musical dans la commune

Vendôme Lieux d'enseignement musical Commune disposant d'une structure l'enseignement musical 1 d'un lieu d'enseignement musical lors de l'enquête Romorantin-Lanthenay Commune nouvelle Certaines écoles regroupent plusieurs communes : - Montoire-sur-le-Loir et Savigny-sur-Brave - Montlivault et Saint-Dyé-sur-Loire Chitenav. Cormerav et Seur Cheverny et Cour-Cheverny - Lancé et Prav Candé-sur-Beuvron, Chailles et Les Montils

Communes déclarant la présence d'un lieu d'enseignement pour les disciplines suivantes...









D'après source : Observatoire, enquête communale

Un enseignement musical proposé dans au moins 68 communes

D'après sources : Conseil départemental de Loir-et-Cher (écoles de musique) et Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

L'enseignement musical est le plus répandu. Il est aussi le mieux connu.

47 communes du département disposent d'une structure d'enseignement musical clairement identifiée. Celle-ci peut prendre des formes variées : conservatoire à rayonnement départemental à Blois ou intercommunal à Vendôme, école de musique communale ou intercommunale, école associative, école des harmonies et fanfares... D'autres lieux, dépendant pour certains des écoles précitées, proposent aussi des cours de musique (hors cours particuliers). C'est le cas pour 21 communes, en dehors de celles évoquées ci-avant, qui l'ont signalé lors de l'enquête. Un enseignement musical serait par conséquent délivré dans au moins 68 communes.

La danse, une offre très inégalitaire

A signaler que **la danse** figure aussi parmi les grandes disciplines les plus pratiquées (dans 50 communes). Elle fait cependant l'objet d'une **très forte inégalité territoriale** : ce type d'enseignement fait défaut dans une vaste zone de la moitié nord du département (Beauce, région de Montoire).



- Saint-Claude-de-Diray et Vineuil

BLOIS, UNE OFFRE TRÈS DIVERSIFIÉE

La communauté d'agglomération, Agglopolys, anime le **réseau d'écoles de musique Cadences** constitué de **11 écoles** de musique : le **Conservatoire** à rayonnement départemental de Blois-Agglopolys et les **écoles de musique** de l'Harmonie de Blois, Fossé/Agglopolys, Cour Cheverny - Cheverny (la Lyre), Cellettes, La Chaussée-Saint-Victor (Les amis de la musique), Saint Gervais-la-Forêt (L'églantine), Vineuil/Saint-Claude, l'Harmonie des Montils, La Chapelle-Vendômoise (Music en Cisse) et Onzain.

Ce réseau regroupe plus de 1 600 élèves. Plus de trente disciplines instrumentales y sont enseignées.

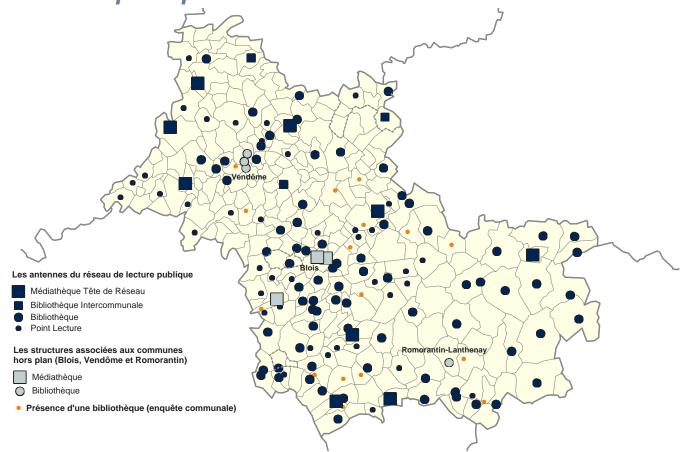
Le Conservatoire de Blois/Agglopolys propose aussi un département théâtre ouvert aux jeunes à partir de 8 ans.

Ecole d'art de Blois/Agglopolys

L'école d'art propose toute l'année des cours aux adultes et aux étudiants dans des domaines variés, tels que le dessin, le modelage, la peinture, la sculpture, l'initiation aux techniques de dessin et de la couleur, la photo numérique et la céramique. À cela s'ajoutent les cours du mercredi destinés aux enfants et adolescents de 6 à 18 ans. Un programme pédagogique en direction des écoles d'Agglopolys s'est construit autour de la création d'événements participatifs.

Au total, 1 727 enfants suivent les ateliers de l'école d'art sur le temps scolaire.

La lecture publique accessible à 297 000 habitants



35 000 habitants en dehors du champ des équipements de la lecture publique

Le réseau de Lecture publique du département qui concerne les communes de moins de 10 000 habitants, présente un bon maillage avec 129 antennes réparties sur tout le territoire. Il est composé de 9 médiathèques têtes de réseau, 3 bibliothèques intercommunales, 77 bibliothèques et 40 points lectures.

Parallèlement, il existe des structures importantes dans les trois villes principales : **Blois** (2 médiathèques), **Vendôme** (2 bibliothèques et celle de Saint-Ouen) et **Romorantin-Lanthenay** (1 bibliothèque).

D'autres antennes ont récemment quitté le réseau de lecture publique, notamment la **médiathèque tête de réseau d'Onzain** qui **a rejoint début 2016 le réseau des bibliothèques de Blois Agglopolys.** Elle garde toutefois son rôle de tête de réseau pour quelques antennes.

Lors de l'enquête, **16 communes** ont par ailleurs signalé la présence sur leur territoire d'une structure dédiée à la lecture, **hors du réseau de Lecture publique**.

Ce sont donc 150 communes du Loir-et-Cher qui disposent d'un lieu public dédié à la lecture. Mais, du fait de la couverture intercommunale de certaines structures, ce sont au final 224 communes et leurs 297 000 habitants qui sont potentiellement couverts.

35 000 Loir-et-chériens (environ 10 % de la population) se situeraient en dehors du champ de ces équipements.

Ces chiffres appellent cependant une certaine prudence car certaines grandes structures sont accessibles à tous, mais avec des tarifs préférentiels pour les abonnés résidents, tandis que de nombreux points de lecture ont des plages horaires très étroites et parfois une offre limitée.

A noter que différents services sont proposés dans ce domaine : à Blois et dans certaines communes, par exemple, les personnes âgées, malades, handicapées peuvent bénéficier d'un système de portage à domicile.

Quelques ludothèques

En outre il existe quelques ludothèques (associatives, communales, intercommunales) dans le département, notamment à Blois (au nombre de 5), Vendôme, Romorantin mais aussi Onzain, St-Gervais, St-Laurent et Villebarou mais cette liste n'est pas exhaustive.

Observatoire de l'Économie et des Territoires





200M SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

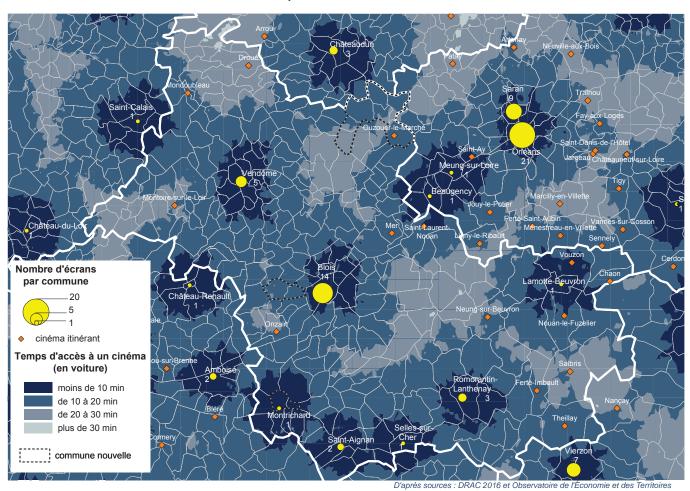
Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté en 1999 un Plan départemental de développement de la lecture publique, régulièrement actualisé. Celui-ci prévoit la mise en place de structures réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire. Ne sont toutefois pas concernées les communes de plus de 10 000 habitants (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay).

Les objectifs du Plan :

- augmenter la surface en m² des structures de lecture publique ;
- étoffer les collections et diversifier les supports ;
- faire grandir et former les équipes, contribuer à la mise en place de professionnels du livre et de la lecture dans les équipements les plus importants;
- accroître le nombre d'inscrits et le nombre de prêts ;
- développer l'informatisation du réseau, tant pour la gestion des structures que pour l'accès du public à Internet et au multimédia ;
- développer des actions culturelles et des activités d'animation ;
- réorganiser la desserte en construisant un réseau solide et structuré, constitué autour de 3 catégories d'équipements :
- > les médiathèques "têtes de réseau" dotées d'une double mission : la coordination des actions de lecture sur le territoire de la commune ou de la communauté de communes et l'animation d'un réseau de bibliothèques et points lecture dans un périmètre de proximité. Elles constituent pour la direction de la Lecture Publique des points d'appui stratégiques ; c'est notamment dans leurs locaux que s'effectue le renouvellement des livres en prêt dans les antennes associées au réseau.
- > Les bibliothèques municipales et intercommunales assurent la coordination des actions de lecture sur le territoire concerné. Elles proposent à leur public des collections tous supports.
- > Les **points lecture**, implantés dans les communes de moins de 1 000 habitants, prêtent essentiellement des documents imprimés.

30 000 habitants très éloignés des cinémas

Temps d'accès à un cinéma



10 cinémas dont 2 structures itinérantes

10 cinémas dont 2 structures itinérantes sont recensés en Loir-et-Cher pour une capacité d'accueil d'environ 5 110 fauteuils répartis dans 28 salles. Le parc présente une grande diversité : du monoécran (Lamotte-Beuvron, Selles-sur-Cher et Montrichard) au multiplexe Cap Ciné, situé à Blois. Celui-ci vient d'accroître récemment sa capacité d'accueil avec l'ouverture de 2 nouvelles salles de projection (11 salles).

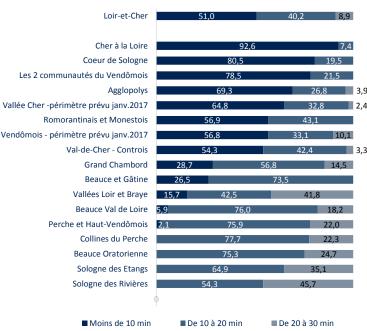
L'analyse des temps de trajet révèle que la moitié des habitants du Loir-et-Cher se trouve à plus de 10 minutes d'un cinéma par la route.

Plusieurs zones paraissent particulièrement éloignées, à plus de 20 minutes, même en tenant compte de l'offre des territories limitrophes (salles à Saint-Calais, Château-Renault, Châteaudun, Beaugency et Vierzon): la Sologne, autour de Salbris et au nord-ouest de Neung-sur-Beuvron, et une grande partie de la Beauce et du Percha

Un service de circuits itinérants ou tournées (Cinémobile, Ciné Sologne, Ciné Off) est néanmoins proposé dans certaines de ces communes.

Dans la vallée du Cher, l'offre cinématographique est plus étoffée.

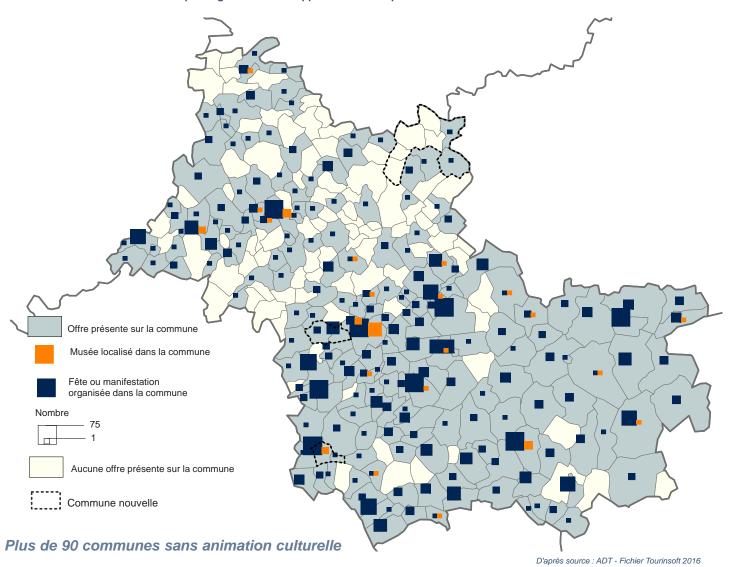
Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès à un cinéma (en voiture)



D'après sources : DRAC 2016 , Observatoire de l'Économie et des Territoires et INSEE, RP 2013

Une animation culturelle riche mais plutôt concentrée

Musées, fêtes et manifestations en Loir-et-Cher recensés par l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire



Le Loir-et-Cher est doté d'un patrimoine historique très riche. Il propose aussi une grande variété de fêtes, petites ou grandes, de festivals et de musées qui sont une composante à part entière de son offre et son animation culturelles.

Le recensement établi par l'Agence de développement touristique montre que ces sites et manifestations sont répartis sur l'ensemble du territoire. Néanmoins l'offre est **très fournie et très concentrée** dans le **Blaisois**, qui est à la fois la zone la plus peuplée et celle qui attire le plus de touristes. Elle est importante dans la **Vallée du Cher**, en **Sologne**, ainsi que dans un espace compris entre **Vendôme**, **Couture-sur-Loir et Arville**.

En revanche, aucune manifestation n'a été identifiée dans plus de 90 communes dont 80 se situent au nord de la Loire, essentiellement en Beauce et dans une moindre mesure dans le Perche. Ces dernières figurent aussi parmi les moins peuplées du département.

FESTILLÉSISME 41

Le Conseil départemental mène une politique d'animation culturelle des communes de moins de 10 000 habitants à travers Festillésisme 41. Son principe est de soutenir les organisateurs de manifestations culturelles en musique, théâtre et danse, et de les aider à financer une partie des cachets artistiques et d'assurer la communication de ces spectacles. L'Edition 2015 a rassemblé près de 13 350 spectateurs (141 personnes par spectacle environ).



CULTURE 41, UN PORTAIL INTERNET DÉDIÉ À LA CULTURE

Sa vocation est de rendre visible l'intégralité de l'offre culturelle sur le territoire. Pour cela il propose les services suivants :

- un agenda des événements culturels (spectacles, stages, concerts, théâtre, danse, etc.) tenu à jour quotidiennement, avec possibilité pour l'internaute d'y ajouter son propre événement.
- un annuaire qui recense toutes les structures culturelles du département (environ 1 000 à ce jour).
- l'accès à 1,4 million de documents numérisés des Archives départementales (registres paroissiaux et d'état-civil, plans du cadastre, recensements de la population, cartes postales anciennes, etc...)
- l'accès au catalogue et aux ressources en ligne gratuites de la Direction de la lecture publique.

Ce qu'il faut retenir

L'offre culturelle des communes rurales mal connue



180 communes sans enseignement artistique

L'enseignement musical possible dans $\bf 68$ communes La pratique de la danse : peu de possibilités dans la moitié nord du département



communes disposent d'un lieu de lecture publique 297 000 habitants potentiellement couverts



35 000 habitants se situeraient en dehors du champ des équipements publics dédiés à la lecture

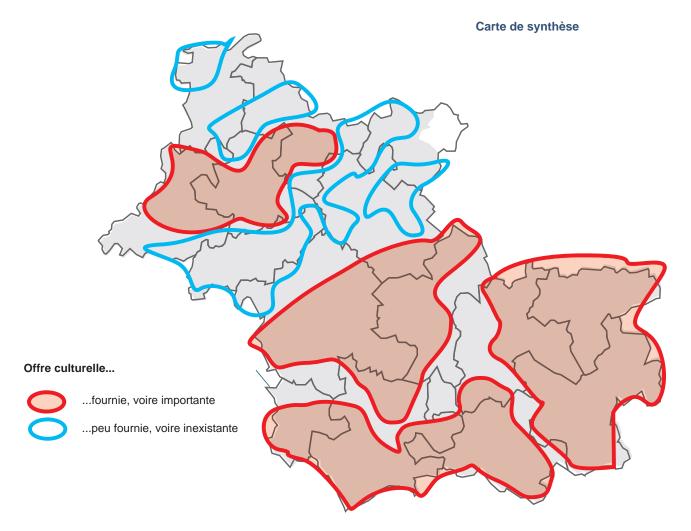
30 000 Loir-et-chériens très éloignés d'un cinéma (plus de 20 min)

La moitié de la population à moins de 10 mn



Une animation culturelle riche mais plutôt concentrée

Plus de 90 communes sans offre culturelle recensée, dont 80 dans la moitié nord du département

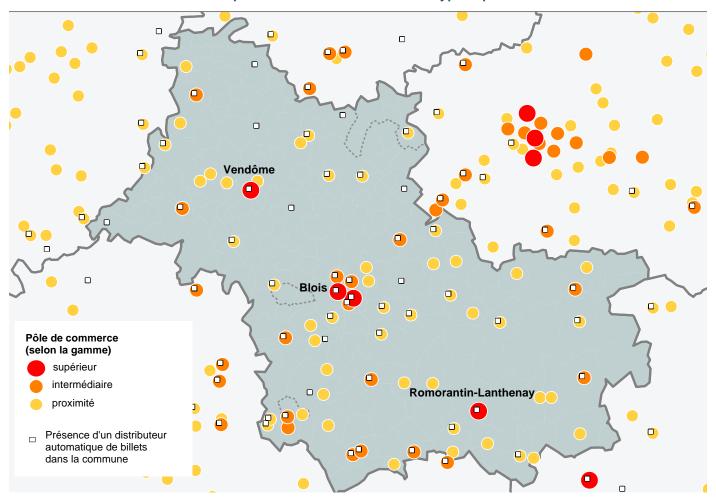


Vie quotidienne

Commerces

Pôles de commerces : 67 communes, 214 000 habitants

Localisation des pôles de commerces selon leur type et présence de DAB



D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016, Insee BPE 2014, Organismes bancaires

Un maillage de pôles de commerces plus dense dans la moitié sud du département

Au total, 67 communes sont considérées comme pôle de commerces :

- **4 pôles supérieurs** à Blois, Vendôme, Romorantin et Vineuil, bénéficiant d'une gamme très étendue d'équipements parmi lesquels par exemple un hypermarché (cf. critères de l'Insee en fin de document),
- **15 pôles intermédiaires** présentant un éventail de commerces plus limité, tels que librairie ou magasin de vêtements,
- **48 pôles de proximité** offrant la présence simultanée d'une boulangerie, d'une boucherie et/ou charcuterie et d'une épicerie.

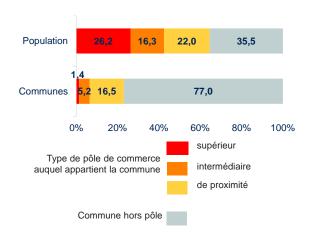
Elles regroupent 65 % de la population du département (214 000 habitants) et constituent un maillage inégal du territoire.

118 000 personnes résident en dehors d'une commune considérée comme pôle de commerces.

Des pôles parfois sans distributeur de billets

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) sont relativement bien répartis sur le territoire départemental. Néanmoins, une trentaine de pôles de commerces en sont dépourvus : c'est le cas de l'un des pôles intermédiaires (mais celui-ci en jouxte un autre) et aussi de la plupart des pôles de proximité (3 sur 5).

Répartition de la population et des communes du Loir-et-Cher (en %) selon le type de pôle de commerces auquel elles appartiennent



D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016, Insee BPE 2014 et RP 2013

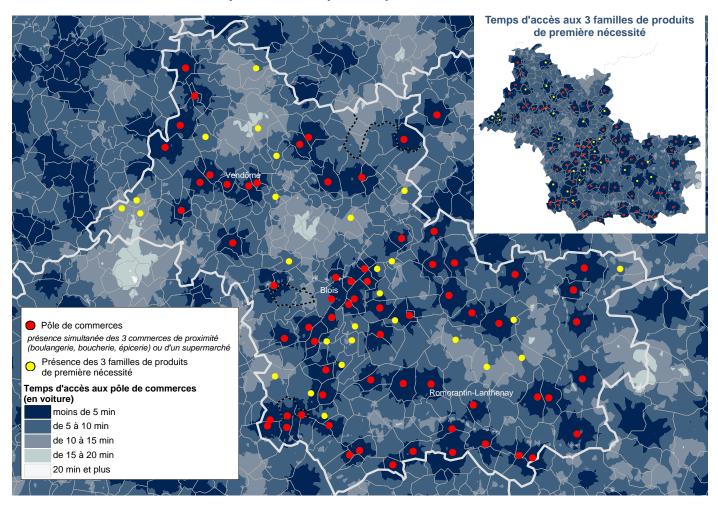
Taille des communes pôles de commerces (en nb d'hab.)

7 500 hab. < Pôle supérieur < 45 500 hab. 1 300 hab. < Pôle intermédiaire < 6 200 hab. 500 hab. < Pôle de proximité < 4 300 hab. 30 hab. < Hors pôle < 2 500 hab.

D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016,

Les produits de 1ère nécessité présents dans 94 communes et accessibles à tous en moins de 10 min

Temps d'accès aux pôles de proximité



D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016, Insee BPE 2014

241 000 habitants peuvent se procurer les produits de 1ère nécessité dans leur commune

Ces 67 communes définies comme pôles de commerces sont relativement bien accessibles et répondent aux besoins des habitants pour les produits de la vie courante.

Les trois quarts de la population y ont accès en moins de 5 min en voiture et seuls moins de 5 % s'en trouvent éloignés de plus de 10 min, soit environ 15 000 habitants

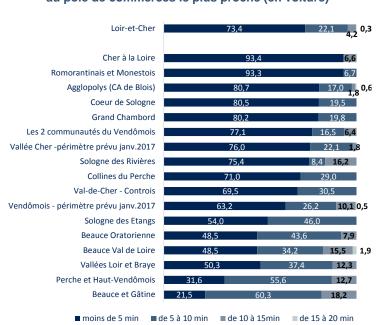
L'axe ligérien et la Vallée du Cher sont bien couverts. A l'inverse, **plusieurs secteurs de la moitié nord** du Loir-et-Cher apparaissent **moins bien dotés**, dans une partie du Perche, de la Beauce et à l'ouest de Montoire-sur-le-Loir ; c'est le cas aussi, mais dans une moindre mesure de plusieurs communes de la Sologne.

Certaines communes qui ne sont pas considérées comme pôle de commerces, bénéficient toutefois de la présence des trois familles de produits de première nécessité dans un ou plusieurs de leurs commerces. Elles offrent alors un service assez semblable.

C'est le cas pour **27 d'entre elles**, dont **une quinzaine sont situées dans des secteurs dépourvus de pôles** (Droué, La Ville-aux-Clercs, à l'Ouest de Montoire, en Sologne). C'est peu le cas dans la région de Selommes. On remarque aussi que Chaumont-sur-Loire ne devient un pôle que de Pâques à septembre (présence saisonnière d'une épicerie).

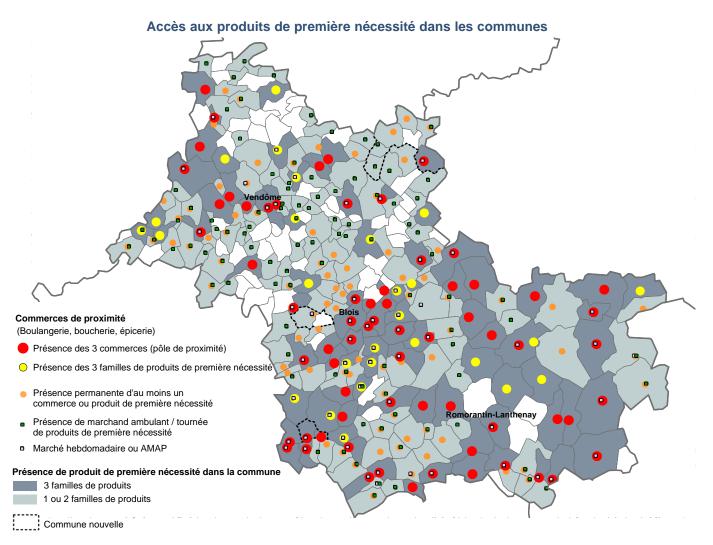
Ces communes permettent d'améliorer la couverture des besoins de la population. Les produits de première nécessité sont accessibles à la quasi-totalité de la population (99 %) en moins de 10 min en voiture.

Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès au pôle de commerces le plus proche (en voiture)



D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016, Insee BPE 2014 et RP 2013

Produits de 1ère nécessité, une offre commerciale partielle dans 142 communes



Source : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

Petits commerces isolés, marchés, AMAP, tournées...

Les 197 communes qui n'ont pas une offre commerciale permanente pour les trois familles de produits de première nécessité n'en sont pas moins toutes démunies.

142 bénéficient en effet d'une offre partielle, parfois diversifiée, qui permet d'apporter des solutions, certes inégales, aux besoins de leurs **77 000 habitants** :

53 d'entre elles abritent au moins un commerce de proximité.

37 accueillent un marché hebdomadaire, de taille parfois très réduite (2 commerçants pour les plus petits) où il est possible de trouver une partie de ces produits courants.

11 bénéficient aussi d'une AMAP (le Loir-et-Cher en compte 12), très souvent organisée autour d'un maraîcher bio, à travers laquelle sont proposées plusieurs familles de produits dont notamment légumes, viande, fromage, pain, oeufs... Ce réseau de circuits courts est aussi complété par des drives de produits locaux qui tendent actuellement à se multiplier.

Dans 97 communes, selon les informations fournies par les mairies, des tournées ou des passages sont aussi assurés par des commerçants ambulants pour apporter ces produits de première nécessité au plus près des consommateurs.

Répartition des communes par type de desserte (produit)

Famille d'équipements	Boulangerie/ pâtisserie	Boucherie/ Charcuterie	Commerce multi- services, épicerie, alimentation générale
Magasin	136	75	95
Produit présent (distributeur, dépôt, dans le rayon d'un autre commerce)	32	22	30
Service itinérant (tournée, marchand ambulant ou marché hebdomadaire)	55	59	8
Commune jamais desservie	68	135	158

Source : Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

55 communes sans aucune offre commerciale

14 000 habitants concernés

Au final, 55 communes, en très grande majorité situées dans la moitié nord du département, ont été recensées comme ne bénéficiant d'aucune offre commerciale (y c. tournée, marché et AMAP). Elles totalisent 14 000 habitants (4,2 % de la population).

dont près de 13 000 proches d'un pôle

La majorité d'entre elles (47) se situent à moins de 10 minutes d'un pôle de commerce (90 % des habitants concernés).

Les quelques communes qui en sont les plus éloignées appartiennent au Perche et Haut Vendômois (5 communes, 950 habitants à

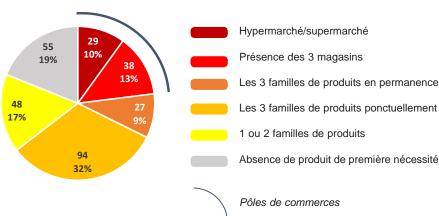
plus de 10 minutes), aux Vallées Loir et Braye (1 commune, 143 habitants à plus de 15 minutes) et à la Beauce et Gâtine (1 commune, 131 habitants à plus de 10 min).

A noter aussi que ces cartographies sont susceptibles d'évoluer rapidement. Lors de l'enquête, **une vingtaine de communes ont signalé des changements à venir**: 5 concernant des projets de fermeture, 14 autres des projets d'ouverture de commerces de proximité, y compris par exemple dans des localités qui en étaient dépourvues : multi-services à Courmemin, boulangerie à Fougères ou magasin d'alimentation à Ouchamps. A Montlivault, une boucherie devrait ouvrir ses portes en Août 2016, la cité deviendrait un pôle de proximité.

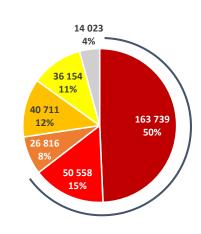
Répartition des communes et de la population selon l'offre commerciale de première nécessité (en %)

Répartition des communes

Repartition des communes



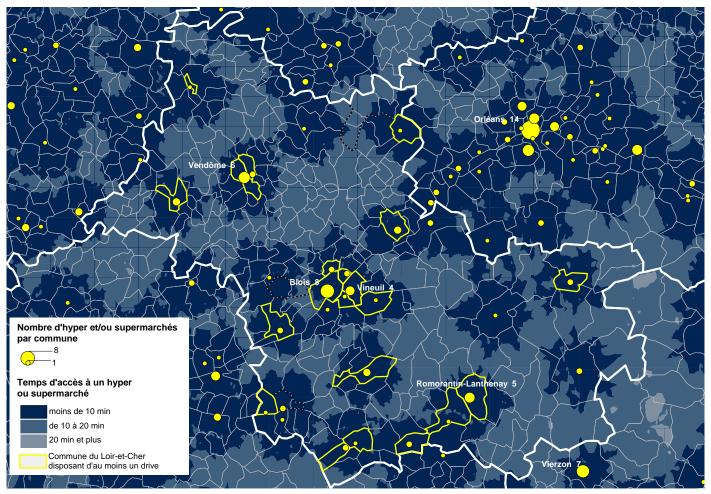
Répartition de la population



Source : Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

Les grandes et moyennes surfaces alimentaires accessibles en moins de 20 minutes

Temps d'accès aux hyper et supermarchés



D'après sources : CCI 31 mars 2016 - Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 -Insee, BPE 2013

La population est plutôt bien desservie

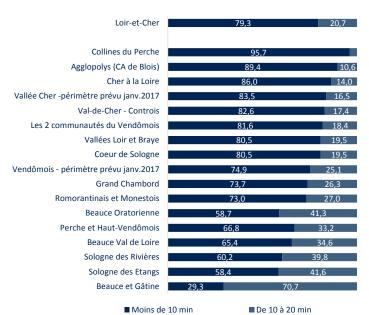
Le département compte **65 grandes et moyennes surfaces alimentaires** (hyper ou supermarchés), qui sont réparties sur l'ensemble de son territoire, dans 29 communes.

Dans une vingtaine de communes, celles-ci proposent des drives (30 points de retrait aménagés en moins de 5 ans).

Globalement, on peut considérer que la population est bien desservie : 80 % des habitants ont accés à une enseigne en moins de 10 minutes. Près de 69 000 habitants s'en trouvent éloignés de plus de 10 minutes, mais tous peuvent s'y rendre en moins de 20.

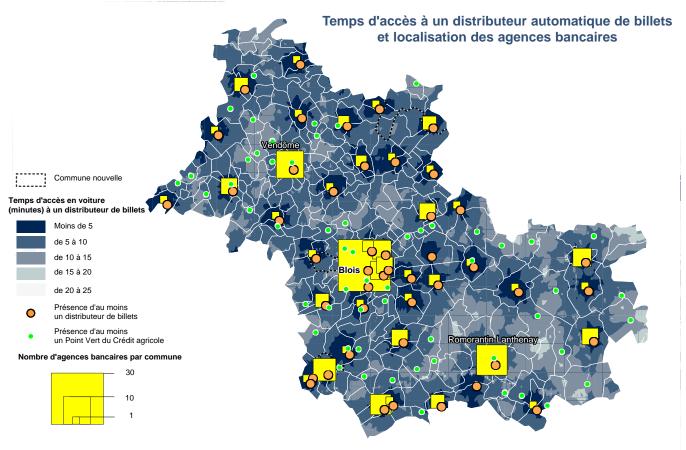
Toutefois des inégalités sont perceptibles selon les secteurs géographiques. Les temps d'accès sont plus longs dans la région de Saint-Amand-Longpré, en Beauce et dans certaines parties de la Sologne. On remarque aussi que les Collines du Perche, peu peuplées mais dotées d'un supermarché, offrent la meilleure couverture, selon cet indicateur.

Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès aux hypermarchés et supermarchés (en voiture)



D'après sources : CCI 31 mars 2016 -Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 -Insee, BPE 2013 et RP 2013

25 000 habitants à plus de 10 min d'un distributeur automatique de billets



D'après sources : Etablissements bancaires (dont sites internet Juillet 2016), Insee BPE 2014

Des pôles de commerces parfois sans DAB

Sans surprise, le réseau bancaire couvre l'ensemble du département mais des inégalités territoriales n'en sont pas moins perceptibles.

Il n'existe véritablement de choix dans l'offre bancaire que dans les trois villes principales et dans une moindre mesure, dans une dizaine d'autres communes.

Globalement, **46 communes** bénéficient au moins de la **présence d'un distributeur automatique de billets (DAB)**. Accéder à l'un d'entre eux pour retirer de l'argent peut nécessiter un certain temps : plus de 5 min en voiture pour environ 125 000 personnes (près de 4 sur 10) et même plus de 10 min pour 25 000 (8 %).

Pour les habitants de certains secteurs géographiques, peu équipés ou aux bourgs plutôt espacés, les distances paraissent mêmes importantes : c'est le cas de plusieurs zones de la Sologne, du Perche et de la Beauce.

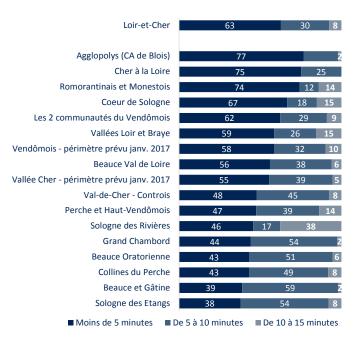
Les DAB n'équipent pas tous les pôles de commerces : une trentaine (sur 67) en est dépourvue.

Notons cependant qu'une cinquantaine de communes sans DAB disposent d'un Point Vert du Crédit agricole, couvrant ainsi les besoins d'une partie des habitants.

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les données concernant les agences bancaires, les bureaux de poste et les points verts dans le Loir-et-Cher ont été fournies par les réseaux bancaires. Il en est de même pour les DAB, d'exception de ceux de la Banque Postale qui ont été renseignés par l'Observatoire grâce au site web de l'entreprise. Concernant les départements limitrophes, les informations portant sur établissements bancaires proviennent de l'INSEE (BPE, 2014) tandis que les DAB ont fait l'objet d'une recherche systématique de la part de l'Observatoire sur les sites Internets des banques.

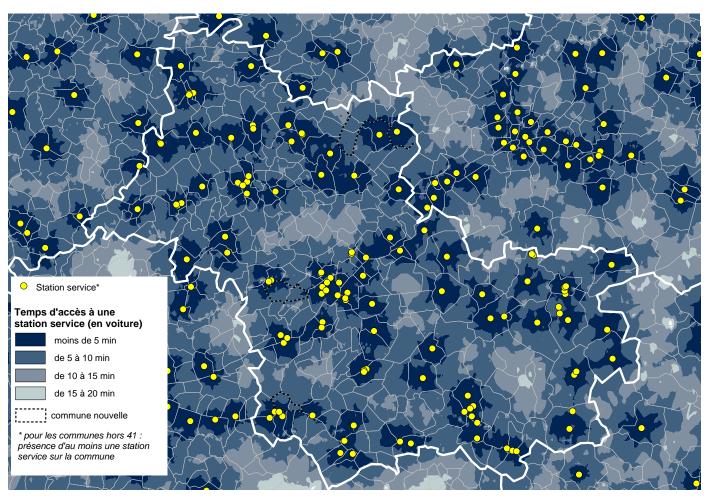
Répartition de la population selon le temps d'accès au distributeur de billets le plus proche (en %)



D'après sources : Etablissements bancaires (dont sites internet Juillet 2016) -Insee BPE 2014 et RP 2013

5 600 personnes à plus de 10 min d'une station essence

Temps d'accès aux stations essence



D'après sources : DDT41 - Insee, BPE 2013

3 habitants sur 4 à moins de 5 min d'une station-service

La question de l'approvisionnement en essence est moins présente dans les débats que dans le passé.

Globalement les stations-services sont plutôt bien réparties dans le territoire, ou dans sa proximité immédiate.

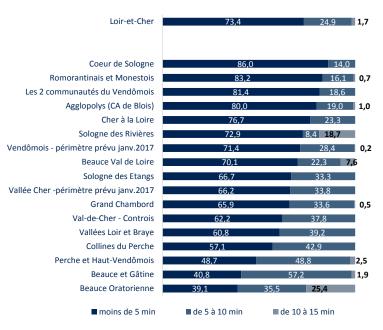
Des zones géographiques sont cependant moins bien pourvues.

C'est le cas par exemple dans une partie de la Sologne, de la Beauce, dans la région de Pontlevoy. Les temps d'accès peuvent être plus longs pour une partie de la population de la Sologne des rivières (plus de 10 min pour un habitant sur 5), de la Beauce et surtout de la région d'Ouzouer-le-Marché (pour 1 habitant sur 4).

Ces cas mis à part, la couverture du territoire peut être considérée comme plutôt bonne : pour les 3/4 de la population, il faut moins de 5 min pour trouver de l'essence à proximité de son domicile. Et pour 98 % des Loir-et-chériens il faut moins de 10 min.

Seules 5 600 personnes en sont plus éloignées.

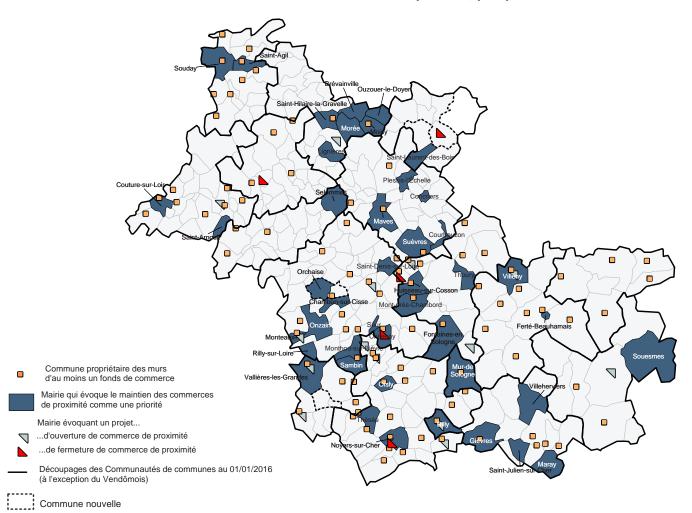
Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès à la station essence la plus proche (en voiture)



D'après sources : DDT41 -

Maintenir les commerces de proximité, au 2^{ème} rang des priorités des élus

L'offre commerciale dans les communes : priorités, perspectives



Source : Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

Une priorité affichée par 45 communes

Le maintien des commerces de proximité est de longue date une préoccupation prégnante des élus. Ce thème apparaît même comme leur priorité n° 2. Il a été évoqué spontanément par 45 communes.

Elles sont assez nombreuses à proximité de l'axe ligérien, en Vallée du Cher ainsi que dans la région de Morée. Elles sont finalement assez rares dans le Perche et même dans l'ensemble du Vendômois, ainsi qu'en Sologne.

La plupart de ces communes bénéficient actuellement d'une offre commerciale sur leur territoire et parfois même elles sont considérées comme étant un pôle de commerces de proximité (Noyers-sur-Cher, Morée, Mont-près-Chambord, Mur-de-Sologne, Gièvres par exemple).

Lorsqu'elles ne disposent aujourd'hui d'aucune offre commerciale, quelle qu'en soit la forme, peu de communes ont affiché cette priorité (7 sur 55). Pour elles, la question du maintien de ces activités ne se pose plus directement en effet.

1 commune sur 3 propriétaire de murs ou de fonds de commerce

Qu'il s'agisse de petites communes rurales ou de plus grandes villes, plus d'un tiers d'entre elles sont propriétaires des murs d'un ou de plusieurs fonds de commerce. Il s'agit d'un patrimoine communal commercial varié et parfois très étoffé.

Ces communes se répartissent sur l'ensemble du territoire départemental, mais il semble néanmoins que cela ne soit pas ou peu le cas dans certains secteurs géographiques tels ceux de Droué et d'Ouzouer-le-Marché.

Le Conseil départemental (et à sa suite plusieurs communautés de communes) a dans le passé mis en place un fonds d'aide au maintien des commerces en milieu rural. En 10 ans plus de 105 projets ont été aidés. Force est de constater que cette politique s'est révélée utile car seuls 6 d'entre eux n'ont pu être pérennisés jusqu'à ce jour.

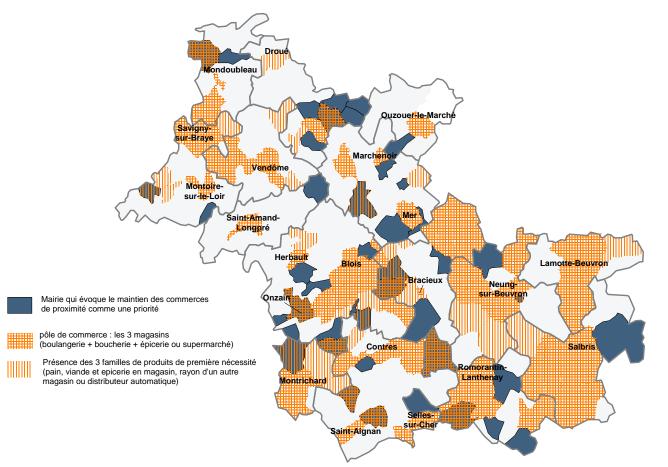
Ce souci d'apporter des réponses aux besoins de leurs habitants au niveau des produits de première nécessité conduit aussi certaines collectivités à des initiatives intéressantes, à l'image des outils mis en place pour promouvoir les circuits courts.



DES OUTILS POUR PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS

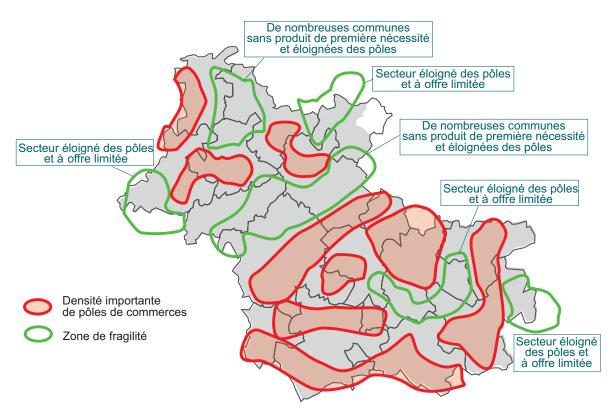
La Communauté d'agglomération de Blois et la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, accompagnent les consommateurs en mettant à leur disposition deux outils pratiques : la signalétique « en direct de nos fermes », en place depuis 2013 sur les marchés et une nouvelle carte des producteurs locaux, qui recense 32 exploitations sur le territoire d'Agglopolys.

Sentiment des élus sur la question de l'offre commerciale de proximité



Source : Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

Synthèse : l'offre commerciale de proximité



D'après sources : Observatoire, enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016, Insee BPE 2014

Ce qu'il faut retenir

Une couverture commerciale des besoins de la population globalement satisfaisante Le territoire est bien maillé :

19 pôles de commerces supérieurs ou intermédiaires



67 pôles avec les 3 types de commerces de proximité (boulangerie, boucherie/charcuterie, épicerie) : 214 000 habitants couverts soit près des 2/3

94 communes où se procurer les 3 types de produits de première nécessité (pain, viande, épicerie) tous les jours : 241 000 habitants couverts, 73 %

Parmi les 197 autres communes (90 000 habitants, 27 %)

ont une offre commerciale partielle (77 000 habitants) : 53 ont 1 ou 2 magasins de proximité

37 accueillent un marché hebdomadaire

11 bénéficient d'une AMAP 97 ont des tournées ambulantes



Seules 55 communes sans aucune offre commerciale (14 000 habitants, 4 %)

dont 12 800 se trouvent à moins de 10 min en voiture d'un pôle de commerce.

Une accessibilité difficile pour $1\ 200$ habitants (sans offre commerciale et à plus de 10 min d'un pôle)

Des zones de fragilité... où l'offre commerciale de proximité est incomplète ou fragile et/ou éloignées des pôles



Globalement,

Les grandes et moyennes surfaces accessibles à tous en moins de 20 min

En moins de 10 min pour 80 % des habitants

Les 3 familles de produits de première nécessité accessibles en moins de 10 min pour 99 % de la population



5 600 habitants à plus de 10 min d'une station-service

25 000 habitants à plus de 10 min d'un distributeur automatique de billets (DAB)

30 petits pôles de commerces sans DAB

Le maintien des commerces de proximité : priorité n° 2 des élus

1 commune sur 3 propriétaire de murs ou de fonds de commerce

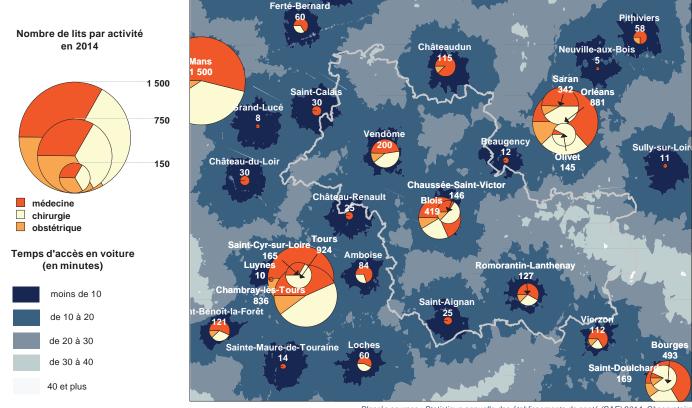


Vie quotidienne

Accès aux soins

Des temps d'accès parfois importants aux structures hospitalières

Temps d'accès aux établissements de santé et capacité par commune (en nombre de lits) pour des soins en médecine, chirurgie ou obstétrique



D'après sources : Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2014, Observatoire

Un faible niveau d'équipements hospitaliers en médecine, chirurgie et gynéco-obstétrique

5 établissements proposent une offre de soins en médecine, chirurgie, gynécologie/obstétrique: les centres hospitaliers des 3 villes principales, la Polyclinique de Blois (située à La-Chaussée-Saint-Victor) et la clinique Saint-Coeur de Vendôme.

Le centre hospitalier de Saint-Aignan, comme ceux de Beaugency, Saint-Calais et Château-Renault, en périphérie immédiate, ne pratiquent que la médecine générale.

Au total, le Loir-et-Cher compte plus de 900 lits et 120 places d'hospitalisation de jour, soit une capacité plutôt faible par rapport à sa population (327 lits et places pour 100 000 habitants contre 389 en région et 408 en moyenne métropolitaine en 2014). Il se situe au 75° rang des départements.

Une structure d'hospitalisation à domicile intervient sur le territoire départemental. Près de 500 patients ont été pris en charge en 2014, des personnes de 80 ans ou plus dans près de 2 cas sur 5.

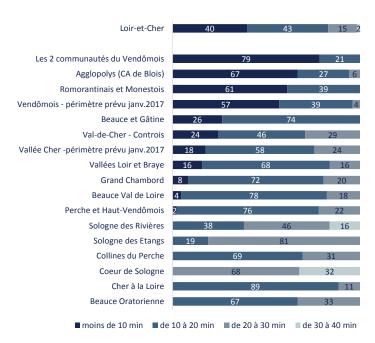
Le département apparaît bien positionné dans le secteur des soins de suite et de réadaptation avec 770 lits ou places, soit 2,3 pour 1000 personnes (1,7 en Région ; 1,8 en France métropolitaine). Ces soins sont assurés dans les 3 centres hospitaliers, dans les 4 hôpitaux locaux de Montrichard, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan et Selles-sur-Cher ainsi que dans plusieurs établissements polyvalents ou spécialisés (l'Institut médical de Sologne à Lamotte-Beuvron, Théraé à La-Chaussée-Saint-Victor, l'Hospitalet à Montoire ou la Ménaudière à Chissay-en-Touraine).

1 habitant sur 6 à plus de 20 min d'un établissement de soins en médecine

Une partie de la population (56 300 habitants, soit 17 %) réside à plus de 20 min en voiture de l'établissement le plus proche et plus de 5 400 habitent à plus de 30 min (2 %), tous résidant en Sologne.

Observatoire de l'Économie et des Territoires

Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès à l'établissement de soins le plus proche (en voiture) pour des soins en médecine, chirurgie ou obstétrique



D'après sources : Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2014, INSEE - RP 2013, Observatoire

Q

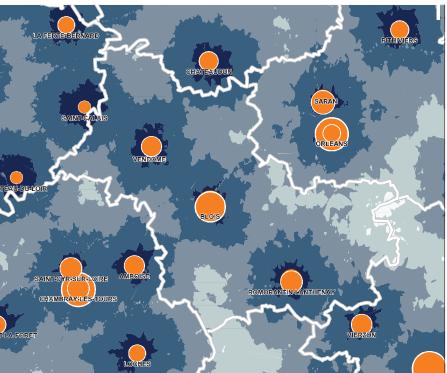
LE PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTÉ DE LOIR-ET-CHER

Ce Programme défini par l'ARS pour la période 2013 - 2016 vise à décliner le Projet Régional de Santé en favorisant la transversalité entre les domaines de la prévention, de l'ambulatoire, du sanitaire, du médico-social, et la territorialisation des actions au sein du département. Il est centré sur des actions d'adaptation de l'offre, de coordination, de coopération.

Le document, disponible sur le site de l'ARS Centre - Val de Loire, dresse un état des lieux de l'offre de soins sur le territoire.



Temps d'accès aux services d'urgences



D'après sources : Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2014, Observatoire

Près du tiers de la population à plus de 20 min d'un service d'urgences

Les centres hospitaliers de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme gèrent un service d'urgences, et celui de Blois un service d'urgences pédiatriques. L'activité de ces services s'accroît régulièrement et a dépassé 97 000 passages en 2015, dont plus de 10 000 dans les urgences pédiatriques (voir chapitre relatif à l'enfance).

Les **personnes âgées** fréquentent davantage ces services (10 640 passages enregistrés en 2014 pour des personnes de 80 ans ou plus)

La Polyclinique de Blois intègre également un service de soins urgents ouvert en journée, excepté le dimanche et acceptent, en dehors de ces plages horaires, des urgences chirurgicales sous certaines conditions, des urgences liées à la maternité ou à la dialyse.

Plus de 105 000 Loir-et-chériens doivent compter plus de 20 min en voiture pour se rendre au service d'urgences le plus proche, soit 32 % de la population et 7 % en sont à plus de 30 min (23 000 personnes dont 3 200 ont 75 ans ou plus).

Coeur de Sologne apparaît, ici aussi, comme la communauté la plus éloignée. La totalité de sa population réside à plus de 20 minutes d'un service d'urgence et près d'un tiers à plus de 30 minutes. Sont également moins bien desservis le secteur de Saint-Aignan et toutes les communes situées en bordure du Loiret.

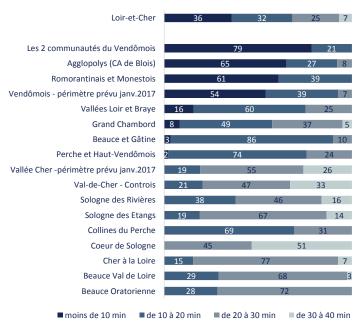
\overline{C}

LES MAISONS MÉDICALES DE GARDE

Afin d'assurer une permanence des soins ambulatoires et de réduire la fréquentation des urgences, 2 maisons médicales de garde sont ouvertes au sein des Centres hospitaliers de Blois et de Romorantin.

Il s'agit de lieux fixes de présence médicale, en particulier le weekend, où sont assurées des consultations de médecine générale non programmées présentant un degré d'urgence confirmé par le Samu.

Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès au service d'urgence le plus proche (en voiture)



D'après sources : Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2014, INSEE - RP 2013, Observatoire

Une faible densité médicale...

Le Loir-et-Cher au 74^e rang des départements pour sa densité de médecins généralistes

La pénurie de médecins fait l'objet de nombreuses inquiétudes depuis plusieurs années. Avec une densité de 85 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, la **Région Centre – Val de Loire** figure en **dernière position des régions métropolitaines**. Seul, l'Indre-et-Loire, qui abrite la faculté de médecine, dispose d'un vivier important de professionnels. Le **Loir-et-Cher** enregistre une densité proche de celle observée au niveau régional (86 pour 100 000 hab.) mais inférieure de 17 points à celle de métropole, se classant au 74° rang des départements.

La densité de professionnels apparaît sensiblement inférieure à la moyenne nationale dans la plupart des spécialités médicales et paramédicales, souvent assez proche de la moyenne régionale.

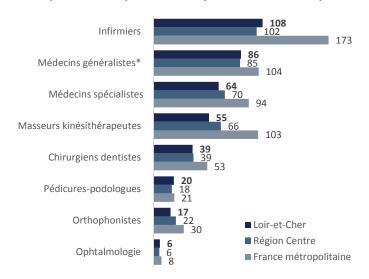
Les infirmiers libéraux sont proportionnellement plus nombreux (108 pour 100 000 habitants, soit 6 points de plus qu'en Centre – Val de Loire) mais, le Loir-et-Cher compte en moyenne 1 infirmier libéral pour 132 personnes de 75 ans ou plus (contre 1 pour 122 en moyenne régionale).

Davantage de tension dans le nord du département

En moyenne on compte un médecin généraliste pour 1 350 habitants en Loir-et-Cher. Dans certains territoires, notamment dans le nord du département, excepté le secteur de Vendôme, ce ratio peut être nettement plus élevé (supérieur à 1 pour 2 000 hab). C'est également le cas dans certaines communautés de communes du sud de l'Eure-et-Loir ou de la Sarthe.

Les données relatives au temps de travail des professionnels ne sont que partiellement disponibles et ne permettent donc pas d'évaluer avec précision la densité médicale (certains n'exercent comme libéraux que quelques demi-journées par semaine, d'autres effectuent 6 journées).

Densité des professionnels de santé libéraux ou mixtes par profession en exercice au 01/01/16 (en nombre de professionnels pour 100 000 habitants)

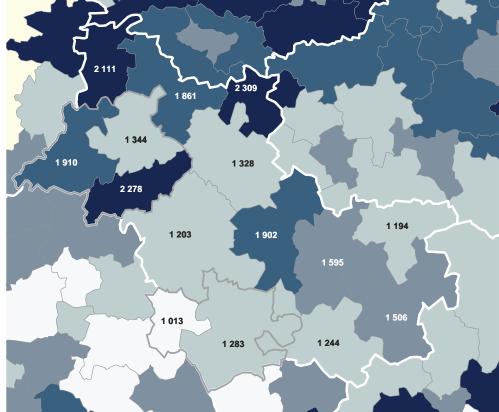


D'après sources : DREES - ADELI - ASIP-RPPS (traitements DREES) - INSEE RP 2013

MÉTHODOLOGIE

* Le nombre de médecins généralistes comprend ici l'ensemble des professionnels libéraux ou mixtes, y compris ceux ayant un mode d'exercice particulier (allergologue, angéiologue par exemple) ainsi que les remplaçants, non pris en compte dans les données détaillées présentées dans la suite du document.

Nombre moyen d'habitants pour un médecin généraliste (libéral, ou salarié d'une maison de santé*) au 01/08/16



D'après sources : ARS - fichier RPPS (05/16), CPAM - fichier Ameli, Observatoire (08/16)



^{*} Les médecins avec mode d'exercice particulier ne sont pas comptabilisés à l'exception des acupuncteurs et homéopathes.

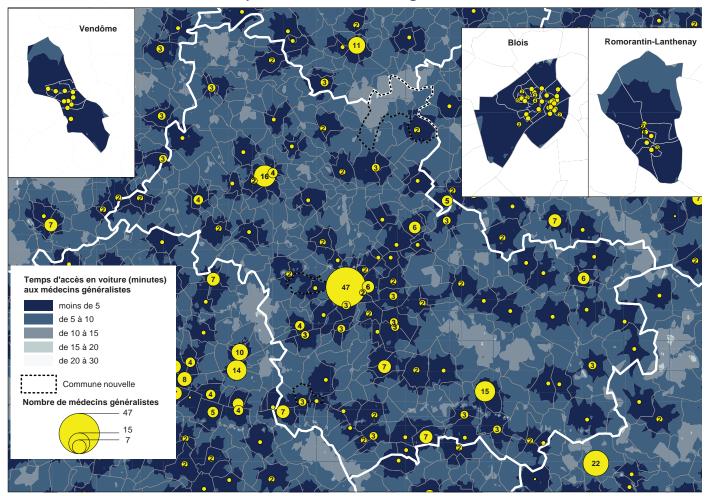
Sont exclus les médecins remplaçants.

non renseigné

Sont pris en compte les praticiens territoriaux et salariés des Maisons ou pôles de santé.

... mais une répartition encore équilibrée des médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental

Temps d'accès aux médecins généralistes



Moins de 1 200 habitants à plus de 10 minutes d'un médecin généraliste

247 médecins généralistes exercent en Loir-et-Cher mi-2016 comme libéraux ou en activité mixte, praticiens territoriaux ou salariés d'une maison de santé (hors mode d'exercice particulier autre que l'homéopathie et l'acupuncture et hors remplaçants).

Ils se répartissent de façon plutôt équilibrée sur l'ensemble du territoire, encore présents dans 82 communes.

Certains professionnels partagent également leur temps entre 2 communes, comme celui de Chaumont-sur-Tharonne qui assure une matinée par semaine à Yvoy-le-Marron, ou celui de Selommes - La-Chapelle-Vendômoise.

Cette organisation permet à la quasi totalité de la population loir-etchérienne de résider à moins de 10 minutes en voiture d'un cabinet médical. 1 200 personnes seulement en sont plus éloignées, soit 0,4 % de la population du département, principalement en Beauce Oratorienne (dont plus de 150 habitants de 75 ans et plus) en tenant compte du départ imminent du médecin de Verdes qui ne devrait pas être remplacé.

Q

LE PRATICIEN TERRITORIAL DE MÉDECINE GÉNÉRALE (PTMG)

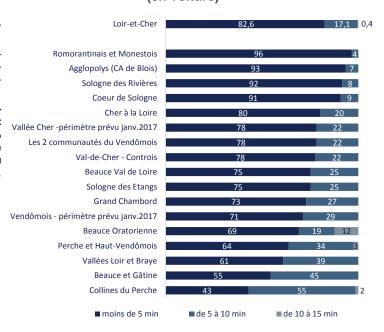
Pour lutter contre les déserts médicaux, le gouvernement a instauré, dans le cadre du Pacte Territoire-santé (PTS), un nouveau statut : celui de praticien territorial de médecine générale (PTMG).

Ce statut vise à favoriser l'installation des jeunes médecins et à faciliter l'exercice libéral dans les territoires fragiles, caractérisés par une offre médicale insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins. Il permet de sécuriser les premiers mois d'installation des jeunes médecins en leur apportant notamment une garantie financière pendant 2 ans.

13 contrats sont offerts pour les professionnels en région Centre.

D'après sources : ARS - fichier RPPS (05/16), CPAM - fichier Ameli, Observatoire (08/16)

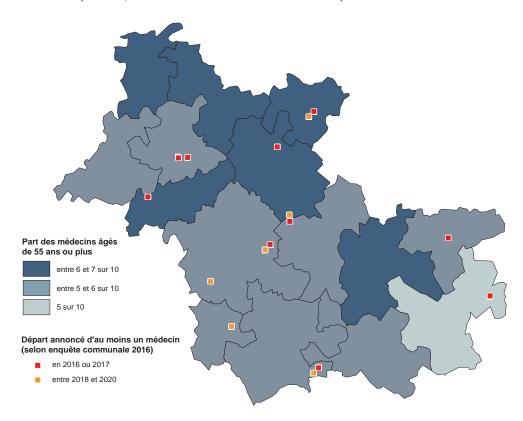
Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès au médecin généraliste le plus proche (en voiture)



D'après sources : ARS - fichier RPPS (05/16), CPAM - fichier Ameli, Observatoire (08/16), INSEE - RP 2013

Une dégradation récente qui pourrait s'accentuer rapidement

Part des médecins généralistes ayant 55 ans ou plus et départs annoncés de professionnels (libéraux, mixtes ou salariés d'une maison de santé)



D'après sources : Observatoire de l'Économie et des Territoires, Conseil départemental, Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

4 médecins sur 10 ont 60 ans ou plus

Les professionnels du département sont dans l'ensemble plus âgés, sauf dans certaines disciplines où de nombreux départs à la retraite ont déjà eu lieu au cours des dernières années. C'est le cas par exemple des chirurgiens-dentistes ou gynécologues, pour partie non remplacés.

60 % des médecins spécialistes libéraux exerçant en Loir-et-Cher **ont 55 ans ou plus** (5 points de plus qu'en moyenne régionale).

57 % des médecins généralistes libéraux, mixtes ou salariés d'une maison de santé, sont âgés de **55 ans ou plus**. Le Loir-et-Cher se classe au **72**^e rang (en incluant les professionnels avec mode d'exercice particulier). 4 sur 10 sont âgés de 60 ans ou plus.

Avec un **âge moyen** pour ceux qui n'exercent qu'en mode libéral de **54,8 ans**, le département se place au **82e rang de métropole**.

La proportion de médecins généralistes de 55 ans ou plus est élevée sur l'ensemble du territoire départemental. Aucune communauté de communes n'enregistre un ratio inférieur à 5 sur 10. Cette proportion est cependant plus élevée dans la plupart des communautés de communes du nord et en Sologne des Etangs.

La situation est également très défavorable à **Blois : 7 sur 10 ont 55 ans ou plus** et près de 5 sur 10 en ont 60 ou plus.

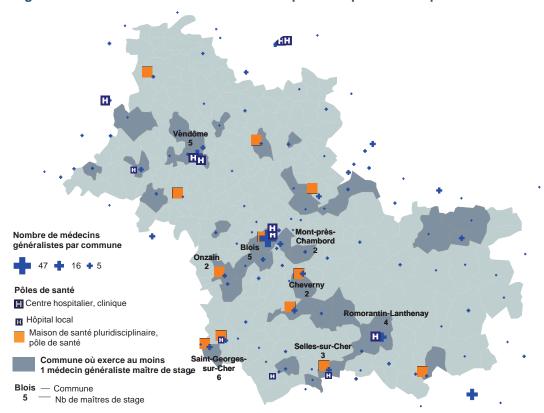
De nombreux départs récents ou annoncés

12 médecins généralistes ont cessé leur activité en Loir-et-Cher depuis début 2016. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un départ en retraite. Au cours de la période, on ne compte que 7 installations.

L'effectif départemental risque de se réduire encore à très court terme : **7 départs supplémentaires seraient prévus dans l'année** et 8 en 2017 (selon les éléments recueillis via l'enquête ou auprès des partenaires)

Une nouvelle organisation en marche

Présence de maîtres de stage en médecine générale exerçant dans la commune, médecins généralistes libéraux et maisons de santé pluridisciplinaires ou pôles de santé



D'après sources : ARS, Assurance Maladie (Ameli, 2016), Conseil départemental de Loir-et-Cher, Observatoire de l'Économie et des Territoires

Une volonté politique forte pour favoriser l'implantation de jeunes médecins sur le territoire

Afin de limiter les risques de désertification médicale, l'Etat, le Conseil départemental et les collectivités locales ont multiplié les initiatives visant à attirer de nouveaux professionnels et maintenir le plus possible le tissu existant.

On constate d'une manière générale un faible attrait des jeunes médecins pour l'exercice en médecine libérale et pour un exercice isolé. Les étudiants sont peu formés à ce type de pratique au sein de leur cursus universitaire, réalisant le plus souvent leurs stages en milieu hospitalier. Pour lever en partie ce frein, des actions ont été engagées visant à **inciter les médecins du département à devenir maîtres de stage**. Parallèlement, le Conseil départemental a mis en place un Fonds de soutien à l'installation des médecins en Loir-et-Cher (FSIM) permettant l'octroi d'une allocation pour les frais de déplacement et de logement des étudiants en stage.

Une soixantaine de professionnels, répartis dans 38 communes, peuvent actuellement être maîtres de stage et plus de 50 allocations ont été attribuées depuis la mise en place du dispositif d'aide en 2011 (12 en 2015).

Néanmoins, aucun médecin de la frange Nord-Est du département n'accueille d'étudiant. Dans ce secteur les risques de dégradation de l'offre sont potentiellement accrus :

- un nombre restreint de professionnels par rapport au nombre d'habitants, qui peut générer des temps de travail élevés, et donc davantage de difficultés pour prendre le temps de former un jeune,
- des professionnels âgés,
- des départs prévus à Ouzouer-le-Marché.

La répartition des maîtres de stage est assez peu équilibrée, peu sont en effet présents en Sologne ou entre Blois et Vendôme où peu de professionnels sont en exercice.

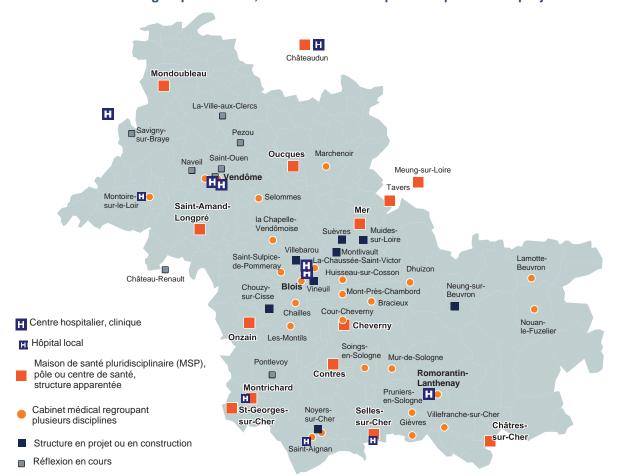
UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL "ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS EN LOIR-ET-CHER"

Établi pour la période 2015-2020 par le Conseil départemental, ce schéma vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à disposer d'un accès à la santé plus aisé.

Il s'articule autour de 3 axes :

- Favoriser l'aménagement et l'attractivité du territoire (soutien aux porteurs de projets de maisons de santé pluridisciplinaires, aux organisations innovantes, panier d'accueil aux étudiants et professionnels)
- Faciliter la prévention et l'accès aux soins des populations (communiquer pour améliorer l'accès à l'offre de soins, dont le transport solidarité santé, faire connaître les initiatives santé)
- Optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé (promouvoir la télémédecine et les technologies de l'information et de la communication, améliorer l'accueil des étudiants).

Structures d'exercice regroupé en santé, cabinets médicaux pluridisciplinaires et projets



D'après sources : ARS, Conseil départemental, Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

L'exercice regroupé et/ou coordonné a revêtu différentes formes dans le département

Depuis la fin des années 2000, des pôles et maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) se déploient en Loir-et-Cher, comme sur le territoire national. Elles permettent le regroupement dans un cadre d'exercice libéral de professionnels médicaux et paramédicaux en vue de pérenniser une offre de soins de proximité.

Les maisons de santé pluridisciplinaires s'appuient sur un projet de santé garantissant la coordination, la continuité des soins et l'articulation avec le dispositif de permanence des soins. Des financements publics peuvent être accordés par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental selon des critères d'éligibilité définis par chacun des financeurs.

- 7 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont désormais ouvertes à Châtres-sur-Cher, Cheverny, Contres, Mondoubleau, Oucques, Saint-Amand-Longpré et Montrichard (centre municipal de santé qui fonctionne avec des médecins généralistes salariés).
- 3 autres structures ont été créées, à l'initiative des professionnels, sous une forme apparentée : Mer, Saint-Georges-sur-Cher et Selles-sur-Cher. Une structure plus ancienne existait déjà à Onzain.

Parallèlement, dans une trentaine de communes au moins un cabinet regroupe en un même lieu plusieurs disciplines. Les appellations et formes d'organisation en sont multiples. D'autres structures sont en construction et une quinzaine de projets devraient venir renforcer ce maillage.

Plusieurs SISA (sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires) viennent de se créer ou sont en cours de création. Cette structure juridique a parfois été mise en place par les professionnels de santé libéraux dans les MSP, à Contres par exemple, ou dans le cadre de nouveaux projets, comme à Naveil ou Vendôme. La SISA doit compter au moins deux médecins et un auxiliaire médical parmi ses associés.

On peut noter l'ouverture mi-2016 :

- du pôle santé de Saint-Sulpice-de-Pommeray où exercent un psychomotricien et un orthophoniste et la commune espère pouvoir accueillir un médecin suite à un récent départ à la retraite,
- du pôle de santé communautaire à Romorantin-Lanthenay. Deux médecins fonctionnaires y exercent déjà. Des passerelles pourraient être créées avec la Maison de santé pluridisciplinaire de Châtres-sur-Cher,
- du **pôle de santé de Montoire-sur-le-Loir** qui regroupe médecins, infirmiers, kinésithérapeute ainsi que, une journée par semaine, des consultations de cardiologie.

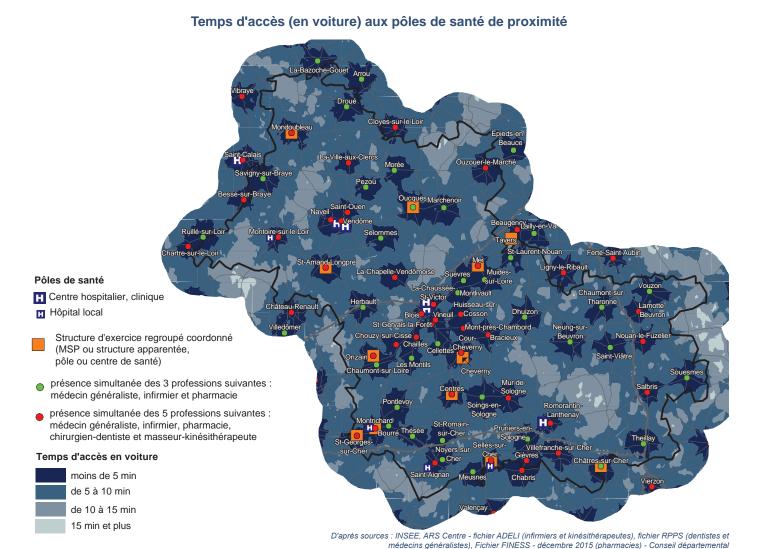
Plusieurs territoires du **sud du département et** de **Sologne** ont parallèlement mis en place le **dispositif PAIS** (Plateforme alternative d'innovation en santé - coopération de plusieurs médecins généralistes sur un territoire - cf. ci-dessous). **24 médecins** adhèrent en totalité ou partiellement au dispositif. Notons que la Communauté Val de Cher -Controis a pris la décision de ne plus financer ce dispositif sur son territoire à compter du 1^{er} juillet 2016 après 7 ans de fonctionnement.



PAIS : LA PLATEFORME ALTERNATIVE D'INNOVATION EN SANTÉ

Mode de prise en charge du patient qui repose sur la coopération de plusieurs médecins généralistes sur un territoire, pour gérer à tour de rôle, de 8 h à 20 h en semaine, les soins imprévus. Les médecins assurant ce service sont indemnisés et un temps de secrétariat est assuré. Le but de l'opération vise à soigner au plus près de chez eux les patients et à désengorger les urgences des hôpitaux.

Un bon maillage de proximité



Moins de 3 % de la population à plus de 10 min d'un pôle de santé de proximité

64 communes sont considérées comme pôle de santé de proximité dans la mesure où elles **regroupent au moins un médecin généraliste**, **un infirmier et une pharmacie**.

33 d'entre elles disposent d'une offre d'un **niveau supérieur** puisqu'elles comptent **également** la présence d'au moins un kinésithérapeute et d'un chirurgien-dentiste.

Moins de 3 % de la population se trouvent à plus de 10 min en voiture de l'un de ces pôles, soit moins de 9 000 habitants. L'offre de santé de proximité est toutefois un peu moins bien pourvue au centre de la Sologne et dans plusieurs secteurs au Nord.

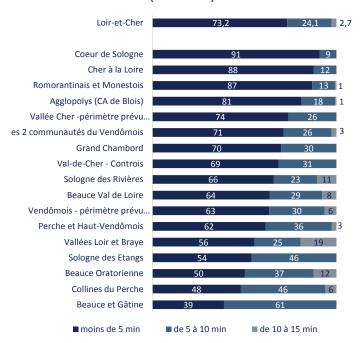
0

LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE LA CPAM DE BLOIS

Dans le cadre de ses actions de prévention, l'Assurance Maladie propose un **examen de santé** réalisé par une équipe médicale et des **conseils de prévention personnalisés**, pris en charge en totalité par la Caisse d'Assurance Maladie. Tous les assurés sociaux et les membres de leur famille âgés de 6 ans et plus, affiliés au régime général de la Sécurité Sociale, peuvent en bénéficier.

Cet examen peut être réalisé, en principe tous les 5 ans. Dans certaines situations, un suivi plus rapproché peut être proposé. Il est adapté en fonction de l'âge, du sexe, des facteurs de risque et antécédents, du suivi médical.

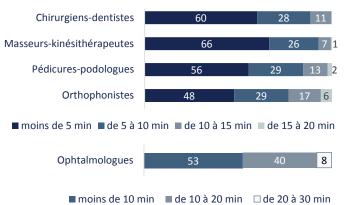
Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès au pôle de santé de proximité le plus proche (en voiture)



D'après sources : INSEE RP 2013, ARS Centre - fichier ADELI (infirmiers et kinésithérapeutes), fichier RPPS (dentistes et médecins généralistes), fichier FINESS - décembre 2015 (pharmacies) - Conseil départemental

... mais peu de spécialistes en dehors des 3 villes principales

Répartition de la population (en %) selon le temps d'accès (en voiture) à différents professionnels médicaux ou para-médicaux libéraux



Des spécialistes présents dans une vingtaine de communes

D'après sources : ARS - fichier RPPS (05/16), CPAM - fichier Ameli,

Observatoire, INSEE - RP 2013

Les **médecins spécialistes** sont principalement **concentrés** dans les villes de **Blois, la-Chaussée-Saint-Victor** (au sein de la Tour de consultation de la Polyclinique et de l'Espace Mosaïque Santé), Romorantin-Lanthenay et Vendôme. Le Centre de Santé de Sologne à Lamotte-Beuvron, ancien "service de consultations externes", ouvert courant 2016, accueille plusieurs spécialistes : cardiologue, pneumologue, gynécologue, sage-femme et chirurgien-dentaire.

Des spécialistes sont également présents dans une quinzaine d'autres communes. Ainsi, Montoire-sur-le-Loir compte un des 15 cardiologues du département, Saint-Aignan un des 5 rhumatologues.

Seulement **8 dermatologues** exercent encore comme libéraux en Loiren-Cher, soit **1 pour 41 500 habitants** (1 pour 28 200 en région et 1 pour 19 900 en métropole). Une grande partie du département n'est pas couverte. Au nord, 2 sont installés à Vendôme. 5 sont basés à Blois et la-Chaussée-Saint-Victor, 1 à Saint-Georges-sur-Cher. **Aucun** n'est présent **en Romorantinais ni en Sologne**.

Faible densité de chirurgiens dentistes : le département au 77^e rang

Le nombre de chirurgiens-dentistes est en net recul en 10 ans : le Loir-et-Cher en compte 129 en 2016 contre 145 en 2005 et l'effectif pourrait encore se réduire, 45 % d'entre eux ayant 55 ans ou plus (39 % en moyenne régionale ; 31 % en métropole selon les derniers chiffres disponibles).

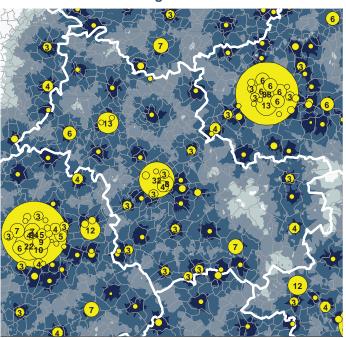
Le Loir-et-Cher est déjà moins bien doté avec 1 chirurgien-dentiste pour plus de 2 500 habitants (ratio un peu plus défavorable qu'en moyenne régionale), contre 1 pour 1 800 en moyenne nationale. Il se situe ainsi au 77e rang de métropole.

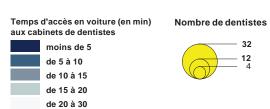
11,5 % des Loir-et-chériens habitent à plus de 10 min en voiture d'un dentiste (plus de 38 000 personnes) mais aucun à plus de 20 min. Le territoire de Sologne des Etangs apparaît le moins bien desservi, avec plus des deux tiers de ses habitants à plus de 10 min d'un dentiste. En Sologne des Rivières et dans toute la franche Nord-Est du département plus de 40 % des habitants sont concernés.

Près de la moitié de la population à plus de 10 min en voiture de l'ophtalmologue le plus proche

20 ophtalmologues se répartissent **dans 10 communes** dont 3 du noyau urbain de Blois et les 2 sous-préfectures. Lamotte-Beuvron, Montrichard, Noyers-sur-Cher, Saint-Amand-Longpré et Salbris en sont

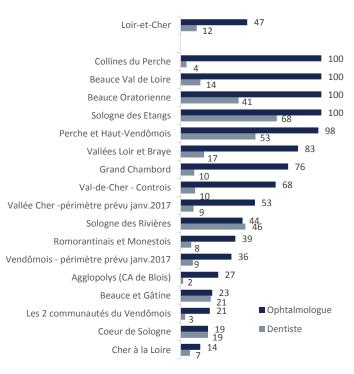
Temps d'accès (en voiture) aux chirurgiens-dentistes





D'après sources : ARS - fichier RPPS (05/16), CPAM - fichier Ameli, Observatoire

Part de la population à plus de 10 min en voiture du dentiste et de l'ophtalmologue le plus proche



D'après sources : ARS - fichier RPPS (05/16), CPAM - fichier Ameli, INSEE - RP 2013

également pourvues. 47 % de la population se situent à plus de 10 min de l'ophtalmologue le plus proche et 8 % à plus de 20 min (26 000 habitants concernés). Dans plusieurs communautés de communes la totalité des habitants résident à plus de 10 min d'un ophtalmologue (tout le Nord - Nord-Est, des Collines du Perche au territoire de Beauce - Val de Loire, et en Sologne des Etangs).

L'effectif a peu évolué (un seul de plus exerçait en 2005) et le nombre moyen de professionnels par habitant reste faible comparé à la moyenne nationale : 1 pour 16 600 habitants contre 1 pour 13 100 en métropole mais la situation est plus favorable qu'en moyenne régionale (1 pour 19 000 selon les derniers chiffres ARS). Le Loir-et-Cher se place néanmoins au 52e rang de métropole pour sa densité. La moitié des ophtalmologues libéraux ont 55 ans ou plus (63 % en moyenne régionale).

Notons que 12 **orthoptistes** interviennent en complément, dont **8 libéraux** ou mixtes, **tous localisés dans les communes disposant déjà d'un ophtalmologue** (Blois, La-Chaussée-Saint-Victor, Montrichard, Saint-Amand-Longpré, Salbris et Vendôme).

De faibles effectifs également parmi les paramédicaux

L'effectif des **pédicures-podologues** s'est renforcé dans la période récente, plaçant le département au **37**° **rang** de métropole. Leur âge moyen est peu élevé : 42 ans. Leur **répartition géographique** n'est **pas homogène**. **15** % **de la population** résident **à plus de 10 min** en voiture du professionnel le plus proche. 4 secteurs en sont plus éloignés : le Perche et Haut-Vendômois, la Beauce Oratorienne, les Sologne des Etangs et la Sologne des Rivières.

Le Loir-et-Cher est mal positionné pour la plupart des autres disciplines para-médicales. **Un seul ergothérapeute** a ouvert un cabinet libéral dans le département, à Blois. Les récentes installations de **psychomotriciens** portent l'effectif à **7** exerçant comme libéraux à Blois, Chouzy-sur-Cisse, Oucques, Saint-Sulpice-de-Pommeray et Ternay, **aucun au sud de la Loire.**

Plus de 300 infirmiers libéraux se répartissent sur l'ensemble du territoire ; ils sont présents dans 75 communes. Moins de 1 200 habitants résident à plus de 10 min d'un cabinet infirmier (principalement en Beauce Oratorienne, Beauce et Gâtine, Perche). En outre, les infirmiers se déplacent à domicile pour de nombreux actes. Les principales difficultés vont davantage relever d'une densité plutôt faible et inégale selon les territoires. En moyenne, on recense un infirmier pour 1 096 habitants dans le département (1 pour 979 en région, 1 pour 591 en métropole). Ce ratio est nettement plus défavorable en Beauce et Gâtine, Beauce Oratorienne et Grand Chambord.

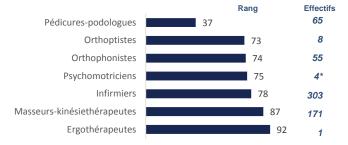
La répartition géographique des kinésithérapeutes est beaucoup plus hétérogène : plusieurs secteurs du Perche, de Beauce et de Sologne ne sont pas couverts. Dans certaines communautés de communes on recense 30 à 40 % de la population à plus de 10 min en voiture du kinésithérapeute le plus proche. Globalement, 7 % des Loiret-chériens en sont à plus de 10 min (23 700 habitants, dont 2 000 à plus de 15 min).

En Beauce et Gâtine, Beauce Oratorienne ou dans les Collines du Perche on recense proportionnellement 3 fois moins de kinésithérapeutes qu'en moyenne départementale (1 professionnel pour plus de 6 000 habitants, contre 1 pour 1 920 pour l'ensemble du Loir-et-Cher).

Les habitants de ces deux derniers territoires se trouvent également presqu'en totalité à plus de 10 min en voiture de l'orthophoniste le plus proche. C'est aussi le cas de la communauté de Beauce-Val de Loire. Aucun professionnel n'y exerce et ils sont peu nombreux en Sologne (1 à Salbris et 2 à Nouan-le-Fuzelier).

Près du quart de la population se situe à plus de 10 min d'un orthophoniste, soit 77 000 habitants, la quasi totalité étant toutefois à moins de 20 min.

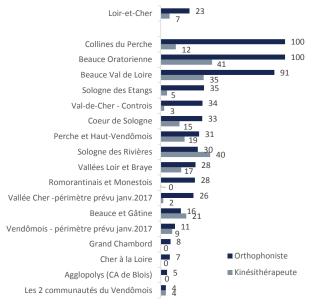
Rang du Loir-et-Cher en métropole pour la densité de professionnels para-médicaux libéraux ou mixtes et nombre de professionnels au 1/1/2016



* L'effectif est passé de 4 à 7 psychomotriciens courant 2016

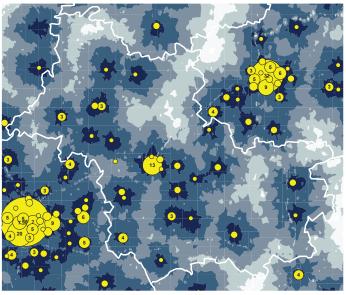
D'après sources : ARS - fichier ADELI (05/16), DREES, Observatoire

Répartition (en %) de la population selon le temps d'accès (en voiture) au masseur-kinésithérapeute et à l'orthophoniste le plus proche



D'après sources : ARS - fichier ADELI (05/16), CPAM - fichier Ameli, INSEE - RP 2013

Temps d'accès (en voiture) aux orthophonistes



Temps d'accès en voiture (en min)
aux orthophonistes

Nombre d'orthophonistes

Nombre d'orthophonistes

de 15 à 20
de 20 à 30
3

Le Loir-et-Cher au 15e rang pour sa densité de psychiatres libéraux

La question de la **santé mentale** tient une place importante dans le département qui enregistre toujours un **taux de mortalité par suicide** plus **élevé** qu'en moyenne régionale, et surtout supérieur au taux national. Selon l'ORS Centre, le Loir-et-Cher recense 21,9 décès par suicides pour 100 000 habitants sur la période 2003-2011 contre 16,9 % dans l'hexagone. Ce taux a nettement reculé comparé à la période 1993-2001 mais demeure plus élevé notamment dans le Perche, et dans une moindre mesure, en Sologne des Etangs et dans la communauté du Cher à la Loire.

Les 3 établissements hospitaliers de Blois, Romorantin et Vendôme ont développé un service psychiatrique. L'offre est complétée par les 3 cliniques de Chailles, Cour-Cheverny et Huisseau-sur-Cosson. Avec 450 lits, 189 places en hospitalisation partielle et 17 en placement familial thérapeutique, le département apparaît très bien positionné. Son taux d'équipement en psychiatrie générale (2,3 pour 1 000 habitants de plus de 16 ans) le place au 7º rang national.

Le secteur souffre par contre d'une capacité d'accueil sensiblement

plus limitée pour les enfants. Seulement 45 lits ou places leurs sont dédiés. Le Loir-et-Cher ne prend que la 77e place concernant le taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile.

La majorité des **35 psychiatres libéraux** proposent des consultations dans les communes de localisation de ces structures, voire dans les structures elles-mêmes. S'y ajoutent Mer, Saint-Gervais-la-Forêt, Selles-sur-Cher et Villefrancoeur (site de l'ancienne clinique des Freschines).

La densité est élevée : 9,6 praticiens pour 100 000 habitants (6,9 en moyenne régionale). Le Loir-et-Cher, qui se positionne au 15e des départements, pourrait perdre quelques rangs avec le départ à la retraite d'une partie de ses professionnels dans les prochaines années. Près de 8 sur 10 ont 55 ans ou plus et l'âge moyen de ses libéraux (60,6 ans) est de 2 ans supérieur à celui de métropole, de 3 ans à la moyenne régionale.

Parallèlement, au moins un psychologue est présent dans une trentaine de communes réparties sur tout le territoire.

Le transport - santé

40 sociétés d'ambulances sont référencées sur le territoire de Loir-et-Cher. Elles sont absentes des territoires des communautés de communes du Perche et Haut-Vendômois, de la Beauce Oratorienne et de Beauce et Gâtine (voir carte en annexe). Sur le territoire d'Agglopolys, elles sont toutes regroupées dans le noyau urbain mais leur secteur d'intervention est suffisamment vaste pour couvrir l'ensemble du département. Des sociétés extérieures peuvent également intervenir localement.

Aucune difficulté particulière n'a été pointée par les élus sur cette question.

Afin d'éviter des situations de renoncement aux soins liées à des difficultés de mobilité, l'Assurance maladie (en inter-régimes : CPAM, MSA, RSI), dans le cadre de son action sanitaire et sociale, a initié une aide financière : le Transport solidarité santé. Le Conseil départemental s'est associé à ce dispositif pour les usagers de 75 ans et plus. Expérimenté dans un premier temps dans le Nord du département, il a été **généralisé à l'ensemble du Loir-et-Cher**. Ce dispositif permet de couvrir des cas n'entrant pas dans les prises en charge légales de transport par la Sécurité Sociale.

Il s'adresse aux personnes disposant de ressources modestes, résidant à leur domicile et se trouvant en situation d'isolement géographique, économique et social (conditions d'éligibilité ci-dessous). Elles peuvent solliciter auprès des services sociaux ou communaux, de leur médecin ou leur caisse d'assurance maladie un bon de prise en charge (cf. encadré).

Sur les 10 premiers mois de l'année 2016, la CPAM a enregistré 179 demandes, dont 25 émanant de personnes âgées. 85 % des demandes ont bénéficié d'un accord.



TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

Ce dispositif permet aux Loir-et-Chériens à faibles ressources vivant dans une zone non desservie par les transports en commun et dans l'impossibilité de se déplacer de faire appel à un taxi pour se rendre à un rendez-vous médical. Dans la limite de 3 prises en charge par an et chez le professionnel de santé le plus proche de son domicile.

Quelles conditions pour bénéficier du transport solidarité santé ?

- Être assuré à l'un des trois grands régimes d'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI).
- Être en situation d'isolement géographique, économique et social.
- Résider à son domicile (hors établissement).
- Être bénéficiaire de la CMUC, de l'ACS, du RSA ou disposer de ressources modestes (inférieures à 800 € par mois pour une personne seule ou 1 200 € pour un couple, 100 € supplémentaires par personne à charge).

La santé : 1ère priorité des élus

Commune évoquant l'accès aux soins comme une priorité EPCI évoquant l'accès aux soins comme une priorité Commune nouvelle

D'après source : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

La santé apparaît au coeur des préoccupations des élus qui la place au premier rang de leurs priorités. 50 communes et 5 EPCI l'ont mentionné. Notons que dans quelques secteurs géographiques cette question a été moins abordée : dans le Controis, le secteur de Saint-Amand-Longpré, celui d'Oucques - Marchenoir ainsi que dans le Nord de la Sologne.

Les craintes évoquées portent bien sûr sur les **départs récents ou à venir** de nombreux professionnels et le **souhait exprimé** est bien **de maintenir un tissu de professionnels de proximité**.

Plusieurs élus signalent leurs recherches d'un médecin généraliste, ce dernier restant le pivot de l'offre de santé de proximité et les démarches entreprises dans ce sens se multiplient.

La moitié des communautés de communes ont inscrit dans leurs statuts un champ de compétences leur permettant de mener des actions de lutte contre la désertification médicale. De nombreux projets de création de structures d'exercice regroupé (maison de santé pluridisciplinaire par ex.) ou de cabinets mono ou pluridisciplinaires sont portés par des élus, le plus souvent avec l'appui des professionnels. Ces derniers sollicitent dans certains cas les élus en amont. La commune de Saint-Ouen signale, par exemple, avoir engagé une consultation, à la demande des professionnels locaux, pour évaluer les besoins en équipements et définir un cahier des charges.

Dans les communes déjà équipées, certains mentionnent des projets d'extension : la communauté de Beauce et Gâtine a prévu l'extension de sa MSP courant 2016. A Saint-Georges-sur-Cher, le cabinet des kinésithérapeuthes devrait s'agrandir et des salles complémentaires seront à disposition d'autres professionnels para-médicaux (sagefemme, diététicienne, psychologue du travail).

Une commune indique par contre avoir repoussé un projet faute de possibilité financière.

Enfin, **un élu suggère** la mise en place d'un "**transport** à la personne pour soins médicaux (médecins, dentistes, spécialistes) à partir de 70 ans, sans conditions de ressources, pour les personnes ne conduisant pas ou ne pouvant plus conduire".

Notons, par ailleurs, que 3 collectivités territoriales se sont engagées aux côtés de l'ARS et de partenaires institutionnels dans un **Contrat local de santé**, témoignant ainsi de leur volonté de conduire une politique de santé publique : la ville de Blois, le Pays Vendômois et la **Communauté du Romorantinais et Monestois.**



LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ (CLS)

Le Contrat local de santé est un outil de contractualisation transverse qui a pour objectif de répondre aux enjeux globaux de santé sur un territoire donné au travers des différentes composantes du système de santé régional :

- Promotion et prévention de la santé dont les problématiques de santé-environnementales.
- Soins ambulatoires et hospitaliers,
- Prise en charge et accompagnement médico-social,
- Au besoin, veille et sécurité sanitaire.

Le CLS garantit la pérennité et l'ajustement d'une démarche locale de santé au service d'une réponse plus adaptée et plus cohérente aux besoins de santé sur un territoire.

Ce qu'il faut retenir

Priorité n° 1 des élus

H

17 % de la population à plus de 20 min d'un établissement de soins en médecine, 2 % à plus de 30 min (5 400 personnes)



32 % de la population à plus de 20 min d'un service d'urgences

Une faible densité médicale et paramédicale

Le Loir-et-Cher au $74^{\rm e}$ rang des départements français pour sa densité de médecins généralistes et mal posi-

tionné pour la plupart des autres professions excepté les psychiatres libéraux et les pédicures-podologues



247 médecins généralistes "de proximité" (libéraux, salariés des maisons de santé, etc.)



Des professionnels plus âgés qu'en moyenne nationale et régionale dans plusieurs professions (médecins spécialistes et généralistes, chirurgiens dentistes notamment)

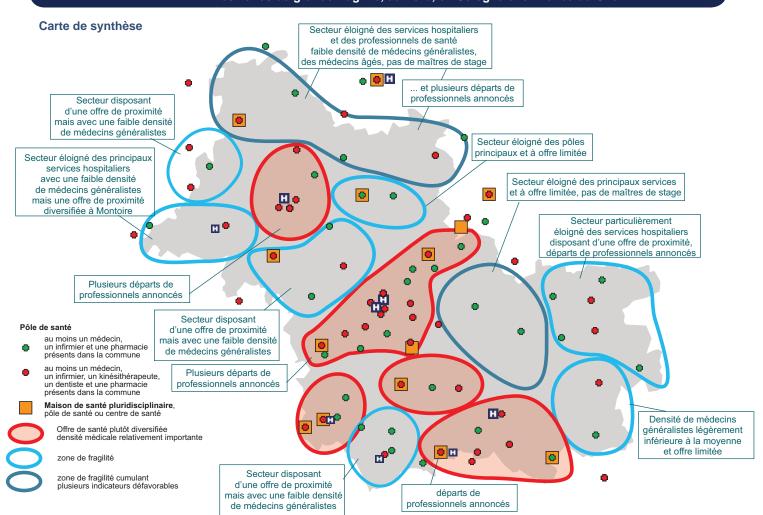
4 médecins sur 10 ont 60 ans ou plus.

Près de la moitié des départs de médecins généralistes n'ont pas été remplacés depuis début 2016

Une nouvelle organisation territoriale

11 maisons de santé, pôles ou centres de santé pluridisciplinaires ouverts, de nombreuses maisons médicales et cabinets pluridisciplinaires ouverts ou en projets

Des zones de grande fragilité, au nord, en Sologne et en Vallée du Cher

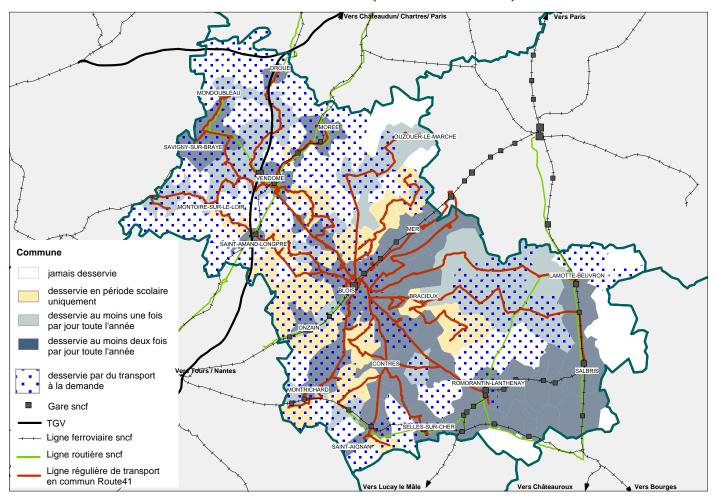


Vie quotidienne

Mobilité - Transports

2 % de la population dans les communes sans offre de transport

Desserte des communes du Loir-et-Cher par le réseau de transports collectifs



Touraine

D'après sources : Route41, VBus, TeaBus, Azalys, TER, SNCF

La voiture au cœur des déplacements

La faible concentration urbaine de la population et la dominante rurale du territoire départemental conduisent les ménages à **utiliser massivement la voiture pour leurs déplacements.** C'est le cas par exemple de **81 % des actifs loir-et-chériens** : soit 11 points de plus qu'au niveau national et même 4 points de plus que l'ensemble de la province.

Globalement, seuls **13** % des ménages n'ont pas de voiture (19 % au niveau national), alors que 40 % en possèdent au moins deux (34 % pour la France).

L'offre locale de services de transports n'en est pas moins variée et évolutive, même si elle paraît très inégale.

Un réseau ferroviaire plutôt étoffé

La desserte ferroviaire est assurée en Loir-et-Cher par 7 lignes de vocation différente.

- La ligne **TGV Paris-Montparnasse Tours Bordeaux** qui relie le nord du département à la capitale grâce à la gare de Vendôme/Villiers (au moins 7 allers/retours quotidien)
- La ligne **Tours Vendôme Châteaudun Chartres Paris** qui dessert 4 gares en Vendômois
- La ligne Tours Blois-Chambord Orléans (Paris) qui compte 8 arrêts en Loir-et-Cher.
- L'Interloire Orléans Tours Saumur Nantes (Le Croisic) qui dessert la gare de Blois-Chambord.
- La ligne **Paris Orléans Salbris Vierzon Châteauroux qui** compte 4 arrêts en Grande Sologne.

- La ligne **Tours Vierzon Bourges Nevers** dessert 8 arrêts en Vallée du Cher : Mennetou-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher, St-Aignan-Noyers, Thésée, Montrichard, Chissay-en-
- La ligne du **Blanc-Argent (Salbris Romorantin Luçay-le-Mâle)** est très utilisée par les scolaires. Elle compte 12 arrêts en Loir-et-Cher.

Un réseau de lignes de car en étoile

En complément des liaisons ferroviaires, **plusieurs lignes de car TER** sillonnent le département, en particulier en Vendômois et en Vallée du Cher

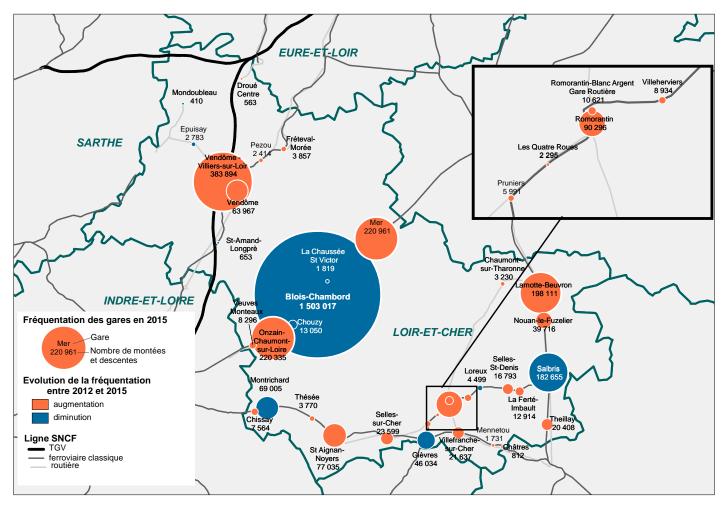
Le réseau départemental "Route41" est organisé en étoile, à partir et en direction de Blois. Il compte 18 lignes régulières. Certains arrêts ne sont toutefois assurés que durant les périodes scolaires. Un système de tarification unique, fixée à 2 euros quelle que soit la distance parcourue, a été instauré en 2009 pour renforcer la solidarité entre les territoires et permettre de réduire le nombre de véhicules sur les routes du département.

Sur certaines lignes régulières, le week-end et pendant les vacances scolaires, une partie des arrêts sont desservis uniquement sur demande préalable (appel téléphonique la veille au matin).

Les lignes 5 (Blois-Selles-sur-Cher/Couffy), 4 (Blois-Romorantin) et 9 (Blois-Vendôme) apparaissent les plus fréquentées.

Ce réseau est essentiellement emprunté par des scolaires.

Le Conseil départemental organise en parallèle un réseau réservé aux scolaires composé de plus de 240 circuits pour plus de 8 000 élèves.



D'après source : SNCF

2 réseaux urbains à Blois et Vendôme

Le premier, le réseau Azalys, couvre une partie du territoire d'Agglopolys. Des lignes régulières desservent toute l'année la ville de Blois et quelques communes de la première couronne (La Chaussée-Saint-Victor, Villebarou, Vineuil, Saint-Gervais-La-Forêt). Des lignes secondaires assurent la desserte des communes moins denses en période scolaire.

Des services complémentaires ont également été développés sur le territoire d'Agglopolys : une navette gratuite dans le centre ville de Blois en 2013, desserte fine des zones d'activités Nord, service de dimanche et des jours fériés, services de soirée, desserte spécifique des châteaux

Le **V'Bus**, le réseau de transports urbains de Vendôme irrigue les communes de **Vendôme**, **Areines**, **Meslay et Saint-Ouen**. Il comporte 9 lignes dont l'une relie Vendôme à la gare TGV de Vendôme/ Villiers.

Plus d'un habitant sur 10 non desservi par le réseau régulier de transport collectif

Au total, 131 communes du département disposent d'une desserte quotidienne tout au long de l'année par le réseau de transports collectifs (train, ligne de car régulière Route 41 ou TER, réseau urbain)

Dans 56 communes, le service est disponible en période scolaire uniquement et 104 communes ne sont jamais desservies.

79 % des habitants ont accès dans leur commune à une desserte quotidienne contre 11 % qui en sont totalement privés (38 000 hab).

Part de la population desservie par le réseau de transports collectifs (en %)



D'après sources : Route41, VBus, Azalys, TER, SNCF, Insee - RP 2013

Le transport à la demande, une offre complémentaire ...

Un service de transport à la demande est proposé dans près des trois-quarts des communes du territoire (216 au total) sur le territoire d'Agglopolys (RESAGO), autour de Vendôme (Téabus) et sur la plupart des communautés de communes en partenariat avec le Conseil départemental (Route 41 transport à la demande).

Il vient offrir une solution de déplacements aux 31 000 habitants de 89 communes du département non desservies par les lignes régulières.

Le service est quotidien pour Resago et Téabus où l'offre est davantage développée (*Resago*: du domicile vers 14 points d'arrêt répartis sur les communes de Blois, la-Chaussée-Saint-Victor, Villebarou, Vineuil et 2 à Onzain; *Téabus*: 169 arrêts possibles sur les communes de Vendôme, Areines, Meslay, Saint-Ouen).

Sur les autres territoires, il n'est ouvert qu'une à 3 fois par semaine et présente un ensemble de contraintes : le circuit s'inscrit dans le territoire de la communauté de communes. Le service n'est pas systématiquement proposé à l'ensemble des communes de la communauté. Après réservation téléphonique, le transporteur vient chercher les personnes à leur domicile. La destination et l'heure d'arrivée sont prédéfinies, l'aller-retour est prévu sur un créneau compris entre 2 et 3 heures.

... peu usitée

Si certaines lignes comptabilisent jusqu'à plus de 40 trajets allersretours par mois, d'autres n'ont pas rencontré le succès escompté. Ainsi, sur les territoires de Beauce et Gâtine ou Beauce Oratorienne, moins de 100 trajets sont effectués chaque année (une même personne pouvant être comptabilisée à chaque déplacement). La Communauté de Beauce Oratorienne a donc décidé d'arrêter ce service courant 2015.

Peu de communes sans offre de transport

Globalement, 15 communes semblent totalement dépourvues d'une offre de services de transport. Relativement peu peuplées, elles rassemblent 6 340 habitants, soit 2 % de la population du département. Elles sont situées dans le nord de la Beauce Oratorienne et à l'est de la Sologne (cf. carte début du chapitre).

L'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite se renforce

26 communes desservies par le réseau Route41 (hors agglopolys) disposent de points d'arrêt accessibles aux personnes à mobilité réduite, elles seront 37 fin 2016 (18 points devraient être créés cette année dans 11 autres communes). Ainsi, 15 des 18 lignes régulières disposeront d'au moins 1 point d'arrêt de ce type. La ligne 5 est particulièrement bien équipée (Selles-Blois et Couffy-Blois : 8 communes sur les 20 desservies) ainsi que la ligne 3 (Salbris-Blois et Courmemin-Blois : 5 communes sur 16). Notons aussi la mise en accessibilité progressive des véhicules gérés par le Syndicat intercommunal Téa est d'ores et déjà accessible.

TLC (Transports du Loir-et-Cher), délégataire du Conseil départemental, dispose également d'une **flotte de véhicules accessibles** aux personnes à mobilité réduite.

Tous les véhicules assurant du transport à la demande sont accessibles aux personnes handicapées.

Une offre dédiée au tourisme

Des navettes touristiques au départ de Blois et à destination des principaux châteaux et du zoo de Beauval ont été mises en place par Route41 et Azalys en partenariat avec l'Office de Tourisme de Blois-Chambord. Ce service fonctionne de mars/avril à octobre selon les lignes.

En 2015, 2 540 trajets ont été comptabilisés pour la navette du zoo, 16 125 pour celle des Châteaux.



LES SERVICES NUMÉRIQUES

Région Centre-Val de Loire

> Site Internet et application mobile jvmalin : plate-forme d'information régionale, permet de connaître, pour un déplacement, l'ensemble des modes de transports disponibles et les horaires sur chaque ligne de transport

Route41

> Site Internet Route41

AZALYS

- > Lancement en mars 2014 du **site mobile azalys-blois.mobi** ainsi qu'un système de consultation des horaires de bus en temps réel (via un QRCode à chaque arrêt, un SMS, un serveur vocal ou sur Internet)
- > Mise en place d'une boutique en ligne pour acheter les abonnements Azalys, réservations possibles pour les services à la demande Resago et Handigo
- > Mise en place d'un système billettique sans contact interopérable à l'échelle de la région Centre-Val de Loire

Syndicat Téa

- > Site Internet tea-Vendomois.fr
- > Installation prochaine d'un écran d'information au pôle d'échanges multimodal de Vendôme afin de faciliter les correspondances entre les différentes lignes.



HANDIGO SERVICE DE TRANSPORTS À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes semi-valides après acceptation par une commission d'accès. Il permet de se déplacer de porte à porte sur tout le territoire d'Agglopolys. Ce service fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés.



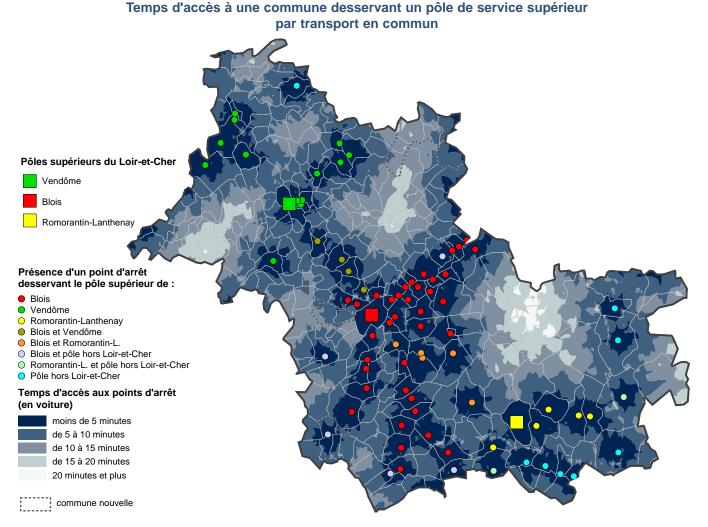
LES NAVETTES TOURISTIQUES

La **navette châteaux** (Blois, Chambord, Cheverny, Beauregard) permet de voyager avec un vélo et de profiter ainsi des parcours de la Loire à vélo. Un porte-vélo d'une capacité de 8 vélos est installé à l'arrière du car de la ligne des châteaux. Tarif unique : 6 euros.

La **navette château de Chaumont** les gares de Blois-Chambord et d'Onzain - Chaumont au Domaine tous les jours en juillet et Août et les samedis et dimanches (Avril, mai, Septembre et octobre).

La **navette zoo de Beauval** rallie 5 communes au zoo depuis Blois au tarif unique de 2 euros (4 euros A/R). le départ a lieu le matin, le retour en fin d'après-midi.

L'accès à un pôle supérieur par les transports en commun



Observatoire d'après sources : Routes41, SNCF, Azalys, VBus, TeaBus. Pour les départements limitrophes : TIS, Transbeauce, Ulys, Ligne18, Aile Bleue, Fil Vert

Temps d'accès (en voiture) à une commune desservant un pôle de service supérieur par transport en commun (au moins 1 A/R par demi-journée)

Loir-et-Cher 7.5 0.1 Romorantinais et Monestois Beauce 4 CC Sologne des Rivières Val-de-Cher - Controis Perche et Haut-Vendômois Les 2 communautés du Vendômois Vallée du Cher - périmètre prévu. Coeur de Sologne Collines du Perche Beauce Oratorienne Beauce Val de Loire Cher à la Loire Vendômois - périmètre prévu janv. Agglopolys (CA de Blois) Beauce et Gâtine Vallées Loir et Braye

■ moins de 5 min ■ de 5 à 10 min ■ de 10 à 15 min ■ de 15 à 20 min □ 20 min et plus

Sologne des Etangs

Des pôles supérieurs parfois peu accessibles sans la voiture

La diversité des équipements et services présents dans les pôles d'équipements dits supérieurs génère des déplacements qui ne sont pas toujours aisés par les transports en commun.

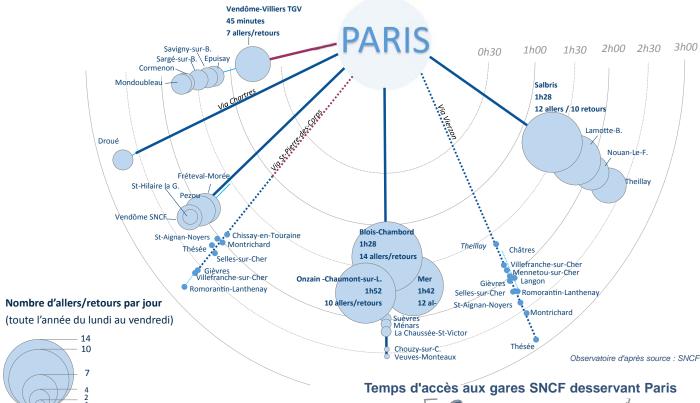
78 communes du Loir-et-Cher offrent **au moins une possibilité de liaison directe avec un pôle supérieur**, que celui-ci soit situé ou non dans le département, avec un retour dans la demi-journée.

59 % de la population vivent à moins de 5 mn de l'une de ces communes, et 90 % à moins de 10 mn. En revanche, certaines zones sont particulièrement éloignées des principales lignes reliant un pôle supérieur (notamment la Sologne des Etangs, la région autour de Montoiresur-le-Loir et une partie de la Beauce entre Oucques et Marchenoir) ; elles regroupent près de 10 000 habitants.

Observatoire d'après sources : Routes41, SNCF, Azalys, VBus - Insee RP 2013 Pour les départements limitrophes : TIS, Transbeauce, Ulys, Ligne18, Aile Bleue, Fil Vert

Des temps d'accès à Paris très inégaux

Desserte SNCF de Paris depuis les gares du Loir-et-Cher : temps d'accès minimum et fréquence des trajets



De 45 minutes à près de 3 heures au départ des gares

Lignes TGV Lignes ferroviaires Lignes routières

Depuis le Loir-et-Cher, il est possible de rejoindre Paris intramuros en arrivant gare Montparnasse (Ligne TGV Tours Paris) ou gare d'Austerlitz (ligne TER ou Intercité) par **5 lignes régulières**.

Desserte possible avec correspondances

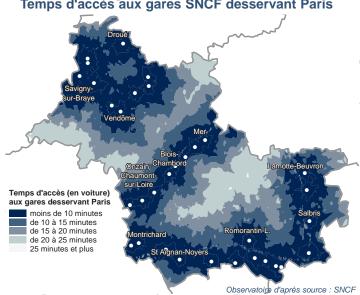
en empruntant plusieurs lignes régulières

L'axe ligérien est le mieux desservi en terme de fréquence avec 3 gares comptant 10 à 14 allers/retours quotidiens (Blois, Mer et Onzain). Viennent ensuite les gares de Salbris et Lamotte-Beuvron sur la ligne Châteauroux-Paris (10 à 12 A/R). Les temps de trajets sont au minimum de 1h28 (Blois ou Salbris) mais souvent plus proches de 2h00.

C'est la **gare TGV de Vendôme Villiers** qui est la plus proche en terme de temps d'accès avec **45 minutes** de trajet depuis Paris (les temps dans le sens Vendôme - Paris étant un peu plus élevés, autour de 52 minutes). Les fréquences y sont moitié moins élevées qu'à Blois : 7 allers/retours quotidiens.

Quelques gares du **nord du département** sont également desservies : 5 sur la ligne Mondoubleau - Château-Renault - Vendôme - Paris par ligne routière (en car) jusqu'à la gare TGV de Vendôme-Villiers (4 A/R quotidiens en moins d'1h40) ; 4 sur la ligne Tours-Vendôme-Chateaudun-Chartres-Paris par car ou TER (3 à 5 A/R quotidiens). Toutefois, les **temps de trajet peuvent varier du simple au double** en fonction du mode de transport (train ou car) proposés aux différents horaires ; enfin, la gare de Droué sur la ligne Courtalain-St-Pellerin-Chartres-Paris (4 A/R quotidiens en 2h30 à 3h00).

Les **gares de la Vallée du Cher** peuvent également permettre de rallier Paris en **2 à 3h00** en rattrapant une des lignes régulières desservant Paris (via Tours, Vierzon ou Salbris). Ces trajets nécessitent au minimum un changement de ligne.



Une qualité de la desserte qui pose question

La faible qualité de la desserte ferroviaire entre Blois et Paris a souvent été pointée au cours des dernières années : sentiment de dégradation, temps de trajet jugés trop longs, horaires inadaptés,

PARIS illiCO 80 minutes retards récurrents, manque d'équipement des rames. Cela est perçu comme un véritable handicap pour Blois et sa région.

Ces constats ont conduit à la création, en juin 2010, de l'association **Blois Paris Illico** qui permet de relayer les attentes et revendications des usagers auprès des opérateurs ferroviaires.

D'autres témoignages font état des difficultés de se rendre à Paris, depuis la vallée du Cher par exemple : s'il existe des possibilités au départ de nombreuses gares locales, il est souvent plus simple et plus rapide de rejoindre celle de Vierzon ou Saint-Pierre-des-Corps par exemple, voire d'utiliser la voiture. Des problèmes d'accès à la gare TGV de Vendôme ont également été pointés (capacité du parking encore insuffisante et faible recours aux navettes existantes).

De nouveaux services de mobilité

Si l'offre de transport s'étoffe et se diversifie, de nouveaux services sont aussi proposés à la population pour favoriser leurs déplacements de manière autonome et en dehors des solutions de transports collectifs. Les initiatives se multiplient comme celle de la **ville de Vendôme** qui réalise actuellement un **Plan de Déplacements** à l'échelle de son centre ville pour planifier les prochains aménagements à créer afin de développer les déplacements doux. Progressivement des infrastructures nécessaires sont mises en place ou adaptées, à l'exemple des bandes cyclables.

La promotion du vélo électrique

Depuis 2010, Agglopolys subventionne l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour encourager cette pratique et favoriser les modes de déplacement doux (en 2015, 234 habitants d'Agglopolys en ont bénéficié).

Le prêt ou la location de vélos

En dehors des possibilités habituelles de location de vélos en plusieurs points du département (à des fins touristiques ou de loisir notamment), plusieurs associations proposent également une mise à disposition en ciblant certains publics (personnes en insertion, jeunes, apprentis, etc.).

A noter aussi que **120 vélos** sont proposés à **la location par Agglopolys** à ses habitants (au mois, au trimestre ou à l'année).

Le covoiturage

La promotion du covoiturage est aujourd'hui largement répandue à la faveur de grands sites web dédiés qui connaissent un réel succès et se sont rapidement substitués aux initiatives locales qui avaient émergé çà et là. On ne connaît cependant pas le nombre de trajets effectués ainsi.

En revanche, relativement peu d'aires de stationnement sont aujourd'hui identifiées en Loir-et-Cher en tant que « parking de covoiturage », certains départements paraissent mieux, voire très bien, équipés dans ce domaine.

24 communes ont indiqué avoir ce type d'équipement sur leur territoire, à l'exemple de celui situé à l'entrée du péage autoroutier de l'A10 (46 places), situé à cheval sur les communes de la Chaussée-Saint-Victor / Saint-Denis-sur-Loire.

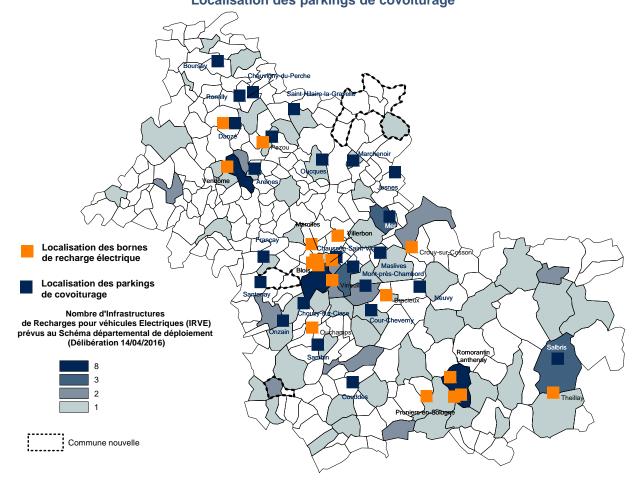
Les bornes de recharge électriques

Le développement de l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont on pense qu'il est très prometteur, passe par le déploiement rapide d'infrastructures de charge. Plusieurs initiatives sont actuellement envisagées, dont la plus importante est portée à l'échelle du département par le SIDELC. Le *Schéma départemental de déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques* (IRVE) prévoit l'installation de 100 bornes réparties sur 70 communes (délibération du 14 avril 2016).

Seules **14 communes** de Loir-et-Cher sont actuellement dotées de ces bornes (19 au total). Leur nombre devrait rapidement augmenter.

Localisation des bornes de recharge électriques existantes et celles prévues au Schéma départemental de déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE)

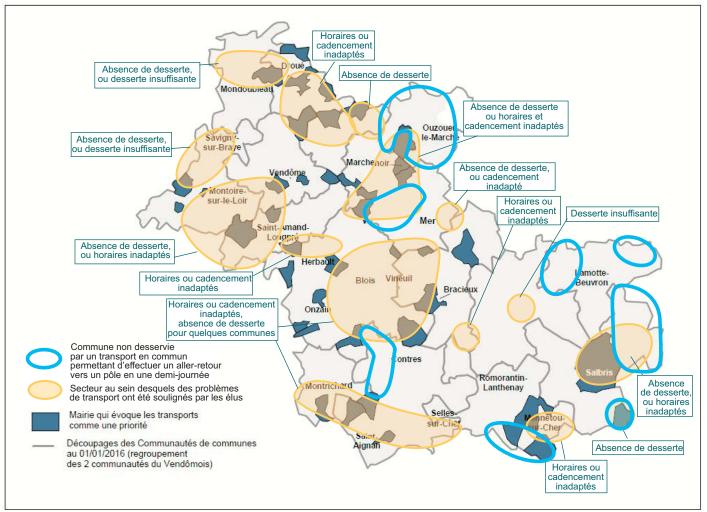
Localisation des parkings de covoiturage



D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 -SIDELC (Schéma départemental de déploiement des IRVE du SIDELC - 14/04/16)

Mobilité et transports, 4ème priorité des élus

Sentiment des élus sur la question des transports



D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 -Route41, Agglopolys, VBus, **TeaBus**, TER

Une préoccupation très partagée

L'enquête menée au deuxième trimestre 2016 auprès des communes de Loir-et-Cher permet de vérifier l'importance des questions de mobilité et de transports parmi les préoccupations de collectivités locales et des élus.

42 communes ont pointé des difficultés.

Le principal grief, évoqué par 32 commues, tient à l'absence de desserte par un service de transport.

On remarque d'abord que, parmi elles, figurent seulement 2 des 14 communes pour lesquelles cela est effectivement le cas (ni ligne de transport, ni transport à la demande).

Pour bon nombre de ces communes, la seule possibilité tient au dispositif de transport à la demande. Elles sont situées essentiellement dans le nord du département (Perche / Haut-Vendômois), dans la zone allant de Montoire à Saint-Amand-Longpré, le long de la Braye ou en vallée du Cher.

D'autres enfin sont pourtant desservies par des lignes régulières, parfois y compris toute l'année, et bénéficient aussi de transport à la demande. Dans ce cas, ce sont surtout l'insuffisance des **cadencements** ou l'inadaptation des **horaires** qui semblent être en cause.

Globalement, cette question des horaires (évoquée à 19 reprises) et cadencement (25) est assez bien localisée : autour de Blois, où l'offre est d'ailleurs la plus étoffée, notamment au sud de la Loire, mais aussi dans le Haut-Vendômois et en Vallée du Cher.

Il semble aussi que les dispositifs d'appoint mis en place ne soient pas toujours parfaitement connus. L'information fait parfois défaut.

Des commentaires ont parfois été apportés à l'appui des réponses, les responsables communaux soulignant alors la nécessité de rompre l'isolement des personnes, qu'elles soient jeunes, âgées ou sans voiture et préconisant de renforcer les solutions transport à la demande ou de développer le covoiturage.

Au final, cette question de la mobilité et des transports figure au $4^{\mbox{\scriptsize eme}}$ rang des priorités établies par les élus.

Ce qu'il faut retenir

13 % des ménages sans voiture

4

261 700 habitants bénéficient d'une desserte quotidienne par les transports en commun dans leur commune (79 %)

Dont 219 500 avec la possibilité d'effectuer au moins 2 allers-retours par jour

32 700 habitants desservis uniquement en période scolaire (10 %)

38 000 habitants (11 %) sans desserte régulière dans leur commune



Le transport à la demande mis en place dans les 3/4 des communes
Parfois peu utilisé

Apporte une solution aux 31 000 habitants de 89 communes non desservies par les lignes régulières

6 300 habitants dans les 15 communes totalement dépourvues d'une offre de service de transport

2 % de la population



10 000 habitants se trouvent à plus de 10 min en voiture d'un point de desserte par les transports en commun permettant de rallier un pôle supérieur (Blois, Vendôme, Romorantin-Lanthenay...)



De 45 min à 3 heures pour se rendre à Paris par le train et des temps d'accès aux gares parfois très importants. Une qualité de desserte ferroviaire entre Blois et Paris qui pose question



Des bornes de recharge électrique encore peu nombreuses.

De nouveaux services de mobilité qui se mettent en place (navettes touristiques, covoiturage, vélo électrique, etc.)

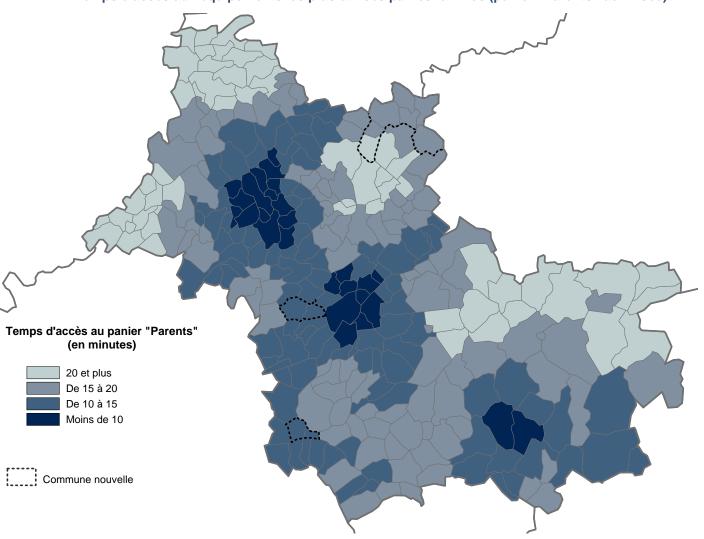


Eclairage par public

Enfance, famille, jeunesse

Familles du Loir-et-Cher, des temps d'accès aux équipements relativement élevés



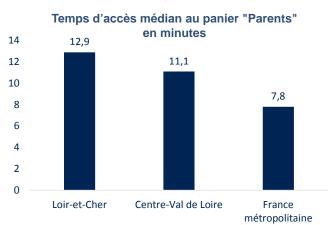


D'après source : INSEE - BPE 2013 - distancier Métric

Des inégalités territoriales sur les accès des parents aux équipements et services

Une étude récente de l'Insee a traité la question des temps d'accès par voie routière aux équipements et services de la vie courante. Ces services et équipements y ont été regroupés sous forme de "paniers" pouvant intéresser différentes catégories de population. Ainsi, le panier « Parents » met l'accent sur la santé, la culture et l'éducation. Il cible les parents ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Les temps d'accès des communes du département à ce panier varient de 3 à 26 minutes, la médiane se situant à près de 13 minutes (moins de 8 minutes au niveau national).



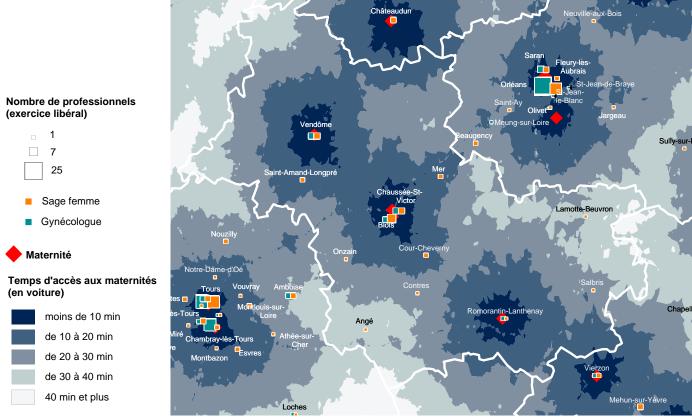
MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Équipements de santé, culture, éducation qui peuvent être plus utilisés par des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans :

Collège, Lycée enseignement général - technologique, Lycée enseignement professionnel, École maternelle, École élémentaire, Urgence, Maternité, Spécialiste Gynécologie médicale, Spécialiste Pédiatrie, Sage-femme, Orthophoniste, Orthoptiste, Garde enfants d'âge préscolaire, Enfants handicapés - soins à domicile, Gare sous convention avec conseils régionaux ou STIF, Bassin de natation, Tennis, Athlétisme, Plateau extérieur ou salle multisports, Terrain de grands jeux, Salle ou terrain spécialisé, Cinéma, Agence de proximité Pôle emploi (APE)

Suivi médical des femmes et périnatalité : plusieurs secteurs éloignés des professionnels

Temps d'accès aux maternités et localisation de l'offre de santé périnatale



Sages femmes : un bon réseau de proximité excepté dans la partie Nord

D'après sources : ARS , conseil de l'Ordre des Sages femmes (41) Ameli (hors 41) - 2016

Le Loir-et-Cher affiche **un taux de fécondité élevé** (212 enfants pour 100 femmes de 15 à 49 ans) qui le place au **14^{ème} rang** des départements (au 5^{ème} rang pour les jeunes femmes de 15 à 24 ans).

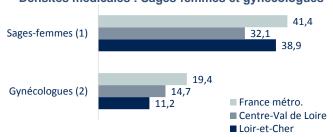
4 services de maternité sont présents en Loir-et-Cher. Le Centre hospitalier de Blois possède un service de néonatalogie et de soins de niveau 2 (près de 1 600 accouchements en 2014). Le Centre hospitalier de Romorantin, la Clinique Saint-Coeur de Vendôme et la Polyclinique de La Chaussée-Saint-Victor offrent un service de niveau 1 (respectivement 530, 575 et 800 accouchements en 2014), destiné aux femmes dont la grossesse ne présente a priori pas de risques. Les 2 maternités de niveau 3 les plus proches se trouvent au CHR d'Orléans et au CHRU de Tours.

12 % des femmes de 15 à 49 ans habitent à plus de 30 min d'une maternité et 19 % entre et 20 et 30 min.

Le département compte en outre peu de professionnels libéraux spécialisés dans le suivi des femmes et des grossesses : seulement 13 gynécologues (76ème rang des départements de métropole en terme de densité pour 100 000 femmes de 15 ans ou plus) et 27 sages-femmes (pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans, 50ème rang). Si le nombre de sages-femmes s'est récemment étoffé, celui des gynécologues s'est encore amenuisé en début d'année suite à des départs à la retraite non remplacés. A noter la concentration géographique des gynécologues qui ne sont présents que dans les 4 communes disposant d'une maternité. Depuis le mois d'avril 2016, un gynécologue propose des consultations une fois par semaine à Lamotte-Beuvron.

Le service de PMI du Conseil départemental propose également un accompagnement périnatal (équipe de sages-femmes et puéricultrices) dans certaines de ses permanences et en visite à domicile (en 2015, 287 femmes suivies et 1 360 visites post-natales). Ce service complémentaire permet à toutes les femmes qui auraient des difficultés à consulter "en ville" d'accéder à un suivi médical.

Densités médicales : Sages-femmes et gynécologues



(1) nombre de sages-femmes en exercice libéral ou mixte pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans

(2) nombre de gynécologues (spécialité obstétrique ou médicale) en exercice libéral ou mixte pour 100 000 femmes de 15 ans ou plus

D'après source : DREES - 2016

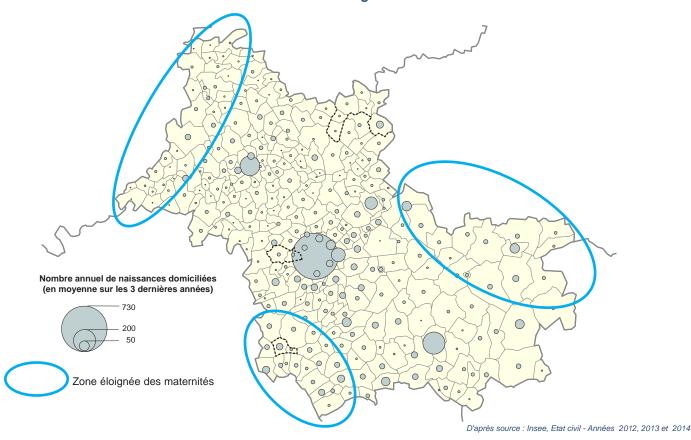
MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les **maternités de niveau 1** peuvent prendre en charge les grossesses et accouchements « simples », sans complication (accouchement par voie basse ou par césarienne).

Les **maternités de niveau 2** disposent d'une unité de néonatologie qui peut prendre en charge les enfants prématurés nés après 33 semaines de grossesse, des grossesses à risques et les grossesses multiples ainsi que les bébés pour lesquels existent des risques.

Les maternités de niveau 3 souvent situées dans de grands centres hospitaliers, permettent de suivre particulièrement les grossesses à risques (diabète, hypertension artérielle..) et celles liées aux naissances prématurées. Elles peuvent prendre en charge les prématurés, nés avant 33 semaines de grossesse, quelqu'en soit leur terme. Elles disposent d'une unité de réanimation néonatale qui permet l'hospitalisation du bébé à la naissance, sans avoir besoin de le séparer de sa mère.

Naissances domiciliées et éloignement des maternités



400 enfants naissent chaque année à plus de 30 minutes du domicile

De 2000 à 2005, période record, il naissait chaque année en Loir-et-Cher plus de 3 700 enfants. Depuis 2010 le nombre annuel de naissances domiciliées est en baisse. Il est de 3 517 enfants en 2014.

En moyenne, chaque année, 400 naissances sont domiciliées dans des communes éloignées de plus de 30 minutes d'une maternité. Les trois quarts d'entre elles concernent 3 communautés de communes : Val-de-Cher - Controis, Cher à la Loire et Coeur de Sologne, plus de 100 naissances pour chacune.

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) situés dans les centres hospitaliers de Blois, Vendôme et Romorantin proposent des consultations et diffusent de l'information et de la prévention dans le domaine de la sexualité et de l'éducation familiale, du conseil conjugal et familial, du suivi IVG, etc. Celui de Blois assure des perma-



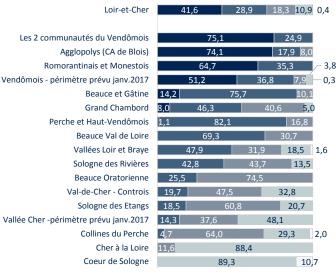
LE SERVICE DE PRÉVENTION ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le service PMI propose un accompagnement dans différents champs d'activité :

- Planification et éducation familiale par le biais des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)
- Maternité: consultations prénuptiales, prénatales et postnatales, actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, séances de préparation à la naissance dont notamment l'entretien prénatal précoce du 4ème mois par les sages-femmes de PMI.
- **Petite enfance** : visites en période post-natale, à la maternité ou à domicile, notamment dans les jours qui suivent l'accouchement, consultations médicales et actions de prévention médico-sociale proposées aux enfants de moins de six ans. Bilan de santé en école maternelle
- **Prévention, protection de l'enfance** : actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

nences à la Maison des adolescents de Blois et à Noyers-sur-Cher. **D'autres structures** interviennent dans le département, notamment **le mouvement pour le Planning familial** avec des lieux de permanence à Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme (mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales).

Répartition des naissances domiciliées selon le temps d'accès aux maternités

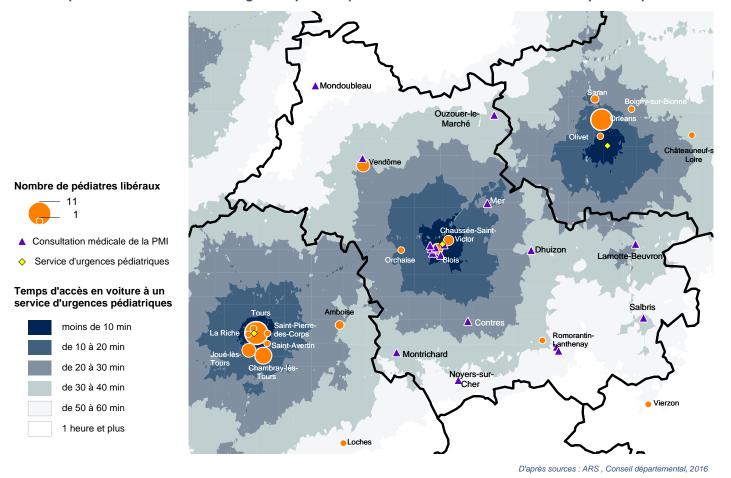


■ moins de 10 min ■ de 10 à 20 min ■ de 20 à 30 min ■ de 30 à 40 min □ de 40 à 50 min

D'après sources : Insee Etat civil naissances annuelles movennes calculées sur les années 2012, 2013 et 2014

2 % des jeunes enfants à 20 min ou plus d'un lieu de consultation pédiatrique

Temps d'accès à un service d'urgences pédiatriques et localisation de l'offre de santé pédiatrique



La densité de pédiatres libéraux risque de se réduire prochainement

Le département n'offre qu'un seul service d'urgences pédiatriques situé au centre hospitalier de Blois. Il a enregistré près de 10 600 passages en 2014 (soit 15 passages pour 100 enfants de moins de 18 ans).

11 pédiatres seulement exercent comme libéraux ce qui place le département au **45^{ème} rang** métropolitain **pour la densité pédiatrique** (rapporté à la population de moins de 15 ans). Leur moyenne d'âge est élevée : 7 d'entre eux ont 55 ans ou plus.

Le service PMI du Conseil départemental organise par ailleurs des consultations médicales pour les enfants de moins de 6 ans (par des pédiatres assistés d'infirmières puéricultrices) dans 18 permanences (dont 6 à Blois). Ces consultations permettent un suivi régulier des enfants de moins de 6 ans (dépistages, vaccination, croissance ...). On en compte seulement 3 dans la partie nord du département alors que le sud de la Loire bénéficie d'un bon maillage (8 lieux géographiquement bien répartis). Dans ce secteur, seule la communauté de communes du Grand Chambord en est dépourvue mais elle est bordée par plusieurs lieux de consultation (Mer, Dhuizon, Contres, Blois).

Certains territoires sont davantage concernés par l'éloignement des services médicaux pour jeunes enfants, notamment la **communauté des Vallées Loir et Braye**: près de **37** % des enfants de moins de 6 ans à plus de 20 minutes d'un pédiatre ou d'une consultation médicale de PMI (13 % à plus de 30 min, soit 110 enfants).

En Loir-et-Cher, ce sont 550 enfants qui résident à plus de 20 minutes d'un pédiatre ou d'un lieu de consultation de PMI.

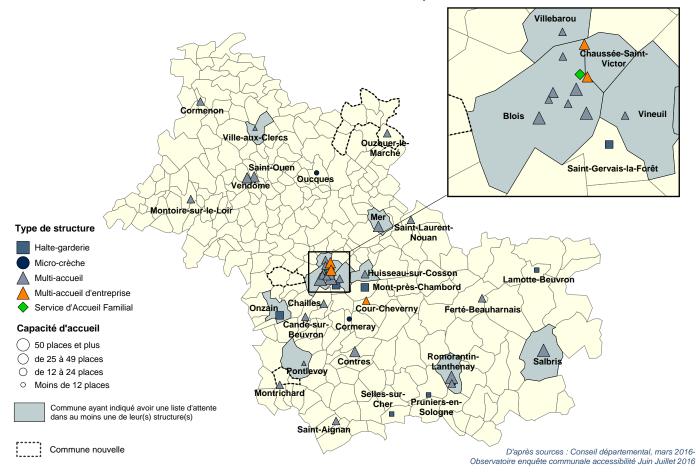
Répartition de la population de 0 à 6 ans (en %) selon le temps d'accès aux pédiatres libéraux ou consultations médicales de PMI



D'après sources : Insee, RP 2013 - ARS Centre Val de Loire -Conseil départemental, service PPMI

Une capacité d'accueil de la petite enfance globalement satisfaisante

Les structures d'accueil collectif de la petite enfance



Un département rural qui offre peu de places d'accueil collectif...

Le département affiche à la fois un taux de fécondité et un taux d'activité des femmes de 25-54 ans élevés : 89,3 % d'actives parmi les 25-54 ans (au 23ème rang des départements de métropole). Ces dernières ont besoin d'avoir accès à un mode de garde pour leurs enfants : à temps plein pour les enfants en âge préscolaire, puis pour les temps périscolaires lorsque les enfants sont scolarisés.

Le département offre au total 1 071 places réparties dans 43 structures d'accueil collectif. Les communautés Beauce et Gâtine et Perche et Haut-Vendômois en sont dépourvues. Elles présentent pourtant un taux d'activité féminin (25-54 ans) et un nombre de naissances par femme de 15 à 49 ans relativement élevés.

L'offre paraît saturée dans 11 communes, qui déclarent une liste d'attente dans au moins une de leur(s) structure(s).

Une augmentation de la capacité d'accueil des structures de la

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir collectivement, les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, voire jusqu'à l'âge de six ans en dehors du temps scolaire.

- Multi accueil : accueil occasionnel et/ou régulier. Amplitudes horaires assez larges qui correspondent aux horaires "classiques" de travail, à savoir 7h30 à 18h30.
- Micro crèches : capacité d'accueil maximum de dix enfants.
- Halte garderie : accueil occasionnel
- Structures d'entreprises : accueil des enfants du personnel d'un ou de plusieurs employeurs (entreprises, administrations, hôpitaux, etc.). Elles peuvent aussi proposer des places aux familles du quartier.
- Service d'accueil familial : Les assistantes maternelles sont salariées de la Ville de Blois. Une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants encadrent les assistantes maternelles. Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile de 7h à 19h30 et participent aux activités d'éveil et de motricité organisées par la Crèche Familiale.

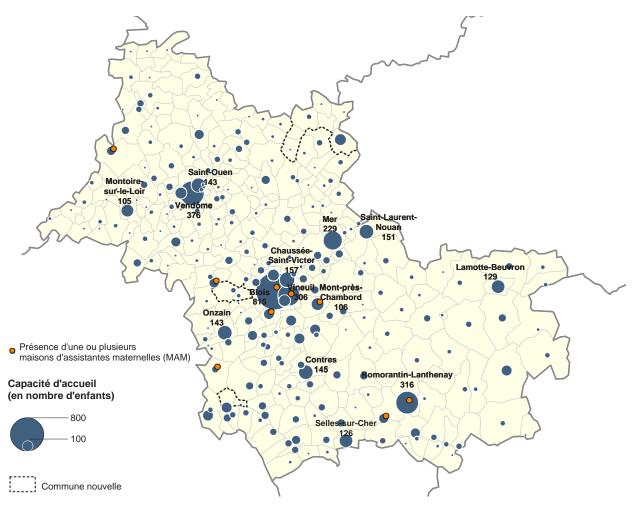
petite enfance est envisagée dans 4 communes. La Ferté-Beauharnais a indiqué un agrandissement de la sienne, Lamotte-Beuvron projette de créer une crèche inter-entreprise et Selles-sur-Cher envisage la transformation de sa halte-garderie en micro-crèche. 30 nouvelles places seront également disponibles à Romorantin-Lanthenay avec la construction d'une nouvelle crèche. Notons également le lancement d'une étude de besoin en matière d'accueil de la petite-enfance dans le cadre du montage d'un projet de crèche communautaire à Montrichard - Val de Cher.

Niveau de fécondité et taux d'activité des femmes par communauté de communes

Nb annuel moyen de naissances Taux d'activité des femmes p. 1 000 femmes de 15 à 49 ans de 25-54 ans (en %) 89,3 Loir-et-Cher Beauce Oratorienne Agglopolys (CA de Blois) 60 89,0 Romorantinais et Monestois 59 85,0 Beauce Val de Loire 58 90.7 Cher à la Loire 56 91,3 Perche et Haut-Vendômois 90.4 56 Vallée Cher -périmètre prévu.. 89,1 Val-de-Cher - Controis 54 Beauce et Gâtine 52 Sologne des Etangs 51 88,1 Les 2 communautés du Vendômois Vendômois - périmètre prévu... 50 89.4 **Grand Chambord** 49 92,1 49 92.0 Sologne des Rivières Collines du Perche 47 91.3 Coeur de Sologne 47 Vallées Loir et Braye

D'après sources : Insee, RP 2013 - Etat civil, naissances domiciliées 2012, 2013 et 2014

Les places chez les assistantes maternelles



... mais une offre d'accueil chez les assistants maternels qui comble largement les manques

D'après source : Conseil départemental, au 31/12/2015

L'accueil collectif, peu étoffé, est bien complété par l'offre d'accueil chez les assistants maternels (qui représente près de 90 % de la capacité départementale totale).

Ainsi, les 2 530 professionnels proposent pas moins de **8 850 places** aux jeunes enfants du département.

Ce type d'accueil évolue dans le cadre de la politique de diversification des modes d'accueil de la petite enfance, une assistante maternelle peut dorénavant accueillir des mineurs dans un local tiers en dehors de son domicile permettant ainsi la création des Maisons d'Assistants Maternels, qui regroupent 2 à 4 assistants maternels. Il y en a aujourd'hui 10 dans le département.



ASSISTANTS MATERNELS 41, UN SITE INTERNET QUI MET EN RELATION PARENTS ET ASSISTANTS MATERNELS

Le Conseil départemental a mis en place en 2010 un site Internet permettant aux assistants maternels de se faire connaître auprès des parents et aux parents de trouver un assistant maternel.

Les assistants maternels sont géolocalisés et peuvent mettre à jour les informations les concernant (disponibilité, tarifs, horaires etc.). Les parents ont accès à ces informations via un moteur de recherche qui sélectionne les assistants maternels sur des critères géographiques (par commune, périmètre autour d'un lieu défini, sur un traiet).

Le site recense également plus largement toutes les structures liées à la petite enfance : structures d'accueil collectif, maisons d'assistants maternels, relais assistant maternel (RAM), et propose des informations pratiques.



SCHÉMA ENFANCE

Le **Schéma Enfance** du Conseil départemental de Loir-et-Cher, instauré pour la période 2011-2016, a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions de protection de l'enfance sur le département.

Il existe également 28 Relais assistants maternels (RAM) dans le

département couvrant 159 communes. Ce sont des lieux d'information,

de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants

maternels et des professionnels de la petite enfance. Ils sont animés

par une professionnelle de la petite enfance. Les RAM apportent aux

assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pra-

tique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et

d'échanger sur leurs expériences. Y sont également proposés des

ateliers éducatifs constituant des temps d'éveil et de socialisation pour

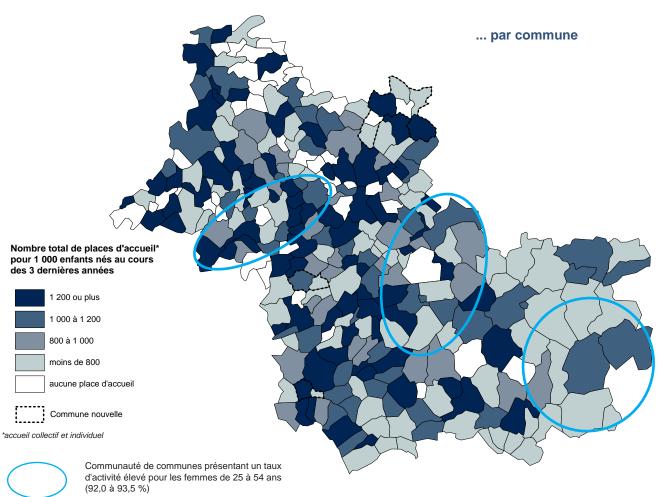
Il vise plus précisément à s'adapter à un contexte législatif nouveau et aux évolutions démographiques en s'articulant **autour de 7 axes** :

- Accentuer la prévention

les enfants qu'elles accueillent.

- Favoriser l'accompagnement des familles
- Consolider la compétence adoption
- Améliorer l'accompagnement des familles d'accueil
- Renforcer la lisibilité et l'organisation pour les familles et le réseau partenarial
- Mieux communiquer sur l'information préoccupante
- Construire le projet pour l'enfant

Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance (collectif et individuel) ...



D'après sources : Conseil départemental, Insee Etat civil naissances 2012, 2013 et 2014 Brévainville n'a pas enregistré de naissances au cours des 3 dernières années mais dispose de 8 places d'accueil

Accueil de la petite enfance, quelques secteurs moins bien pourvus

Au final, le département est plutôt bien couvert. La communauté du Romorantinais et Monestois ainsi que celle du Perche et Haut Vendômois sont moins bien dotées. Le rapport entre le nombre de places d'accueil et celui des enfants nés au cours des 3 dernières années y est sensiblement plus faible qu'ailleurs : notons toutefois que le Romorantinais affiche un taux d'activité féminin bien plus faible qu'en Perche et Haut-Vendômois.

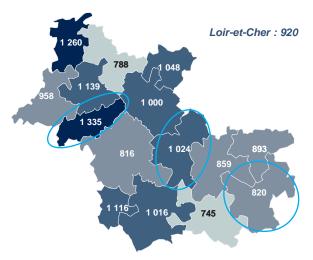
La communauté de commune de **Sologne des Rivières** affiche un **taux de couverture relativement faible** alors que le **taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans** y est l'un des plus **élevés** du département.

42 communes n'offrent aucune place d'accueil ; elles ont cependant enregistré 182 naissances au cours de 3 dernières années. Un quart de ces communes appartient à la communauté du Perche et Haut Vendômois (pour un tiers des naissances concernées).

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance rapporte le nombre théorique de places d'accueil offertes sur le territoire au nombre de naissances des trois dernières années domiciliées dans le territoire (chiffre approchant le nombre d'enfants de moins de 3 ans). Le nombre de places d'accueil théorique est constitué des places en structure d'accueil collectif ainsi que du nombre de places pour lesquelles les assistantes maternelles possèdent un agrément (toutes ne sont pas toujours occupées). Il s'exprime en nombre de places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans.

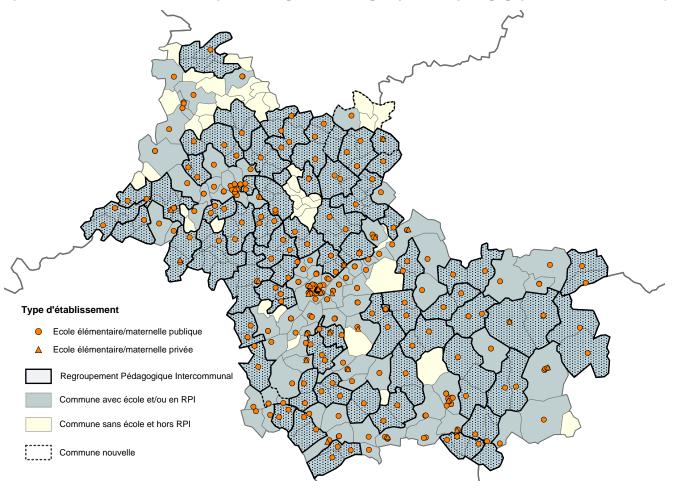
... par communauté de communes ou d'agglomération



D'après sources : Conseil départemental, Insee Etat civil naissances 2012, 2013 et 2014

38 communes sans école et hors RPI

Répartition des établissements du premier degré et des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)



D'après source : DSDEN 41 - 2016

Près de la moitié des communes de moins de 200 habitants sans école et hors RPI

Le département dénombre 327 établissements scolaires du 1^{er} degré (dont 26 privés) répartis sur 197 communes. Certaines communes dépourvues d'école font partie d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ; il en existe 58 dans le département regroupant 174 communes. En tout, 31 906 élèves étaient scolarisés dans une école primaire du département (publique ou privée) en 2015-2016.

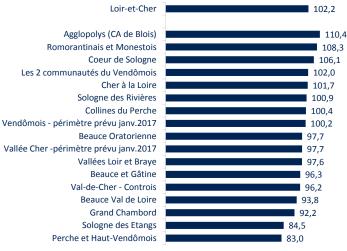
38 communes (dont 37 de moins de 500 habitants), principalement situées au Nord du département, **n'ont pas d'école primaire et ne font pas partie d'un RPI** ; elles regroupaient **795 enfants** de 3 à 10 ans en 2013.

L'absence d'école (ou RPI) a une influence directe sur le déplacement des élèves vers des territoires tiers : la communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois ne scolarise que 83 % des enfants de 3 à 10 ans de son périmètre (en 2013). Elle compte 6 communes sans école et hors RPI mais aussi 4 communes sans école faisant partie d'un RPI dont l'école se situe dans un autre territoire (Collines du Perche, Beauce Val de Loire, Pays de Vendôme).

Le jeu des déplacements d'élèves d'une communauté à l'autre dans le cadre des RPI explique par exemple les sorties d'élèves de la Sologne des Etangs (84 enfants scolarisés pour 100 résidents) et les entrées en Coeur de Sologne (106 scolarisés pour 100 résidents).

Les territoires incluant les 3 communes principales drainent davantage d'élèves. L'offre y est plus large (présence d'établissements privés, notamment) et l'accès aux établissements certainement facilité par les déplacements domicile-travail des parents de ces élèves.

Nombre d'enfants scolarisés en école primaire pour 100 enfants résidant dans les territoires en 2013

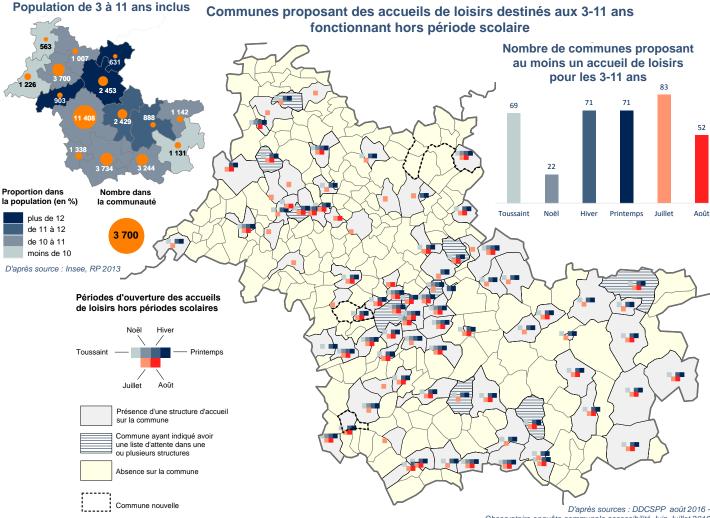


D'après source : DSDEN 41 - effectifs scolaires 2012-2013 Insee, RP 2013

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

La population scolarisée et la population résidente sont comparées la même année. Les dernières statistiques de population étant millésimées au 1^{er} janvier 2013, les effectifs scolaires utilisés dans le graphique sont ceux de l'année scolaire 2012-2013.

Une offre d'accueil de loisirs inégale selon les territoires et les catégories d'âges



Un maillage territorial relativement dense pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans

Il existe deux types d'accueil collectif de mineurs sans hébergement : l'accueil de loisirs (précédemment appelé centre de loisirs ou centre aéré) organisé pour 7 à 300 mineurs de 3 à 17 ans se caractérisant par une fréquentation régulière des enfants inscrits et l'accueil de jeunes organisé pour 7 à 40 mineurs âgés de 14 à 17 ans.

Selon les données fournies par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, 87 communes disposent d'un accueil de loisirs sans hébergement destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans et fonctionnant pendant tout ou partie des vacances scolaires. Au total, on dénombre 121 structures pour 5 350 places disponibles, soit 149 places pour 1 000 enfants âgés de 3 à 11 ans inclus.

A contrario, **204 localités en sont dépourvues**, elles regroupent **un tiers des enfants de 3 à 11 ans** du département. Une partie de ces communes bénéficie néanmoins d'un accueil géré en intercommunalité, un tarif préférentiel étant alors appliqué aux familles.

Les centres de loisirs sont gérés par des structures intercommunales (communautés de communes ou SIVOS) dans 3 cas sur 10, par des communes (4 cas sur 10) ou par des associations.

Deux territoires apparaissent **faiblement pourvus** en places d'accueil de loisirs : le **Perche et Haut-Vendômois** (taux couverture trois fois moins important qu'en Loir-et-Cher) et la **Sologne des Etangs**.

La capacité d'accueil des structures varie néanmoins fortement selon les périodes. Elle est très réduite pendant les vacances de Noël (environ 2 000 places réparties dans 22 communes) et dans une moindre mesure au mois d'août (3 750 places, 52 communes).

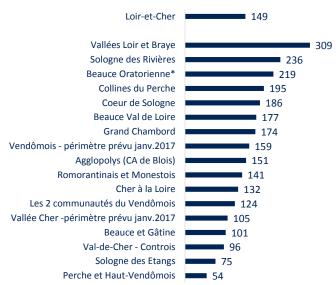
Notons que dans 13 communes, le centre de loisirs ne fonctionne que

Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 pendant une seule période (le mois de juillet); 9 communautés de communes sont concernées. La Beauce et Gâtine ne compte que deux accueils, ouverts chacun uniquement un mois par an.

En complément des données fournies par la DDCSPP, qui gère les agréments accordés à ce type de structures, certaines communes ont indiqué lors de l'enquête disposer également d'un centre de loisirs : Arville, Saint-Martin-des-Bois ...

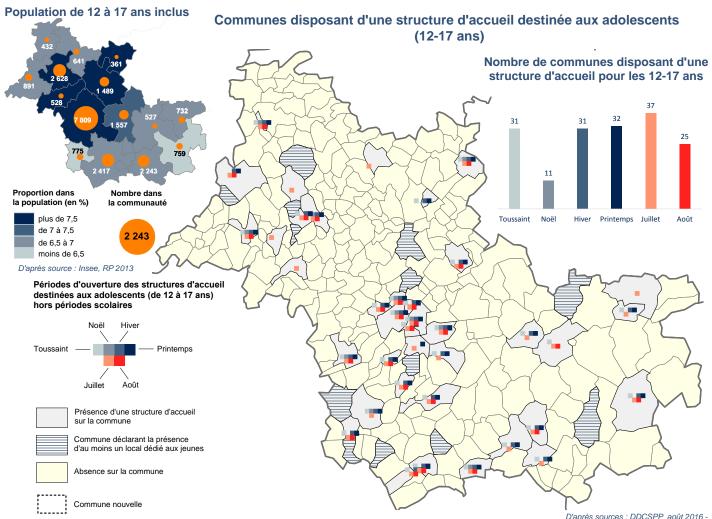
Taux de couverture de l'accueil de loisirs

(en nombre de places pour 1 000 enfants âgés de 3 à 11 ans inclus)



D'après sources : DDCSPP Août 2016 et INSEE - RP 2013

communes du 41 uniquement



Une offre d'accueil de loisirs à destination des adolescents moins étoffée

55 centres de loisirs sans hébergement ou accueils adolescents déclarés à la DDCSPP sont destinés aux adolescents de 12 à 17 ans inclus. Ils sont répartis dans 38 communes et disposent au total de 1 210 places (4 fois moins que pour la tranche d'âge des 3-11 ans). La localité de loin la mieux pourvue est Blois avec une capacité d'accueil de 236 places.

S'ajoutent à cette offre, 110 places, le plus souvent dans des centres de loisirs réservés à des enfants de moins de 13 ans ou dont le nombre de places réservées aux adolescents est très réduit (moins de 5).

Au total, on dénombre **55 places pour 1 000 jeunes** âgées de 12 à 17 ans dans le département.

Comme pour les enfants moins âgés, les communautés Vallées Loiret-Braye et Beauce Oratorienne apparaissent très bien dotées.

Grand Chambord ne compte qu'une infrastructure à Mont-Près-Chambord alors que le nombre d'adolescents y est important ; son taux de couverture est donc faible (17 places pour 1 000 adolescents). C'est également le cas dans les communautés du Cher à la Loire, Val-de-Cher - Controis et celles de Vendôme.

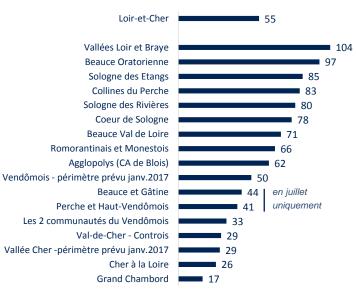
La capacité d'accueil des structures varie fortement selon les vacances scolaires, elle est réduite à Noël (seules 461 places réparties sur 15 communes) et au mois d'août (961 places réparties sur 38 communes). Certaines structures proposent également un accueil des adolescents pendant la période scolaire (ouverture le mercredi et le samedi sur 15 communes, ouverture d'autres jours sur 11 communes).

Une offre complémentaire a été mentionnée par 12 localités lors de l'enquête. Il s'agit le plus souvent de lieux de réunion informelle (City parc, salle des jeunes, etc.) ne nécessitant pas d'agrément de l'Etat. Deux communautés ne disposent que d'une structure et celle-ci n'est ouverte qu'un seul mois l'été : Perche et Haut-Vendômois et Beauce et Gâtine.

Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 Les CLSH qui n'accueillent que des enfants de moins de 13 ans ou qui offrent

Taux de couverture de l'accueil de loisirs destiné aux adolescents

(en nombre de places pour 1 000 enfants âgés de 12 à 17 ans inclus)



D'après sources : DDCSPP Août 2016 et INSEE - RP 2013 * communes du 41 uniquement

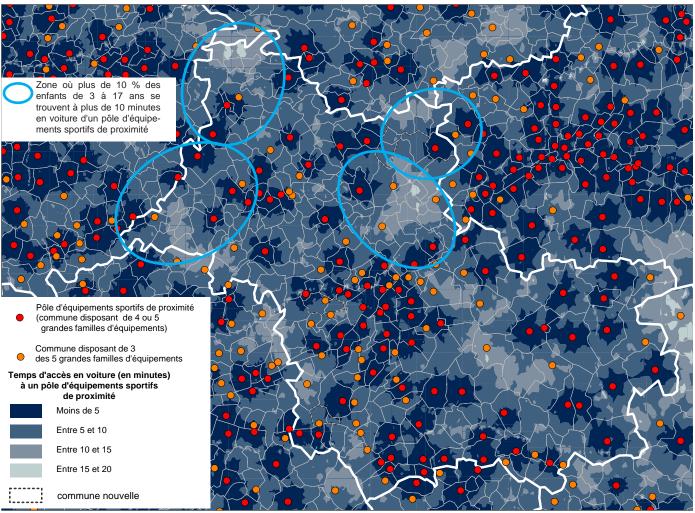
communes du 41 uniquemen

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les centre de loisirs sans hébergement (CLSH) n'accueillant que des enfants de moins de 13 ans ou offrant moins de 5 places aux adolescents, sont exclus de la carte mais sont comptabilisés pour le calcul des taux de couverture.

Des enfants parfois éloignés des pôles d'équipements sportifs

Temps d'accès à un pôle d'équipements sportifs de proximité et zones éloignées de ces pôles



D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature)

Les enfants de Beauce, plus souvent éloignés des communes bien équipées

Dans le département, 1 565 enfants de 3 à 17 ans résident à plus de 10 minutes en voiture d'un pôle d'équipements sportifs de proximité (2,6 % des enfants de la tranche d'âges). Les enfants de Beauce Val de Loire et Beauce Oratorienne sont davantage concernés par cet éloignement (en tout 800 enfants, soit 14,7 % de cette tranche d'âges), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des Vallées Loir et Braye et des Collines du Perche (330 enfants soit 10,6 %).

A l'opposé, pour la moitié des communautés de communes du département, la totalité des 3-17 ans habite à moins de 10 minutes d'un pôle.

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Un pôle d'équipements sportifs de proximité est une commune qui dispose de 4 ou 5 des grandes familles d'équipements suivants sur son territoire : terrain de grands jeux, salle de pratiques collectives ou terrain extérieurs en accès libres, tennis et bassins de natation. Ce sont les équipements de base pour la pratique des sports les plus couramment demandés, tant dans le cadre des loisirs ou de l'école que pour la compétition.

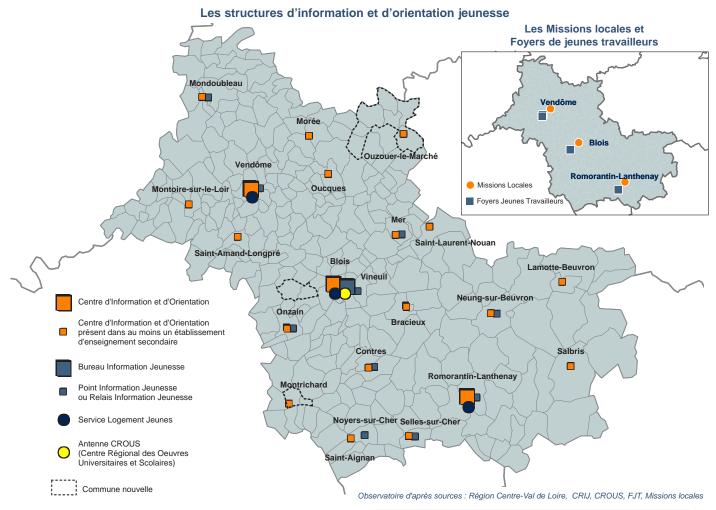
Proportion d'enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 17 ans (en %) habitant à plus de 10 minutes (en voiture) d'un pôle d'équipement sportif de proximité



■ Enfants de âgés de 12 à 17 ans inclus ■ Enfants âgés de 3 - 11 ans inclus

D'après sources : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2015 (hors espaces et sites de sport de nature) et INSEE - RP 2013

L'information en direction des jeunes



38 % des jeunes à plus de 10 minutes en voiture d'un point d'information jeunesse

La mission du **réseau Information Jeunesse** est d'informer tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés) dans tous les domaines et par tous les moyens afin de les rendre autonomes. Il existe un Bureau d'information jeunesse (BIJ) à Blois avec 2 antennes relais (RIJ) à Onzain (offrant une permanence 2 à 3 jours par semaine) et Vineuil (offrant une permanence 5 jours par semaine).

9 autres Points information jeunesse (PIJ) complètent l'offre départementale. Le maillage est plus dense au sud ; la partie nord n'en compte que 2 à Vendôme et Mondoubleau.

Le département dispose de **3 Centres d'information et d'orientation** (CIO), **offrant un accueil tout public** localisés dans les trois villes principales. En complément, 37 établissements d'enseignement secondaire (27 collèges, 5 lycées professionnels et 5 lycées généraux) comprennent un CIO offrant un accompagnement à leurs élèves (généralement ouvert 2 à 4 fois par mois). Les **CIO** sont donc **présents dans 21 communes** et relativement bien répartis sur le département.

Les 4 Foyers de jeunes travailleurs (FJT), localisés à Blois, Vendôme (2 structures) et Romorantin, proposent des logements meublés à un prix qui permet aux jeunes avec peu de ressources, précaires, sans garants, de trouver un lieu chaleureux pour vivre. Trois d'entre eux ont mis en place un Service logement jeune qui propose sur rendez-vous un accompagnement dans la recherche de logement.

Une **Antenne du CROUS** Orléans-Tours est située à Blois. Les services qui y sont proposés (en terme de bourses, logement, restauration, culture et social) sont destinés à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants de l'enseignement supérieur.

Chaque arrondissement dispose en outre d'une **Mission locale** située dans son chef lieu. Les jeunes y bénéficient d'un suivi global, prenant en compte toutes les difficultés (santé, logement, etc.) qui pourraient interférer ou gêner leur projet d'insertion professionnelle (voir partie Publics fragiles).

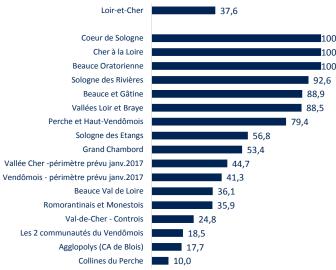
Q

RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE

L'Information Jeunesse (IJ) est une mission d'intérêt général définie et garantie par l'État. À ce titre, ce dernier coordonne et soutient le développement des structures du réseau (centres, bureaux et points Information Jeunesse), avec le concours des collectivités territoriales.

Tous les jeunes peuvent y trouver des réponses à leurs demandes d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne. Des professionnels sont à leur écoute pour les conseiller et les aider à préciser leurs besoins et leurs projets.

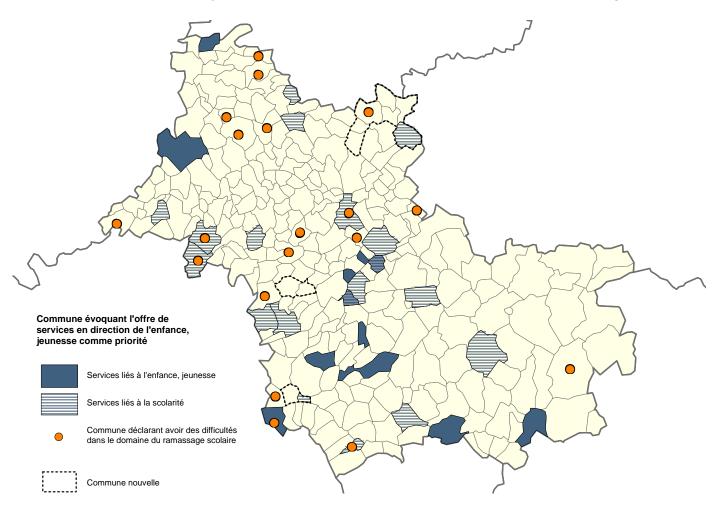
Proportion de jeunes de 15 à 29 ans (en %) habitant à plus de 10 minutes d'un point de contact du réseau information jeunesse



D'après sources : CRIJ 2016. INSEE - RP 2013

Peu de remarques des élus mais des préoccupations centrées sur les questions scolaires

Sentiment des élus sur la question de l'offre de services en direction de l'enfance et de la jeunesse



D'après source : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

La population paraît plutôt bien desservie

Globalement, assez peu de communes ont évoqué les services liés à l'enfance et à la jeunesse comme des priorités.

Ceux liés à la scolarité sont davantage ressorties (19 communes). Les élus ont le plus souvent signalé vouloir « maintenir », « conserver » ou « sauvegarder » leur(s) école(s). Neuvy et Bourré ont indiqué la garderie scolaire comme priorité, Prunay-Cassereau et Villebout les transports scolaires et Saint-Gervais-la-Forêt le restaurant scolaire.

Le maintien des services dédiés à l'enfance ou à la jeunesse a été évoqué par 12 municipalités. Saint-Georges-sur-Cher, Sambin et Savigny-sur-Braye ont plus précisément pointé les services liés à la petite enfance. Cormeray, Beauce-la-Romaine et Saint-Gervais-la-Forêt ont mentionné les centres de loisirs ou les lieux dédiés aux adolescents.

D'autres besoins spécifiques ou objectifs ont été indiqués : « garder un équilibre jeunesse, senior » à Contres ; « l'aide aux parents pour l'orientation de leurs enfants » à Saint-Avit.

Des difficultés liées au **transport scolaire** ont été soulignées par **19 communes** ayant majoritairement indiqué des problèmes de **desserte** de certaines **zones éloignées du centre bourg**. D'autres ont également évoqué des ramassages insuffisants en direction des collèges et lycées. 2 communes ont par ailleurs pointé des difficultés budgétaires.

3 communes ont fait état de **projets de mutualisation** de services dans le domaine de l'enfance, jeunesse : Boisseau (relais assistants maternels), Muides-sur Loire (« petite enfance et enfance avec la CCBVL ») et Vouzon ("ALSH ados").

5 communes ont mentionné des actions ou initiatives mises en place pour améliorer l'offre de services : Billy (extension-rénovation de l'école communale), Le Plessis-Dorin (extension du RPI en réflexion), Saint-Georges-sur-Cher (mini crêche intercommunale), Pruniers-en-Sologne (création d'une maison d'assistantes maternelles), Savigny-sur-Braye (création d'une MAM de 3 assistantes maternelles avec 12 places souhaitant pouvoir accueillir une 4ème assistante maternelle pour répondre à la demande des familles).

Ce qu'il faut retenir



Un taux de fécondité élevé 1 4 ème rang métropolitain

H

12 % des femmes de 15 à 49 ans habitent à plus de 30 min d'une maternité

400 enfants naissent chaque année à plus de 30 min du domicile

Yo

Une densité pédiatrique dans la moyenne 45ème rang métropolitain

Accueil de la petite enfance : une couverture plutôt satisfaisante (1 071 places en accueil collectif, 8 850 chez les assistants maternels).

42

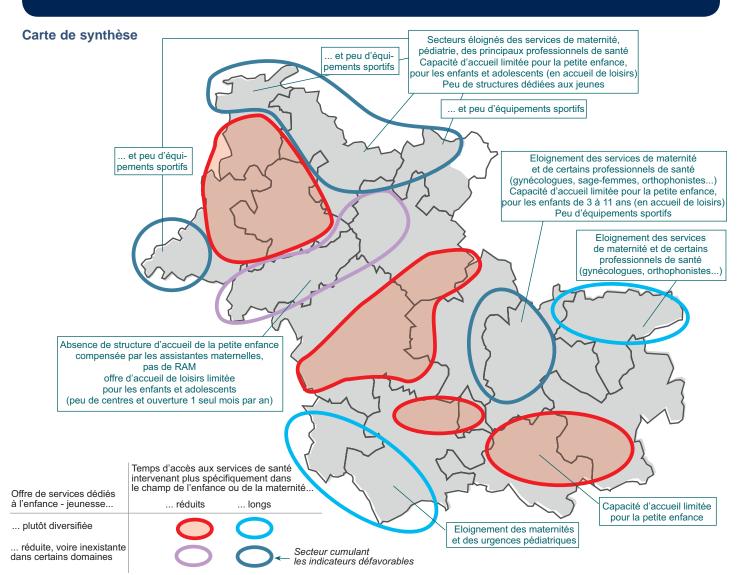
communes dépourvues de place d'accueil de la petite enfance

communes sans école et hors RPI (dont 37 ont moins de 500 habitants)

Moins de places dans les accueils de loisirs pour les plus âgés :



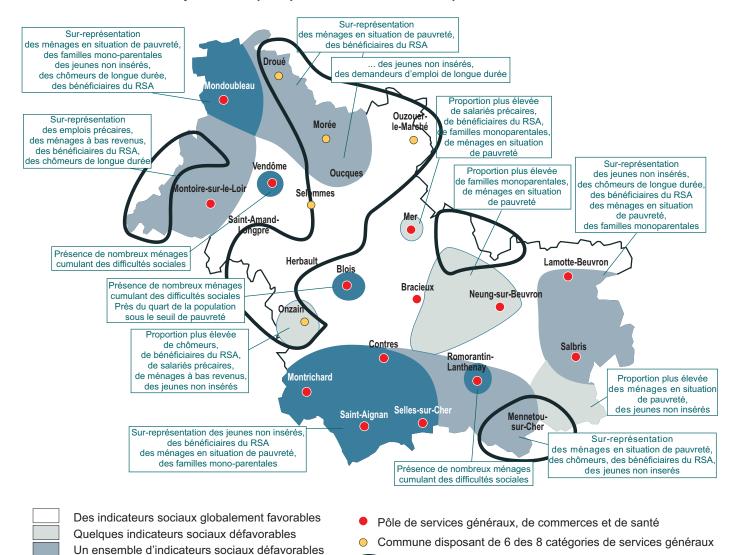
149 places pour 1 000 enfants âgés de 3 à 11 ans contre 55 pour 1 000 jeunes de 12 à 17 ans



PUBLICS FRAGILES

L'éloignement des services pourrait accentuer les difficultés sociales dans quelques secteurs

Synthèse des principaux indicateurs sociaux et pôles de services



Carte de synthèse réalisée à partir d'un ensemble d'indicateurs : Niveaux de revenus, taux de pauvreté, allocataires CAF à bas revenu, part des jeunes ni en emploi ni en formation, familles monoparentales, proportion de salariés précaires, indicateur de chômage, bénéficiaires du RSA

Des difficultés sociales inégalement réparties...

Cumul important d'indicateurs sociaux défavorables

Dans l'ensemble, la population du Loir-et-Cher bénéficie d'un niveau de vie plutôt confortable et les **difficultés sociales** apparaissent **moins prégnantes qu'au plan national.** Le **taux de pauvreté** (12,1 % en 2012) a légèrement augmenté en 5 ans mais il se maintient en deçà du taux national (13,4 %). Le Loir-et-Cher se situe au **26**e rang des départements de France métropolitaine.

Le taux de chômage est assez largement inférieur à la moyenne nationale (8,8 % contre 9,9 % pour la France au 31 mars 2016), le Loir-et-Cher se classant ainsi au 26° rang.

Près de 17 000 habitants perçoivent un des minima sociaux, soit 5 % de la population (20e rang). Le chiffre relatif à la population totale couverte n'est pas disponible.

Les trois villes principales regroupent de fortes proportions de ménages en difficulté. Leurs taux de pauvreté figurent donc parmi les plus élevés du département (proches de 18 % à Romorantin-Lanthenay et Vendôme, 23 % à Blois).

La présence d'un **parc social** étoffé et de nombreuses structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement favorisent leur installation dans ces communes.

D'autres territoires présentent un ensemble d'indicateurs sociaux défa-

vorables. Certains ont connu une dégradation importante de l'emploi, ou offrent peu de possibilités d'emploi de proximité. Dans certains secteurs, la présence de logements accessibles à bas coûts a favorisé l'installation de ménages à faibles ressources.

Zone située à plus de 15 min d'un pôle de services généraux

Globalement, la Vallée du Cher, le sud du Controis et le Perche cumulent de nombreux indicateurs sociaux défavorables. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, du Haut-Vendômois, de la région de Montoire-sur-le-Loir et de certains secteurs de Sologne, notamment de Lamotte-Beuvron à Salbris.

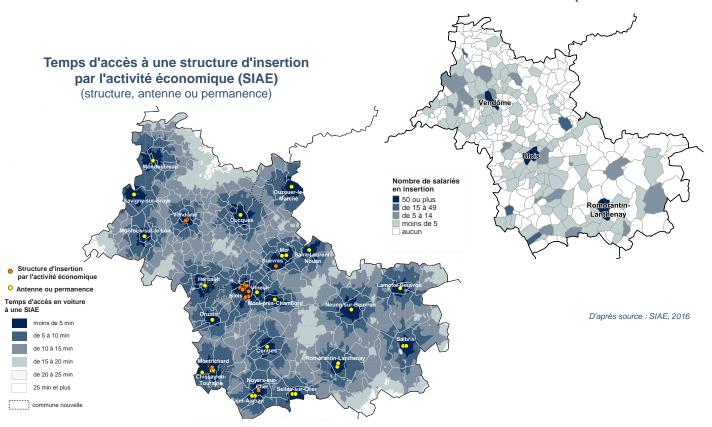
... parfois importantes dans des territoires éloignés des principaux services

L'éloignement des principaux services peut augmenter les difficultés rencontrées par ces ménages. Les 14 pôles de services généraux (tels que définis dans la première partie du document) proposent également tous une offre de commerces et de santé de proximité (l'offre de santé étant toutefois moins diversifiée à Neung-sur-Beuvron). De nombreux services sont aussi présents dans les communes d'Ouzouer-le-Marché, d'Onzain, et dans une moindre mesure de Droué et Morée.

Les difficultés pourraient donc être plus importantes dans quelques communes situées à l'ouest de Montoire-sur-le-Loir, dans le secteur d'Oucques ou dans celui de Mennetou-sur-Cher.

Structures d'insertion par l'activité économique, une assez bonne couverture territoriale

Nombre de salariés en insertion par commune



D'après source : SIAE, 2016

Une offre diversifiée

Pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle, les personnes très éloignées de l'emploi peuvent être accompagnées par des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) sur prescription d'un référent (RSA, Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, etc.). C'était le cas de 1 281 d'entre elles au cours de l'année 2015.

17 structures sont présentes en Loir-et-Cher (E&S Sologne a cessé son activité en début d'année 2016), constituant une offre diversifiée. Tous les dispositifs y sont représentés, des chantiers d'insertion destinés à des publics très en difficulté aux entreprises de travail temporaire d'insertion dédiées à des publics plus rapidement employables. La mise en place de permanences, notamment par les associations intermédiaires, assure une couverture territoriale relativement complète.

Néanmoins, l'essentiel des structures se concentre dans les trois grandes villes (68 % des salariés en insertion y résident et 36 % dans un Quartier de politique de la ville) ainsi qu'en Vallée du Cher.

20 % des demandeurs d'emploi de longue durée sont domiciliés à plus de 10 minutes en voiture d'une structure IAE ou d'une de ses permanences (580 personnes, dont 130 dans le Romorantinais et Monestois). Ils sont proportionnellement plus nombreux en Beauce et Gâtine (9 demandeurs d'emploi de longue durée sur 10), dans le Perche et Haut-Vendômois et en Sologne des Etangs.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse s'appuie sur les informations fournies par les SIAE pour établir le bilan statistique 2015 par l'intermédiaire de l'outil de collecte en ligne mis en place par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires dans le cadre d'un partenariat avec l'UT Direccte 41 et le Conseil départemental. Répartition des demandeurs d'emploi de catégorie A de longue durée selon leur temps d'accès (en min) à la SIAE la plus proche (structure ou permanence)



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires, 2016

P

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2014-2018

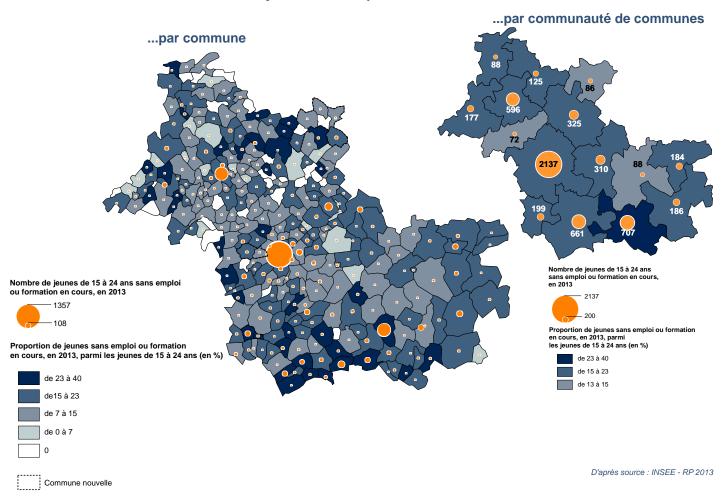
Le PDI est un outil qui assure efficacité et cohérence entre les différents acteurs de l'insertion, les agents du Département, les partenaires, les institutions, les employeurs, les associations qui œuvrent chaque jour au service du public. Il définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins des publics et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Il s'articule autour de 5 grandes orientations :

- favoriser l'accès à une autonomie durable,
- développer les parcours de mobilisation,
- renforcer les parcours de retour à l'emploi,
- adapter la politique de l'insertion aux enjeux territoriaux,
- mettre en œuvre les conditions d'un pilotage efficient et dynamique de la politique d'insertion.

Une proportion de jeunes non insérés importante dans le sud du département

Nombre de jeunes ni en emploi ni en formation en 2013



Près de 5 920 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation

Environ 5 920 jeunes Loir-et-chériens de 15 à 24 ans étaient non insérés (n'étant ni en emploi ni en formation) en 2013, soit 700 de plus qu'en 2008 (18,2 % de la population de cette tranche d'âge). Ce chiffre recouvre des situations très diverses qui peuvent être choisies (homme ou femme au foyer, année de césure...) mais qui traduisent le plus souvent des difficultés pour trouver un emploi.

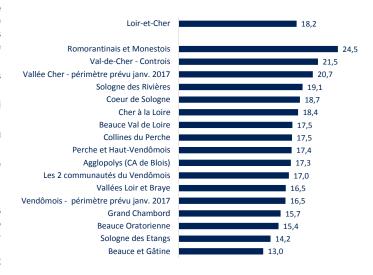
Les obstacles peuvent être accentués par leur éloignement de certains services. Ainsi, ils sont :

- 37 % à vivre aujoud'hui à 20 min et plus d'une agence pôle emploi (2 715 jeunes concernés) ;
- 16 % à 20 min et plus en voiture d'une Maison de services au public (près de 930 jeunes) ;
- 7 % à 10 minutes et plus d'un Espace public numérique ou d'une agence d'Interim (440 jeunes environ).

Soulignons que le taux de motorisation des ménages de 15 à 24 ans est relativement faible : **73 % disposent d'un véhicule** contre 88 % pour l'ensemble de la population en 2013. Cela accentue les problèmes d'accessibilité en voiture d'un certain nombre de services. L'information concernant la motorisation des jeunes vivant encore chez leurs parents n'est pas disponible.

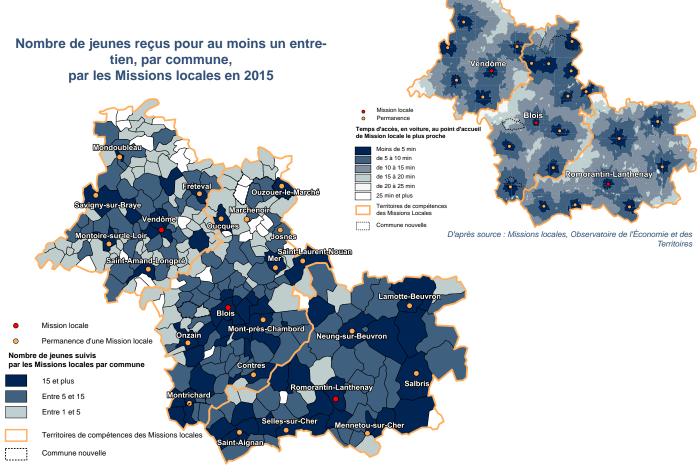
Les jeunes non insérés sont proportionnellement nombreux dans les communes du sud du département et particulièrement en Vallée du Cher.

Part des jeunes sans emploi ni formation en cours parmi les jeunes de 15 à 24 ans selon le territoire en 2013 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2013

Temps d'accès aux points d'accueil des Missions locales



D'après sources : Missions locales. Observatoire de l'Économie et des Territoires

19 % des jeunes non insérés habitent à 10 min et plus d'une Mission locale ou de ses permanences

Ces jeunes sans emploi ni formation en cours peuvent s'appuyer en Loir-et-Cher sur **3 Missions locales et leurs permanences** (24 points d'accueil au total).

Ces structures exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Au total, les Missions locales ont reçu pour au moins pour un entretien physique 5 435 jeunes de 16 à 29 ans en 2015 habitant le département.

Globalement, **81** % des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi ni formation en cours ont accès **à un point d'accueil en moins de 10 minutes.**

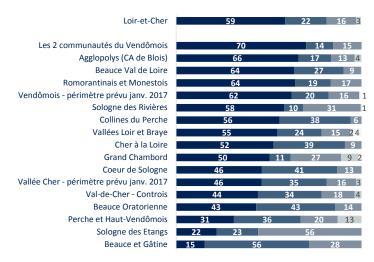
Près de 1 120 s'en trouvent éloignés de plus de 10 minutes (19 %). Les proportions sont plus fortes pour les communautés de communes de la Sologne des Etangs, du Grand Chambord et du Perche et Haut-Vendômois (respectivement 56 %, 38 % et 33 %).

Notons qu'une permanence est aussi assurée par la Mission locale de Blois à la maison d'arrêt de Blois.

La Mission locale de Blois, via une convention passée avec Pôle Emploi assure désormais le **suivi des jeunes demandeurs d'emploi de niveau BAC ou moins** de l'arrondissement. Cette mesure permet de pallier en partie le problème d'éloignement des lieux d'accueil de Pôle Emploi.

D'autres actions spécifiques en direction des jeunes non insérés sont aussi menées, à l'exemple de celle réalisée en 2015 par la Mission locale de Romorantin auprès de 60 à 100 d'entre eux issus du quartier des Favignolles pour assurer un accompagnement vers l'emploi.

Répartition des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi ni formation de 2013 selon leur temps d'accès (en min) au point d'accueil de Mission locale le plus proche, selon les territoires (en %)

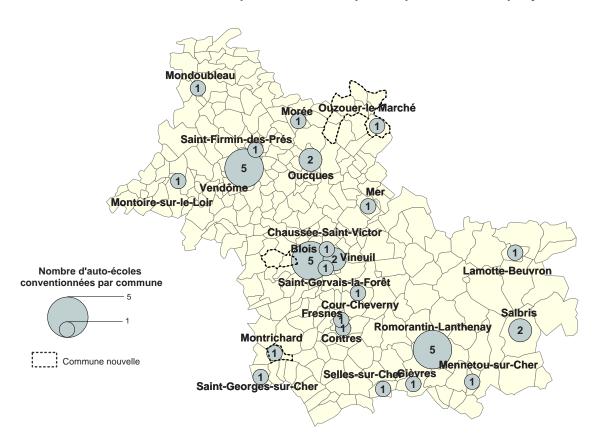


D'après sources : INSEE - RP 2013, Observatoire de l'Économie et des Territoires

MÉTHODOLOGIE

Les 3 Missions locales interviennent chacune sur le territoire de leur arrondissement. Les temps d'accès ont donc été calculés au point de permanence le plus proche au sein de chacun des périmètres.

Localisation des auto-écoles partenaires du dispositif "permis à 1 euro par jour"



D'après source : Préfecture 20/11/2015

Des aides à la mobilité pour les publics fragiles

Les problèmes de mobilité constituent un frein au retour à l'emploi. 36 % des salariés en insertion dans une structure IAE sont concernés*. Parmi les jeunes suivis par les Missions locales**, 53 % seraient motorisés, 25 % ne posséderaient pas le permis de conduire (33 % dans le Romorantinais) et 21 % déclarent ne disposer d'aucun moyen de locomotion.

Pour faciliter les déplacements de ces publics fragiles qui rencontrent fréquemment des problèmes de mobilité, différents acteurs se sont mobilisés sur le territoire. Ainsi, l'Association Mobilité 41 met à disposition sur tout le département des véhicules (principalement des cyclomoteurs) à destination des bénéficiaires du RSA, des jeunes de moins de 26 ans et des intérimaires.

Par ailleurs, l'accès au permis de conduire peut être freiné par son coût rédhibitoire. Le financement de la formation théorique et pratique, nécessitant parfois des temps d'apprentissage relativement longs, n'est pas soutenable pour des personnes avec peu de ressources.

Pour les jeunes, l'opération "permis à un euro par jour", mise en place par l'État en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, facilite la première inscription à une formation à la conduite de véhicules. Selon la Préfecture à fin 2015, 37 autos écoles sont conventionnées en Loir-et-Cher permis à 1 €. Elles sont localisées sur 23 communes (une auto-école exerçant à Vendôme et Morée).

La région Centre Val de Loire participe à la prise en charge partielle du coût du permis de conduire pour les jeunes suivis en Mission locale. Cette aide peut être sollicitée aussi bien pour le code que pour les heures de conduites.



MOBILITE 41

Association créée en 2003 dont l'objectif est de proposer des solutions aux problèmes de mobilité que peuvent rencontrer les Loir-et-chériens liés à l'accession ou au maintien d'un emploi, d'une formation ou d'une autre activité d'insertion professionnelle. Les actions conduites en ce sens peuvent porter sur la gestion de :

- la location de véhicules
- la sensibilisation et la prévention à la sécurité routière
- la formation à la conduite ou à l'entretien de véhicules
- les transports à la demande



LES AUTO-ÉGOLES SOCIALES : L'EXEMPLE DE L'ACCV À BLOIS

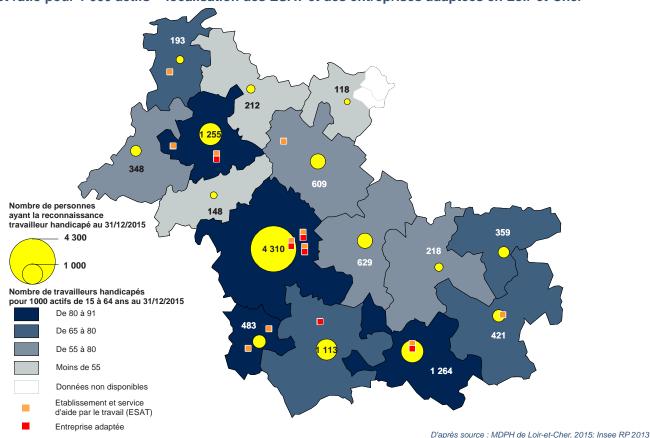
Le dispositif de formation proposé par l'auto-école ACCV concerne les personnes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle orientées par un prescripteur social. Par exemple, les jeunes repérés par la Mission locale de Blois peuvent bénéficier d'une formation au permis de conduire pour une somme de 260 euros, dans la mesure où ils ont un projet professionnel validé dont la faisabilité est conditionnée par la possession du permis de conduire et des difficultés d'ordres divers rendant problématique l'apprentissage en auto-école traditionnelle.

^{*} Source : L'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher - Bilan statistique 2015

^{**} Sources : Missions locales

Un taux d'équipement en structures d'accueil pour personnes handicapées plutôt satisfaisant

Nombre de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et ratio pour 1 000 actifs - localisation des ESAT et des entreprises adaptées en Loir-et-Cher



Des services pour les travailleurs handicapés davantage présents dans les grandes villes

12 935 personnes sont reconnues comme travailleurs handicapés dans le Loir et Cher fin 2015. Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les territoires où sont localisés l'essentiel des établissements d'accueil dédiés à ce public, notamment dans les trois principales agglomérations. Cela s'explique aisément par les possibilités d'hébergement offertes par certains de ces établissements (9 des 11 ESAT disposent d'un foyer d'hébergement). La majorité d'entreelles a un emploi en milieu ouvert.

Les temps d'accès aux structures d'aide au retour à l'emploi sont donc plus restreints que ceux calculés pour l'ensemble de la population active (hors difficultés de déplacement).

Une structure spécialisée dans l'accompagnement à l'emploi des personnes handicapées est implantée à Vineuil : l'association Cap Emploi. Elle dispose également de 2 permanences, à Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

Environ 900 places de travail adapté

6 entreprises adaptées emploient une majorité de personnes handicapées en milieu ordinaire dans des conditions adaptées à leurs capacités (plus de 300 places).

L'Ésat (établissement et service d'aide par le travail) permet à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée. 11 structures sont réparties sur le territoire départemental, offrant près de 600 postes de travail. Le Loir-et-Cher apparaît un peu mieux doté qu'en moyenne nationale (3,8 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans contre 3,5 pour la métropole) mais se place au 58° rang des départements.

Répartition des travailleurs handicapés selon leur temps d'accès (en min)...

... à l'agence Pôle Emploi la plus proche (en %)

43

20

20

10

Moins de 10 De 10 à 20 De 20 à 30 De 30 à 40 De 40 à 50 De 50 à

... à l'agence d'intérim la plus proche (en %)

63

30

7

Moins de 10 De 10 à 20 De 20 à 30 De 20 à 30 De 30 à 40

... à la SIAE la plus proche (en %)

61

20

16

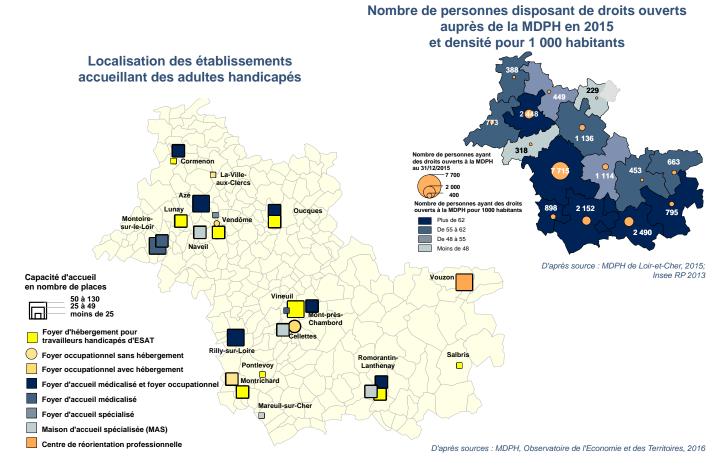
2 1

D'après source : Observatoire de l'Économie et des Territoires



CAP EMPLOI 41 - PROMETHEE LOIR-ET-CHER

Cap emploi 41 est un **organisme de placement spécialisé** assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et **dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées**. Membre du réseau national Cap Emploi, il est compétent sur l'ensemble du département et oeuvre au service des personnes handicapées et des employeurs privés ou publics.



Le Loir-et-Cher est globalement bien doté en structures d'hébergement pour personnes handicapées

Globalement, **22 021 personnes** disposaient de **droits ouverts auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** de Loir-et-Cher en 2015, qu'ils soient majeurs ou mineurs.

Différents types d'établissements peuvent accueillir les personnes ne pouvant vivre de manière autonome ou nécessitant un accueil spécialisé.

En matière d'hébergement pour adultes handicapés, **le département** est relativement **bien pourvu**, et ce quel que soit le type d'équipement observé. Les ratios du nombre de places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans sont supérieurs à ceux observés au niveau national : 0,9 place en accueil spécialisé, 1,7 en accueil médicalisé, 1,7 en foyer de vie (respectivement 0,8 / 0,7 et 1,5 pour la France métropolitaine).

Au total, le département dispose de **781 places en hébergement** (295 en foyers d'hébergement et 486 en foyers occupationnels et en foyers d'accueil médicalisés). Cette capacité devrait s'accroître prochainement : dans chaque arrondissement du département, 5 places en foyers d'accueil médicalisés et 10 en foyers occupationnels (15 dans celui de Blois) sont projetées entre 2016 et 2018.

4 établissements proposent un accueil de jour (à Cellettes, Vendôme, Montoire-sur-le-Loir et Vineuil) pour un total de 48 places (54 bénéficiaires en 2015).

Des services permettant le maintien à domicile complètent l'offre à destination des personnes handicapées. 369 places dans les SAMSAH-SAVS étaient financées par le département en 2015. En lien avec le schéma départemental de l'autonomie 20 places ont été créées en 2015. Les services de soins à domicile (SSIAD) sont quant à eux disponibles sur tout le territoire (cf. Partie Seniors). 61 places leurs sont destinées.

A noter qu'un certain nombre de jeunes adultes handicapés sont maintenus dans des établissements pour enfants (ils sont alors sous « amendements Creton »), faute de places suffisantes dans des institutions pour adultes

Répartition des personnes disposant de droits ouverts auprès de la MDPH en 2015 selon leur temps d'accès (min)...

... au pôle de services généraux le plus proche (en %)



D'après source : Observatoire de l'Économie et des Territoires, 2016

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les foyers d'hébergement d'ESAT accueillent des adultes handicapés pou-

Les foyers occupationnel (ou foyers de vie) accueillent des personnes suffisamment autonomes pour réaliser les tâches de la vie courante, mais dans l'incapacité d'avoir une activité professionnelle. Ils peuvent prendre la forme d'accueils de jour. Les foyers d'accueil spécialisés ont un rôle similaire.

Les Maisons d'accueil spécialisées et les foyers d'accueil médicalisés s'adressent aux personnes qui nécessitent des soins et une surveillance

Le centre de réorientation professionnelle permet à des personnes handicapées de se former et donc de faciliter leur réinsertion.

SAMSAH-SAVS sont des services offrant des prestations de soins et une aide dans la réalisation des tâches essentielles de la vie quotidienne. Leur objectif est le maintien à domicile des bénéficiaires.

Ce qu'il faut retenir

Un taux de pauvreté (12,1 % en 2012) inférieur au taux national ;

le Loir-et-Cher au $26^{\rm e}$ rang de métropole

17 000 bénéficiaires de minima sociaux

17 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) assurant, par la présence de permanences, une couverture territoriale relativement complète

5 900 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation, ils sont proportionnellement plus nombreux dans le sud du département

19 % d'entre eux résident à plus de 10 min d'un point d'accueil de la Mission locale de leur territoire



Près de 13 000 travailleurs handicapés reconnus

T structures (11 ESAT et 6 entreprises adaptées) permettant aux personnes handicapées d'exercer un emploi dans des conditions adaptées à leurs possibilités

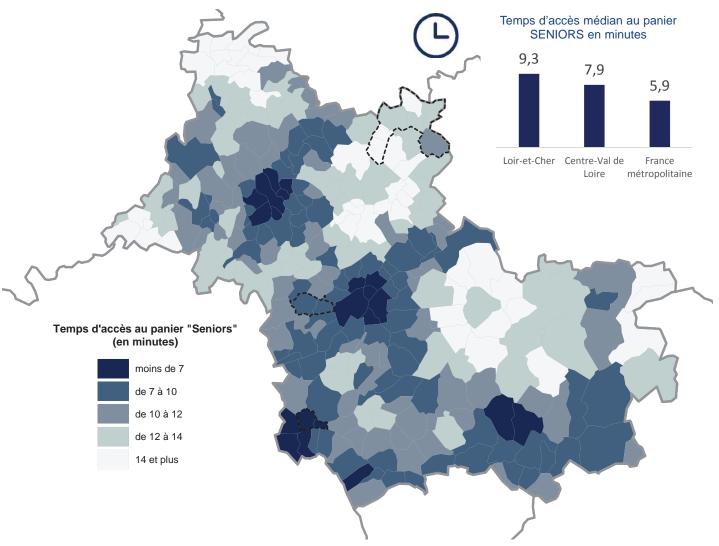
Des taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes handicapées supérieurs à la moyenne nationale

Seniors

Seniors,

des temps d'accès aux équipements plus élevés qu'ailleurs

Temps d'accès des communes de Loir-et-Cher au panier "Seniors"



D'après source : INSEE - BPE 2013- distancier Métric

De fortes inégalités territoriales pour l'accès des seniors aux équipements et services

Le panier de services "seniors", défini par l'Insee, s'adresse aux plus de 65 ans et rassemble des services médicaux spécialisés, des établissements d'hébergement ainsi que des loisirs ciblés sur cette catégorie de personnes.

En Loir-et-Cher, le temps d'accès médian à ces équipements est de 9,3 minutes. Il est nettement plus élevé que pour l'ensemble de la région Centre-Val de Loire (7,9 minutes) et la France métropolitaine (5,9 minutes).

1 670 personnes de 75 ans ou plus résident dans une commune située à 14 minutes ou plus de ces équipements. Cela concerne 4,2 % de la population loir-et-chérienne de la tranche d'âge.

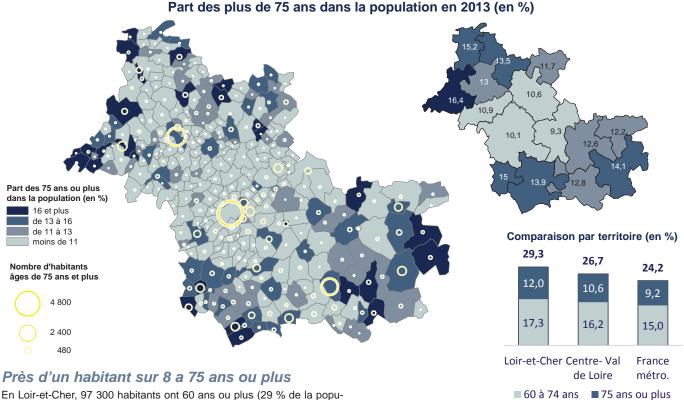
Le Loir-et-Cher se situe dans une position plus favorable que l'ensemble de la région Centre-Val de Loire (5,5 %). Dans le Cher et l'Indre, ces ratios atteignent respectivement 16 % et 11,9 %.

Les temps d'accès au panier "Seniors" apparaissent plus longs en Beauce, dans la Sologne des Etangs, à l'ouest de Montoire-sur-le-Loir et dans le Nord des Collines du Perche.

MÉTHODOLOGIE

Une étude récente de l'Insee a traité la question des temps d'accès par voie routière aux équipements et services de la vie courante. Ces services et équipements y ont été regroupés sous forme de "paniers" pouvant intéresser différentes catégories de population. Le panier «seniors» se compose des urgences, médecins omnipraticiens, cardiologues, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, magasins d'optique, hébergements, soins à domicile et services d'aide pour personnes âgées, bassins de natation, boulodromes, tennis, plateaux extérieurs ou salles multisports, cinémas.

Un territoire vieillissant mais attractif



En Loir-et-Cher, 97 300 habitants ont 60 ans ou plus (29 % de la population) et **39 900 ont 75 ans ou plus** (12 %).

La **proportion** de population âgée y est sensiblement **plus élevée qu'en moyenne régionale ou nationale** ; toutefois l'accroissement des effectifs y est moins soutenu dans la période récente.

75 ans ou plus : 2 700 hab supplémentaires en 5 ans

Le Loir-et-Cher compte près de **9 800 habitants supplémentaires de 60 ans ou plus en 5 ans** (+ 11,2 %), les classes d'âges de 60 à 69 ans et celle de 85 à 89 ans se sont le plus étoffées.

Le nombre d'habitants âgés de 75 ans ou plus pourrait quasiment doubler à l'horizon 2040 (d'après le scénario de projection de population haute).

L'installation de nouveaux retraités vient renforcer le poids d'une population âgée déjà importante

Les migrations résidentielles modifient sensiblement la composition de la population du Loir-et-Cher. Au cours de la dernière période pour laquelle les chiffres détaillés sont connus (2001-2006), le département a gagné 2 300 habitants de 60 ans ou plus, les vallées du Cher, du Loir et la Sologne attirant de nombreux retraités.

Les plus âgés (75 ans ou plus) privilégient davantage les secteurs plus urbains, mieux équipés en services de proximité : Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

Assez peu de situations de pauvreté

Le revenu médian par unité de consommation des ménages dont la personne référente a 75 ans ou plus est inférieur de 6 % au revenu médian départemental.

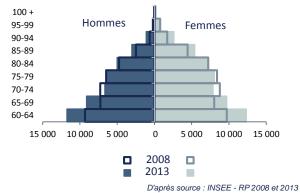
Globalement, les **ressources des personnes âgées** du département semblent se situer **à assez un bon niveau**. Le classement du Loir-et-Cher est sensiblement le même que pour l'ensemble de la population (32ème rang national).

7,7 % des ménages de 75 ans ou plus sont **en situation de pauvreté** (soit **3 000 personnes** concernées), contre 8,2 % en région et 10,2 % en métropole).

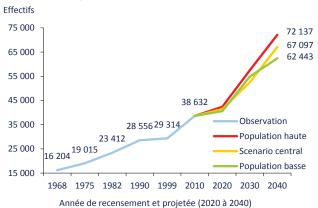
Avec 1 720 bénéficiaires du minimum vieillesse, le Loir-et-Cher est le département de métropole qui compte la plus faible proportion de personnes de 60 ans ou plus percevant cette allocation.

Pyramide des âges de la population du Loir-et-Cher âgée de 60 ans ou plus en 2008 et 2013

D'après source : INSEE - RP 2013



Population âgée de 75 ans et plus observée et projetée



D'après source : INSEE - Omphale 2010

Jusqu'à 95 ans, la majorité des personnes vivent à leur domicile

Près de 9 personnes âgées de 75 ans ou plus sur 10 vivent à domicile, dans leur propre logement, chez un proche ou en famille d'accueil.

14 670 habitent seules, soit 42 % des personnes âgées résidant hors établissement. Cette proportion est sensiblement supérieure dans certaines communes comme Blois, Oucques, Montrichard ou Salbris, et plus globalement dans le Blaisois et une partie de la Sologne.

Seulement 11 % des personnes âgées de 75 ans ou plus, soit 4 190 personnes, vivent dans un établissement d'hébergement (maison de retraite ou autre établissement, médicalisé ou non). Cette part augmente avec l'âge mais reste cependant peu élevée. Elle concerne 7,1 % des personnes âgées de 80 ans à 84 ans et 35 % des 85-95 ans.

Une forte proportion de propriétaires

Parmi les ménages de 65 ans ou plus résidant à domicile, **82** % sont **propriétaires**. 7 % sont locataires d'un logement HLM.

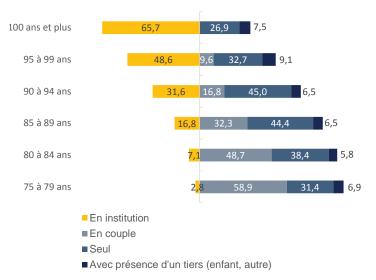
Création de 379 logements adaptés regroupés en centre bourg depuis 2007

Le Conseil départemental, en partenariat avec les bailleurs sociaux, l'association des Maires et le CAUE, a établi en 2007 une Charte pour la promotion d'un habitat adapté au handicap et au vieillissement. 134 opérations situées à proximité d'un minimum de commerces et de services ont ainsi bénéficié d'un financement spécifique. Une partie des logements construits ou réhabilités disposent d'aménagements intérieurs et extérieurs destinés à faciliter le quotidien des personnes âgées ou handicapées.

Au total, **379 logements adaptés** ont ainsi été **mis en location**, tous n'étant cependant pas occupés par des personnes âgées ou handicapées.

La majorité des opérations ont été réalisées à Blois et en périphérie.

Répartition des personnes âgées selon le mode d'habitation par classe d'âges (en %)



D'après source : Insee RP 2012 fichiers détail

D'après source : Conseil départemental (données 2007 à mars 2016)

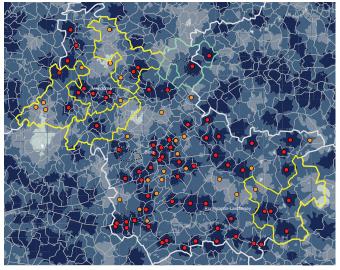
Nombre de logements adaptés au handicap ou au vieillissement financés par le Conseil départemental dans le cadre de la Charte habitat regroupé



St-Clau

L'accès des seniors aux équipements et services de la vie courante

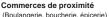
Temps d'accès aux pôles de commerces de proximité



des personnes âgées de 75 ans et plus nées d'un pôle de commerces de proximité ...

.. est supérieure à 20 %

est de 10 à 20 %



Présence des 3 commerces (pôle de proximité)

Présence des 3 familles de produits de proximité

Temps d'accès aux pôle de commerces de proximité

moins de 5 min de 5 à 10 min de 10 à 15 min de 15 à 20 min 20 min et plus

Répartition des personnes âgées de 75 ans ou plus selon leur temps d'accès à un pôle de commerces de proximité par territoire (en %)



D'après source : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 INSEF - BPF 2014 et RP 2013

Des zones de fragilité dans le Nord

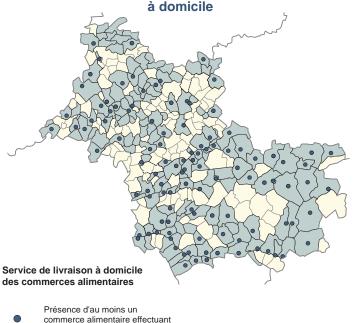
7 525 habitants âgés de 75 ans ou plus du département vivent dans une commune définie comme "pôle de commerces de proximité", qui bénéficie de la présence simultanée des produits de boulangerie, de boucherie et d'épicerie (67 en Loir-et-Cher - cf. partie "Commerces").

1 675 habitants en sont en revanche éloignés de 10 minutes ou plus en voiture, soit 5 % des personnes âgées de 75 ans ou plus. Les résidents des établissements sont exclus de l'analyse.

Dans certains secteurs géographiques, ce ratio est bien plus important. Il dépasse les 23 % en Beauce Oratorienne (410 personnes à plus de 10 minutes) et avoisine les 19 % dans les Vallées Loir-et-Braye, en Beauce et Gâtine et dans la Sologne des Rivières. Le Perche et Haut-Vendômois est aussi concerné mais dans une moindre mesure (12 %).

Toutefois il convient de rappeler que les communes non considérées comme pôles de commerces ne sont pas pour autant dépourvues d'une offre commerciale, bien au contraire (cf. partie "Commerces"). Celle-ci peut prendre des formes très diverses et parfois plutôt bien adaptées aux personnes âgées : tournées commerçantes, marchés hebdomataires, livraisons à domicile, AMAP, etc.

Commerces proposant un portage de courses



des livraisons à domicile

Commune desservie par un service de livraison d'un commerce alimentaire de proximité (selon l'enquête)

Commune nouvelle

D'après sources : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016 -Conseil départemental Vivre Autonome 41

L'accès des seniors aux services de santé de proximité

Un recours accru aux professionnels de santé

Si les seniors d'aujourd'hui ont la chance de vivre en meilleure santé que les générations précédentes, ils restent toutefois concernés par les maladies liées à l'avancée en âge. L'espérance de vie à 65 ans en Loir-et-Cher, calculée par l'Insee, est de 19,3 ans pour les hommes et 23,5 ans pour les femmes (2014).

Ainsi le recours aux consultations et actes médicaux augmente sensiblement avec l'âge en particulier pour les auxiliaires médicaux (masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers).

Au cours de l'année 2014 par exemple, les patients loir-et-chériens âgés de 75 ans ou plus ont consommé en moyenne près de 2 fois plus d'actes infirmiers que l'ensemble de la population.

Une démographie médicale peu favorable aux seniors

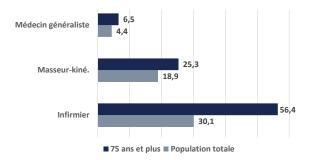
La question de l'accès aux professionnels de santé apparaît d'autant plus prégnante pour les seniors qu'ils les rencontrent plus fréquemment

On dénombre 1 médecin généraliste libéral pour 162 personnes âgées de 75 ans ou plus dans le département. Au total, 247 médecins généralistes libéraux sont installés en Loir-et-Cher mi 2016 (hors mode d'exercice particulier autre que l'homéopathie et l'acupuncture et hors remplaçants cf. la partie "Accès aux soins").

D'un territoire à l'autre les écarts apparaissent importants. Ainsi au Nord, sur le périmètre des communautés des **Collines du Perche** et de **Vallées Loir et Braye** le ratio s'établit à 321 et 314 personnes de plus de 75 ans pour 1 généraliste (2 fois plus que le ratio départemental).

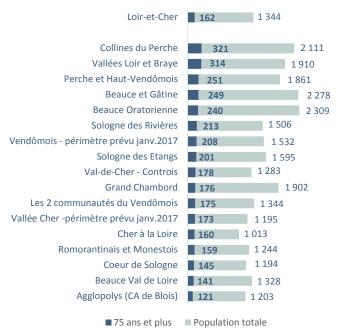
A l'inverse sur le périmètre de la communauté d'agglomération ce dernier est le plus faible avec seulement 120 personnes.

Nombre moyen d'actes consommés auprès des professionnels libéraux médicaux et paramédicaux en 2014 pour les patients ayant consulté dans l'année



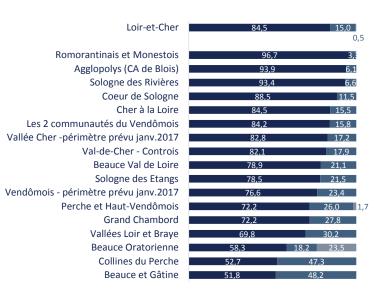
D'après sources : SNIIRAM, INSEE - RP 2013

Nombre moyen d'habitants et nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 1 médecin généraliste libéral en 2016



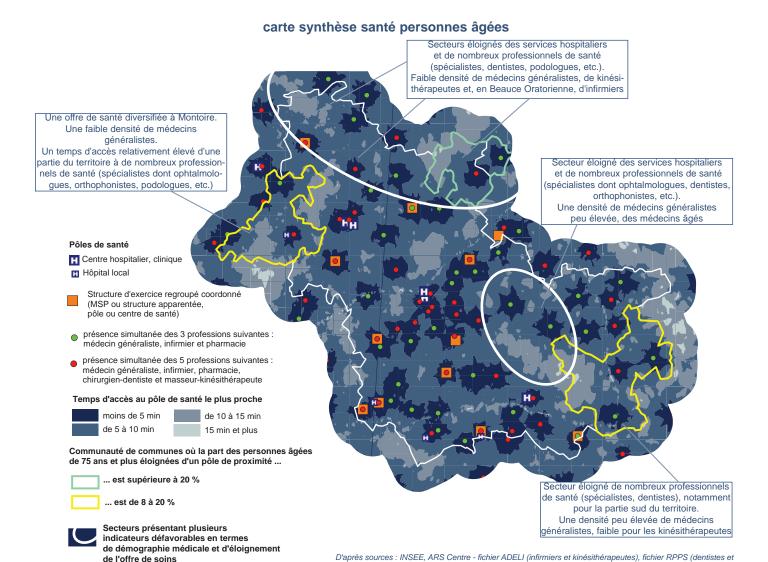
D'après sources : ARS (RPPS), Assurance maladie (Ameli), Observatoire, INSEE - RP 2013

Répartition de la population de 75 ans et plus selon le temps d'accès au médecin généraliste le plus proche (en %)



■ moins de 5 min ■ de 5 à 10 min ■ de 10 à 15 min

D'après sources : ARS (RPPS), Assurance maladie (Ameli), Observatoire, INSEE - RP 2013



97 % des personnes âgées à moins de 10 min d'un pôle de santé de proximité

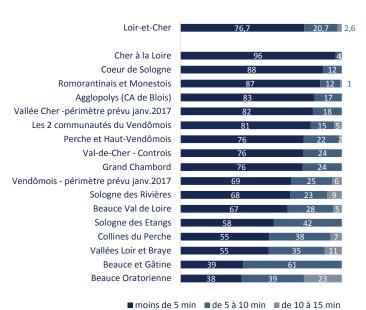
de l'offre de soins

Le Loir-et-Cher dispose d'un maillage assez dense de pôles de santé de proximité (cf. partie Accès aux soins). 64 communes regroupent au moins un médecin généraliste, un infirmier et une pharmacie et seulement 2,6 % des personnes âgées de 75 ans ou plus résident à plus de 10 min en voiture de l'un de ces pôles (soit 900 personnes réparties principalement dans les communautés Vallées Loir-et-Braye, Beauce Oratorienne, Sologne des Rivières et dans celles de Vendôme).

9 % des seniors sont à plus de 10 min du kinésithérapeute le plus proche (2 700 personnes de 75 ans ou plus concernées), 18 % d'un pédicure-podologue (près de 5 600 seniors), 47 % d'un ophtalmologue (16500).

Répartition de la population de 75 ans et plus selon le temps d'accès au pôle de santé de proximité le plus proche (en %)

médecins généralistes), Fichier FINESS - décembre 2015 (pharmacies) - Conseil départemental



D'après sources : INSEE, ARS Centre - fichier ADELI (infirmiers et kinésithérapeutes), fichier RPPS (dentistes et médecins généralistes), Fichier FINESS - décembre 2015 (pharmacies) Conseil départemental

Temps d'accès aux services d'urgences

Nombre de passages aux urgences générales en 2014

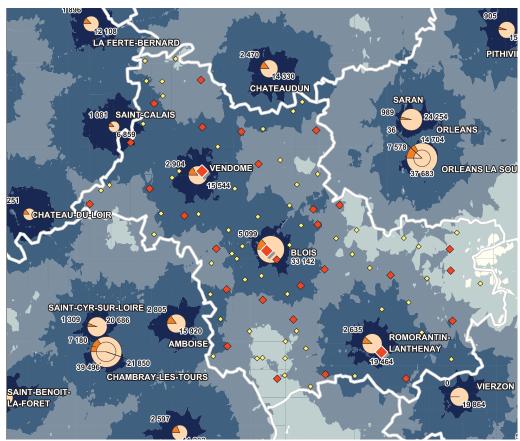


Temps d'accès en voiture (en minutes)



Centres d'incendie et de secours

- Centre de secours principal
- Centre de secours
- Centre de première intervention



D'après sources : Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2014 - SDIS 41 - Mars 2016

8 % des personnes de 75 ans ou plus résident à plus de 30 minutes d'un service d'urgences

Les personnes âgées ont également davantage recours aux services d'urgences que le reste de la population. 13,5 % des passages enregistrés en 2014 dans le département concernent des personnes de 80 ans ou plus alors que la tranche d'âge ne représente que 6,4 % de la population totale.

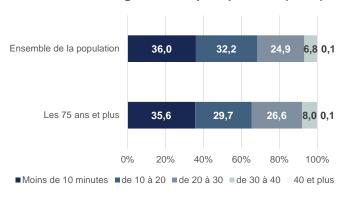
Cette proportion est **supérieure en Vendômois** où la population âgée est aussi proportionnellement plus âgée (près de 16 % de passages aux urgences pour 8,5 % de la population).

Globalement, les personnes de 80 ans ou plus sont à l'origine de plus de 10 000 des 78 800 passages enregistrés dans le département en 2014.

La Sologne et plus particulièrement la Communauté de communes Coeur de Sologne souffrent d'un certain enclavement puisque la moitié des personnes de 75 ans ou plus ont un temps d'accès supérieur à 30 min aux services d'urgences. Ce problème touche également le secteur de Saint-Aignan mais dans une moindre mesure.

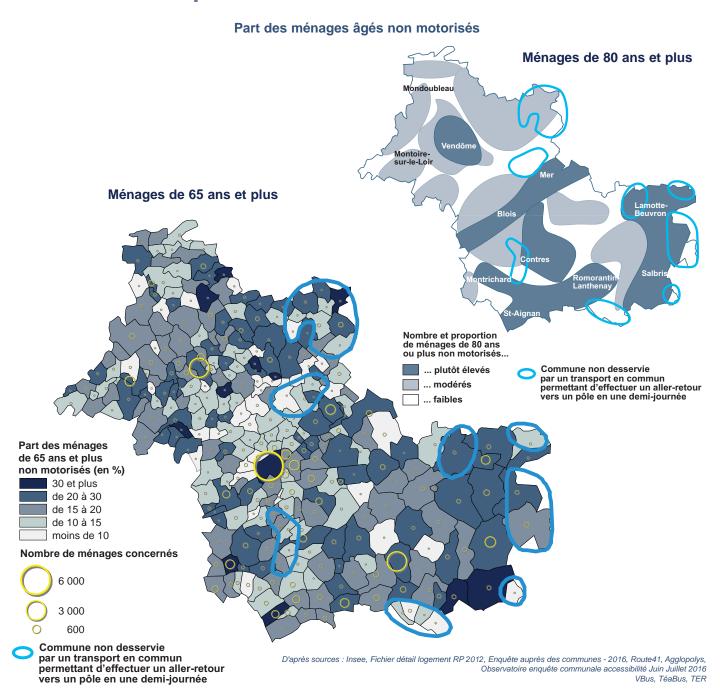
Le **Vendômois** apparaît **mieux desservi**, la plupart des communes se trouvant à moins de 30 minutes en voiture d'un service d'urgences. A proximité, on recense les services d'urgences de Châteaudun et Saint-Calais.

Répartition de la population selon le temps d'accès aux services d'urgences les plus proches (en %)



D'après sources : SAE 2014 et Insee - RP 2013

La mobilité des seniors et les difficultés d'accès aux pôles de services de proximité



Plus d'un ménage âgé sur 5 n'est pas motorisé

Les contraintes de mobilités liées à l'âge peuvent être nombreuses : tout déplacement suppose d'être relativement autonome et en forme mais aussi d'avoir les moyens matériels et financiers de se déplacer.

En Loir-et-Cher, **10 685 ménages** dont le référent a 65 ans ou plus ne sont **pas motorisés**, soit **23 % des ménages** de la tranche d'âge.

Cette proportion est généralement plus élevée dans les villes où la voiture s'avère moins utile (33 % à Blois, 30 % à Romorantin-Lanthenay, 29 % à Vendôme).

La part des ménages non motorisés apparaît globalement plus élevée également en Sologne, en Vallée du Cher, dans une partie du Controis. C'est aussi le cas en Vallée du Loir et en Beauce où les effectifs concernés sont relativement faibles dans l'ensemble.

La géographie reste sensiblement la même pour les ménages les plus âgés. 40 % des ménages dont le référent a 80 ans ou plus, en partie composés de femmes seules, ne sont pas motorisés.

Rappelons qu'un service de transport à la demande est proposé dans près des trois-quarts des communes du territoire (216 au total) par les services d'Agglopolys (RESAGO), de la ville de Vendôme (Téabus) et de Route 41 transport à la demande du Conseil départemental en partenariat avec les communautés de communes. Selon les responsables de la centrale de réservation Route 41, les seniors sont les principaux utilisateurs de ce service.

De nombreuses initiatives en faveur du maintien à domicile

Des personnes de plus en plus dépendantes avec l'âge

Selon l'enquête Handicap-santé menée par l'Insee, le taux de perte d'autonomie moyen dépasse les 50 % à partir de 90 ans. L'entrée en établissement se fait de plus en plus tardivement et 64 % des Loiret-Chériens âgés de 90 ans ou plus résident à domicile, seuls, en couple ou avec un tiers.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a été créée en 2001 pour favoriser ce maintien à domicile. Elle est destinée aux personnes de 60 ans ou plus qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir seuls les gestes simples de la vie quotidienne. L'APA permet alors de financer, au moins en partie, les aides rendues nécessaires par la perte d'autonomie. Les droits sont calculés en fonction des ressources de la personne et de son degré de perte d'autonomie, mesuré par le groupe iso-ressources (GIR).

4 655 Loir-et-Chériens ont eu un droit payé en matière d'APA à domicile fin 2015. Parmi les 1 366 nouveaux bénéficiaires, 60 % étaient en GIR 4, c'est-à-dire qu'ils restent autonomes mais ont besoin d'aide pour le lever, la toilette, l'habillage ou les repas. A l'inverse, moins de 1 % étaient évalués en GIR 1 (personnes nécessitant une présence continue ou dont les fonctions mentales sont gravement altérées).

Vivre autonome 41 : une plateforme départementale d'information et de coordination

En 2010, le Conseil départemental, en partenariat avec la CARSAT, la MSA Berry-Touraine et le RSI, a mis en place une plateforme, **Vivre Autonome 41**, qui a pour principales missions d'informer les personnes âgées et handicapées (sur leurs droits, l'offre de services, etc.), de les conseiller, les orienter et de coordonner les professionnels.

En 2014, elle a déployé **17 permanences de proximité** sur le territoire (voir carte sur les services sociaux, partie Services généraux) assurées par des Conseillers autonomie.

Vivre Autonome 41 met également à disposition, sur le site du Conseil départemental www.le-loir-et-cher.fr, une vaste base de données et une cartographie dynamique de l'offre de services en Loir-et-Cher.

Au total, 4 200 personnes ont sollicité Vivre Autonome 41 en 2015.

Une offre de services pour le maintien à domicile sur l'ensemble du territoire départemental

Les services à la personne en faveur du maintien à domicile peuvent prendre des formes très différentes : courses, préparation de repas, travaux ménagers, aide à la toilette, stimulation physique et intellectuelle, aide à la mobilité, manipulations et gestion des appareils médicaux, télé-assistance...

Près de 170 organismes interviennent dans le champ des services à la personne dans le département. Une quarantaine est agréée pour intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées. Toutes sauf 2 sont des structures locales.

Les CIAS du Blaisois et celui du Pays de Vendôme ont tous deux développé un service d'aide à domicile. En 2015, plus de 1 100 personnes (âgées ou en situation de handicap) en ont bénéficié dans le Blaisois et 450 dans le Vendômois*. Ils ont également assuré la livraison de repas respectivement auprès de 732 et 180 bénéficiaires.

Parallèlement, le département bénéficie d'une bonne couverture. La **Fédération ADMR** en est l'un des principaux acteurs ; ses **17 maisons des services maillent tout le territoire**. En 2014, plus de 4 500 personnes âgées ont bénéficié d'une aide à la vie quotidienne**. Un service de **repas à domicile** est mis en place par 10 des associations locales ADMR : 191 communes couvertes, 900 usagers desservis.



SCHÉMA DE L'AUTONOMIE

Le schéma de l'autonomie présente la politique départementale pour la période 2014-2018 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Plus précisément, le schéma définit les orientations départementales pour les personnes âgées, les adultes en situation de handicap, les enfants et adolescents handicapés qui ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil départemental, mais sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'éviter les ruptures de parcours, les aidants, les professionnels à domicile et en établissement.

Ce schéma suit 5 axes principaux :

- Connaître et faire connaître l'existant
- Accompagner les personnes tout au long de leur parcours
- Accompagner les aidants et les professionnels
- Coopération et coordination
- Mise en œuvre, suivi et évaluation



MAIA: MÉTHODE D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE

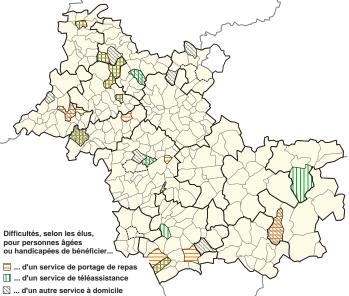
La MAIA est un dispositif de coordination des professionnels autour du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle et de leurs aidants, mis en place par le Conseil départemental en 2010.

Il a pour objectifs d'apporter aux personnes de 60 ans et plus ou de leur entourage des informations sur tous les aspects de la vie des personnes âgées et de coordonner l'ensemble des intervenants du secteur sanitaire, social et médico-social afin de pouvoir construire une politique départementale cohérente, pluri-partenariale, vis-à-vis d'un public en perte d'autonomie

Ses missions:

- Simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation,
- Éviter les ruptures de continuité dans les interventions,
- Améliorer la lisibilité du système,
- Proposer une réponse harmonisée, complète et adaptée aux besoins.

Difficultés repérées par les élus dans le domaine des services à la personne



D'après source : Observatoire enquête communale accessibilité Juin Juillet 2016

^{*} dont, pour les 2 CIAS, 300 personnes en mode mandataire, les personnes étant elles-même employeur.

^{**} les données relatives au mode mandataire assuré par ADMR ne sont pas détaillées par

D'autres intervenants (mairies, CCAS, EHPAD, associations, etc.) complètent cette offre. D'une manière générale, tout le département est couvert par un service de portage de repas. Dans 15 communes cependant, dont 9 en Vendômois, les élus signalent des difficultés rencontrées par rapport à ce service.

Afin de favoriser le développement des services à domicile, **TranquiliDom41**, un service du Conseil départemental, permet de simplifier la gestion des prestations grâce à l'horodatage par téléphone des intervenants. Les bénéficiaires de certaines prestations (comme l'APA) peuvent y souscrire.

La domotique au service des personnes âgées

De nombreux services domotiques et numériques se mettent en place pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Plus de 30 structures peuvent intervenir sur le territoire départemental pour un service de téléassistance, dont 9 basées en Loir-et-Cher. Notons parmi celles-ci l'association Présence Verte qui a développé des partenariats avec le tiers des communes et Dom@Dom (cf encadrés).

Lors de l'enquête, des **difficultés** liées à la mise en place d'un service de téléassistance ont été **pointées dans 12 communes**, dont 7 en Vendômois.

Pour mieux faire connaître la large gamme de solutions domotiques le Conseil départemental a ouvert à Blois un espace innovant, unique en France : la Maison Bleue (cf encadré). Cet espace est gratuit et ouvert à tous 5 jours par semaine.

Services de soins infirmiers à domicile : un taux de couverture global dans la moyenne

Mis en place à la suite d'initiatives locales, relayées par des associations gestionnaires ou des hôpitaux en concertation avec la délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé (ARS), les **services de**

DOM@DOM



Initié par la fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité en partenariat avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le service Dom@Dom installé à Blois intervient depuis juin 2014 pour assurer un maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, préserver l'autonomie, prévenir des risques d'accidents

à domicile, baisser les hospitalisations ou encore lutter contre l'isolement social.

Pour ce faire une **équipe de professionnels qualifiés** assure **7j/7 et 24h/24** un service d'écoute personnalisé, une gestion des appels d'urgence et effectue également des appels de convivialité.

Ce service s'accompagne d'une mise à disposition de **packs domo**tiques à domicile (bracelet d'appel, terminal de liaison, parcours lumineux et détecteur de fumée) pour sécuriser les personnes, soulager et rassurer les familles et les aidants familiaux.

PRÉSENCE VERTE



Présence verte, association impulsée par la Mutualité sociale agricole (MSA), Groupama et Génération mouvement, est la première à avoir proposé des solutions de télé-assistance (dès 1987 dans le département). Elle propose d'installer et de gérer des équipements domo-

tiques afin de faciliter le maintien à domicile des personnes isolées, en perte d'autonomie, ou pour sécuriser leurs déplacements. Des conseillers locaux sont en relation avec les bénéficiaires via une centrale d'écoute.

Plus de 130 communes de Loir-et-Cher sont partenaires de Présence Verte (convention), leurs habitants bénéficient d'une réduction sur les frais d'installation.

soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D) interviennent sur prescription médicale pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Le Loir-et-Cher est couvert par **17 structures** (CIAS, centres hospitaliers, EHPAD, associations). 11 sont gérés par la Fédération ADMR. Au total 781 places sont autorisées, dont **720 pour les personnes âgées.**

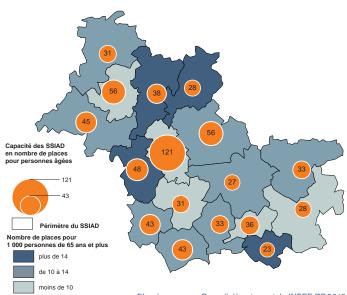
Le département occupe une **position médiane** en la matière ; il se classe en 2015 au **45**^e **rang des départements** métropolitains pour son taux d'équipement avec **19,5 places de SSIAD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus** (taux identique à celui observé en France métropolitaine)*.

Le taux de couverture apparaît un peu plus faible autour des 3 villes principales, en Sologne des Rivières et dans le Controis.

L'accueil familial

Une alternative s'est développée dans le département pour vivre en dehors d'un établissement tout en n'étant pas isolé chez soi ; elle permet de vivre au sein d'une famille d'accueil. Chacune d'elles peut accueillir de 1 à 3 personnes âgées ou handicapés, et est rémunérée en conséquence. Les accueillants familiaux bénéficient d'une formation et d'un agrément délivrés par le Conseil départemental. En 2015, 64 personnes ont bénéficié de ce dispositif de manière permanente, dont 18 personnes âgées.

Nombre de places de services de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D) pour 1 000 personnes de 65 ans et plus



D'après sources : Conseil départemental - INSEE RP 2013

LA MAISON BLEUE



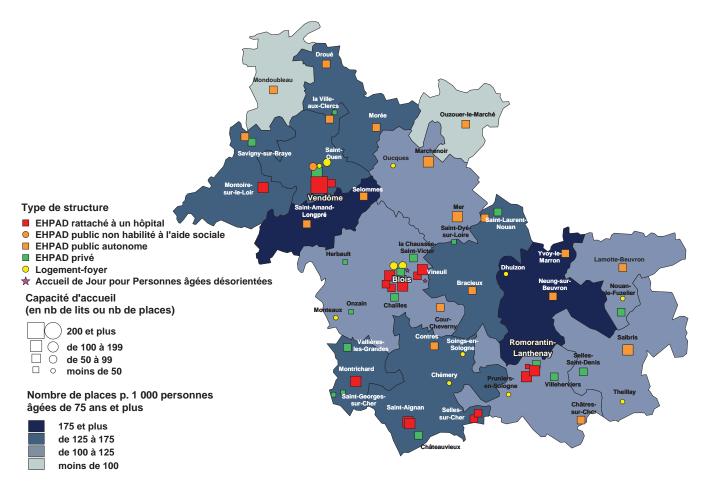
L'adaptation et l'équipement de l'habitat sont essentiels pour le confort et le quotidien de la personne en perte d'autonomie. Pour faciliter l'appréhension par les professionnels, mais aussi le grand public, de l'ensemble des solutions disponibles, le Conseil départemental a créé un espace permanent, la Maison

Bleue (à Blois). Celle-ci présente et propose des démonstrations d'équipements et de solutions domotiques, accompagnées de conseils d'aménagement. Plus de 200 produits différents de la vie quotidienne y sont exposés.

*Sources : Drees/ARS/DRJSCS, Statiss 2015 pour les places d'hébergement -Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2015 (janvier 2016)

Une bonne capacité d'accueil en établissement pour personnes âgées

Localisation, capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées en 2015 et nombre de places pour 1000 personnes de 75 ans ou plus



D'après sources : Conseil départemental - INSEE RP 2013

Une bonne couverture territoriale

Le Loir-et-Cher rassemble 69 structures d'accueil pour personnes âgées : 53 EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 2 maisons de retraite rattachées à un hôpital, 12 logements-foyers et 2 structures d'accueil de jour pour personnes âgées désorientées.

Leur capacité totale atteint 5 095 places, soit 129 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus. Ce ratio, sensiblement supérieur à celui observé pour la France métropolitaine, classe le Loir-et-Cher au 37^e rang des départements les mieux pourvus en la matière*.

Le taux d'équipement varie selon les communautés de communes de 83 à 181 places. Les Collines du Perche et la Beauce Oratorienne apparaissent comme les territoires les moins bien équipés.

Globalement, les structures se répartissent sur l'ensemble du territoire départemental.

Taux de couverture des établissements pour personnes âgées par territoire Nombre de places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

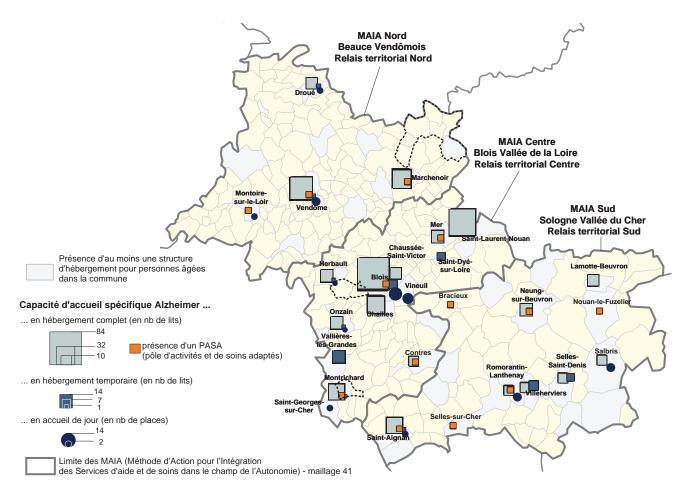
Loir-et-Cher Beauce et Gâtine 181 Sologne des Etangs 176 Les 2 communautés du Vendômois 159 Vendômois - périmètre prévu jany, 2017 153 **Grand Chambord** 139 Cher à la Loire 138 Vallée Cher -périmètre prévu janv.2017 135 Val-de-Cher - Controis 134 Vallées Loir et Brave 132 Perche et Haut-Vendômois 129 Beauce Val de Loire 123 Coeur de Sologne 122 Agglopolys (CA de Blois) 119 Sologne des Rivières 117 Romorantinais et Monestois 105 Collines du Perche 90 Beauce Oratorienne 83

D'après sources : Conseil départemental - INSEE RP 2013

^{*}Sources: Drees/ARS/DRJSCS, Statiss 2015 pour les places d'hébergement et Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2015 (ianvier 2016)

L'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer se développe

Les structures d'accueil ou d'hébergement Alzheimer



D'après sources : Conseil départemental - INSEE RP 2013

Une palette de dispositifs qui se diversifie

La capacité d'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées s'est accrue ces dernières années :

439 lits en hébergement complet leurs sont dédiés,

68 lits en hébergement temporaire,

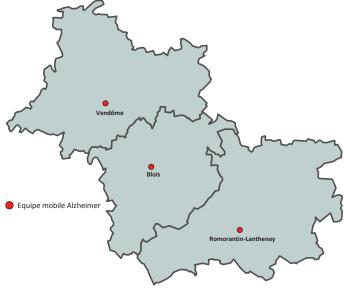
53 places d'accueils de jour : dans les structures dédiées de Blois (les Myosotis) et de Vineuil (la Chrysalide) et réparties sur le territoire départemental au sein de 10 des EHPAD.

13 EHPAD ont également mis en place en leur sein un Pôle d'activités et de soins adaptés, dit "PASA". Il s'agit d'un lieu de vie identifié destiné à accueillir les résidents de l'établissement pour leur proposer, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques. 96 places ont ainsi été ouvertes.

Au total, **19 communes** offrent des **possibilités d'accueil**. Au nord de la Vallée du Loir, seul l'EHPAD de Droué peut accueillir des personnes concernées.

Notons la présence au Centre de Soins André Gibotteau de **Vendôme** d'une **plateforme de répit** qui a pour mission de prendre en charge à domicile, les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés afin d'**offrir du temps de répit et d'aide à l'aidant principal**. Cela permet de prévenir l'épuisement des aidants en leur proposant des temps d'échanges et de soutien (groupe de parole) et des réunions d'information et de sensibilisation.

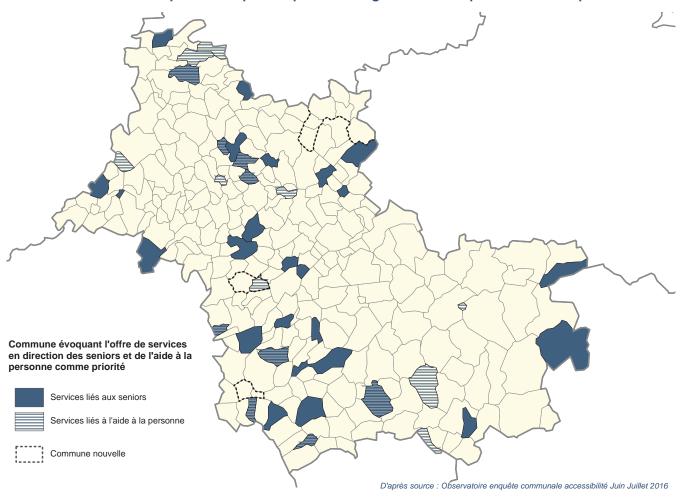
Les équipes mobiles Alzheimer de l'ADMR et leur périmètre d'intervention



D'après source : Fédération ADMR du Loir-et-Cher

La problématique des personnes âgées, au 5^e rang des priorités des élus





"Accompagner le vieillissement de la population"; "permettre aux anciens de rester le plus longtemps possible chez eux"

La "solidarité" envers les seniors ou les personnes isolées arrive dans les tous premiers rangs des préoccupations des élus. Les services à la personne et notamment aux personnes âgées ont été spontanément cités par 41 municipalités et un EPCI, ce qui en fait donc la 5ème priorité des élus du département.

Deux thématiques ont été principalement évoquées : le maintien des personnes agées à domicile ou l'aide aux personnes isolées et la construction d'établissements dédiés à leur accueil.

Des solutions ont été parfois avancées pour "apporter l'accompagnement nécessaire" à travers "le **développement des transports** pour les personnes âgées" ou celui des "**commerces ambulants**", le "maintien des commerces de proximité" ou "...par le biais de portage repas, de soins infirmiers, la téléassistance, l'aide-ménagère...."

Le "recours aux voisins" a également été mentionné par certains élus.

Deux communes ont fait part aussi d'un certain nombre de personnes âgées sur leur territoire confrontées à des difficultés pour s'occuper de leurs **démarches administratives**: "Nous recevons de plus en plus de personnes âgées rencontrant des difficultés pour la gestion de leurs dossiers administratifs qui semblent de plus en plus compliqués. Les personnes n'ont pas obligatoirement Internet et/ou ne le maîtrisent pas"; "Besoin d'un accompagnement pour remplir les documents administratifs et orienter vers les structures adaptées".

Des besoins de **création de structures d'accueil** ont été **pointés dans 5 communes** : création d'un foyer logement, d'une résidence seniors, de "maison pour personnes âgées"

Ce qu'il faut retenir



39 900 personnes âgées de 75 ans ou plus

Près d'un 1 Loir-et-chérien sur 8 a 75 ans ou plus



9,3 minutes : temps d'accès médian au panier SENIORS de l'INSEE



Près de ${f 9}$ personnes âgées de 75 ans ou plus sur 10 vivent à domicile

Plus d'1 ménage âgé sur 5 n'est pas motorisé

1 675 habitants en sont éloignés de 10 minutes ou plus en voiture d'un pôle de commerces de proximité



900 à 10 minutes ou plus en voiture d'un pôle de santé de proximité

1 médecin généraliste libéral pour 162 personnes âgées de 75 ans ou plus dans le département.

Les personnes âgées ont davantage recours aux services d'urgences

40 % des ménages de 80 ans ou plus ne sont pas motorisés

La totalité du territoire départemental couvert par les services à la personne (aide à domicile, portage de repas, téléassistance)

Environ 40 structures agréées, peu de difficultés signalées par les élus

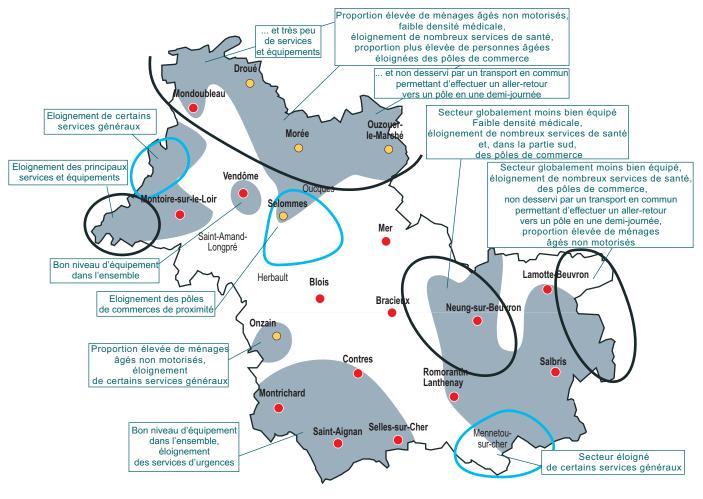
720 places de SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) pour les personnes âgées, un taux d'équipement identique au taux national

Une bonne capacité d'accueil en établissement : près de $5\,\,100\,$ places ;



au 37e rang des départements de métropole

Carte de synthèse



Proportion relativement élevée de personnes de 75 ans ou plus

Secteur éloigné de quelques services

Secteur éloigné de plusieurs types de services ou équipements

- Pôle de services généraux, de commerces et de santé
- Ocemmune disposant de 6 des 8 catégories de services généraux

Observatoire de l'Economie et des Territoires						

Cité Administrative - Porte B 1er étage 34 avenue Maunoury - 41000 BLOIS Tél. 02 54 42 39 72 - Fax 02 54 42 42 02 - infos@observatoire41.com http://www.pilote41.fr